

# NOTICE TECHNIQUE MULTI D

N.T.



ÉTAIEMENT

ECHAFAUDAGE

VENTE

LOCATION

MONTAGE

**HUSSOR ERECTA**

DES SOMMETS D'EXIGENCE

## PREAMBULE

Cette notice technique est destinée à tous les utilisateurs de notre matériel d'échafaudage. Elle présente tout d'abord le contexte normatif et réglementaire qui a fait l'objet de nombreuses modifications au cours des années 2004 et 2005. Elle fournit également les caractéristiques des divers composants et accessoires de la gamme multidirectionnelle ainsi que les instructions de montage. Les conseils évoqués dans cette notice ne se substituent en aucun cas aux mesures de sécurité d'usage ni aux règles spécifiques à chaque chantier.

Il existe plusieurs textes qui réglementent la mise en œuvre et l'utilisation des échafaudages de pied. Les trois principaux sont les suivants :

- Le décret n° 2004-924 du 1<sup>er</sup> septembre 2004 et circulaire du 27 juin 2005.
- L'arrêté du 21 décembre 2004
- La recommandation R408 du 10 juin 2004 de la CNAMETS

Le Guide Professionnel de Montage et d'Utilisation des Echafaudages, édité par le Syndicat de l'Echafaudage, est un document reprenant l'essentiel de la réglementation au moyen d'extraits des textes en vigueur, et fourniant des règles et conseils de montage pour échafaudages et plates-formes.

Notre personnel se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire ou cas spécifique qui n'apparaîtrait pas dans cette notice.

### NOS AGENCES :

EST (Siège 68) : **LAPOUTROIE**

Tél : 03-89-47-57-37

Mail : [lapoutroie@hussor-recta.fr](mailto:lapoutroie@hussor-recta.fr)

NORD (59) : **SECLIN**

Tél : 03-20-90-96-90

Mail : [seclin@hussor-recta.fr](mailto:seclin@hussor-recta.fr)

NORMANDIE (76) : **LILLEBONNE**

Tél : 02-35-39-03-10

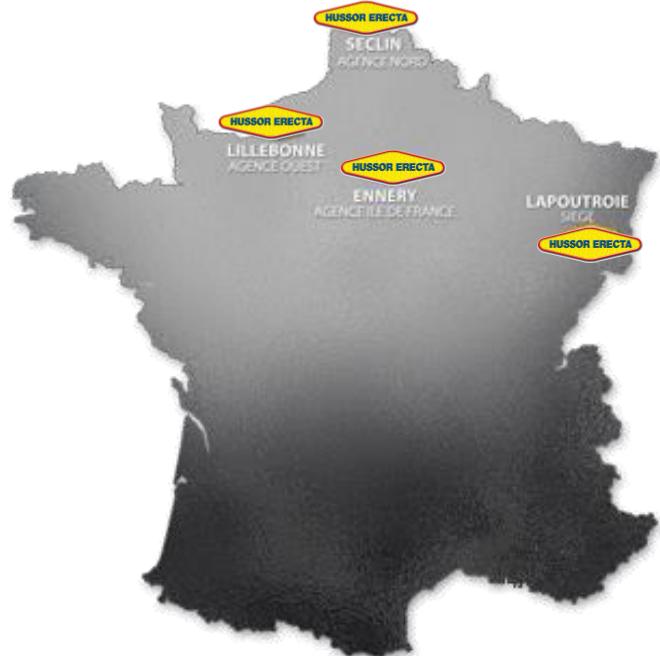
Mail : [lillebonne@hussor-recta.fr](mailto:lillebonne@hussor-recta.fr)

Région Parisienne (95) : **ENNERY**

Tél : 01-34-25-96-46

Mail : [imb@hussor-recta.fr](mailto:imb@hussor-recta.fr)

Notre site internet : [www.hussor-recta.fr](http://www.hussor-recta.fr)



## SOMMAIRE

1. Textes normatifs .....	4
2. Réglementation .....	4
2.1. Formation.....	5
2.2. Justification par le calcul .....	5
3. Réception et vérification.....	6
4. Principe de non mixité .....	6
5. Prescriptions techniques .....	6
6. Essentiel .....	8
6.1. Normes.....	8
6.2. Qualifications.....	9
6.2.1 Qualifications des entreprises .....	9
6.2.2 Qualifications du personnel .....	9
7. Mesures de sécurité au montage .....	10
7.1. La protection collective .....	10
7.2. La protection individuelle.....	10
7.3. La vérification des Equipements de Protection Individuelle .....	10
7.4. Certificats de Qualification Professionnelle (CQP).....	11
8. Justification par le calcul .....	11
9. Réception et vérification.....	11
10. Principe de non-mixité.....	11
11. Description du système MULTI D .....	12
12. Les pièces : .....	13
12.1. Les pieds à vérin : .....	13
12.2. Les poteaux : .....	13
12.3. Les lisses : .....	14
12.4. Les lisses renforcées : .....	14
12.5. Les diagonales :.....	15
12.6. Les traverses de plancher acier .....	15
12.7. Les planchers.....	16
12.8. Les ½ planchers acier.....	16
12.9. Les planchers aluminium .....	17
12.10. Les planchers à trappe.....	18
12.11. Les plinthes : .....	18
12.12. Les garde-corps de sécurité permanents : .....	19
12.13. Les consoles : .....	19
12.14. Les roues : .....	20
12.15. Les portiques piétons : .....	20
12.16. Les goujons de reprise : .....	21
12.17. Les chevilles de liaison ou boulon:.....	21
12.18. La fourche : .....	21
12.19. Les escaliers : .....	22
12.20. Le pare gravats : .....	23
12.21. Les pinces tôle :.....	23
12.22. Les poutres treillis acier et aluminium : .....	23
12.23. La gamme anticontamination.....	25
12.24. Plancher escamotable pour sapine de levage .....	27
12.25. Accessoires.....	28
13. Stockage des éléments principaux .....	31
14. Inspection du matériel.....	32
15. Vérification des appuis .....	32
15.1. Répartitions au sol.....	32

15.2.	Vérification des charges transmises au sol .....	33
16.	Possibilité de départ au sol .....	33
17.	Garde-corps.....	33
17.1	Côté extérieur.....	33
17.2.	Côté intérieur.....	34
18.	Les moyens d'accès .....	34
19.	Le contreventement .....	35
19.1.	Echafaudage de façade .....	35
19.2.	Sapine.....	35
20.	Ancrages - amarrages .....	36
20.1.	Nombre et disposition des amarrages : .....	36
20.2.	Echafaudage non bâché :.....	36
20.3.	Echafaudage bâché :.....	37
20.4.	Techniques d'ancrage .....	38
20.4.1.	Vérinage .....	38
20.4.2.	Tube d'ancrage .....	38
20.4.3.	Amarrage par clef ou ceinturage .....	39
20.4.4.	Amarrage sur profil acier .....	39
20.5.	Efforts moyens aux ancrages en daN : .....	39
21.	Les consoles.....	41
22.	Franchissement .....	41
23.	Passages piétons.....	42
24.	Protection pare gravats .....	42
25.	Plancher tournant .....	42
26.	Bâches, filets et bardage tôle .....	43
26.1.	Bâches .....	43
26.2.	Filets.....	43
27.	Bardage tôle .....	44
28.	Garde-corps basculant .....	44
29.	Notice de montage d'un échafaudage Multi D .....	45
30.	Notice de montage d'un échafaudage Multi D avec garde-corps provisoires de montage .....	51
31.	Notice de montage d'une tour escalier Multi D.....	54
32.	Levage des échafaudages.....	57
32.1.	Les accessoires de levage pour prise à la grue.....	57
32.2.	La cheville de fixation ou boulon 12 x 70 .....	57
32.2.1.	Mise en œuvre : .....	57
32.3.	L'embase soudée .....	58
32.4.	La bride pour vérin Multi D .....	58
32.4.1.	Mise en place : .....	58
33.	CAS 1 : ECHAFAUDAGE DE FACADE NON BÂCHE .....	61
34.	CAS 2 : ECHAFAUDAGE DE FACADE NON BÂCHE EQUIPE DE CONSOLES .....	62
35.	CAS 3 : ECHAFAUDAGE DE FACADE NON BÂCHE AVEC FRANCHISSEMENT .....	63
36.	CAS 4 : ESCALIER ALU (section 1,50 m x 2,93 m) .....	64
37.	CAS 5 : ECHAFAUDAGES DE FERRAILLAGE.....	65
38.	Ratio de poids pour le système Multi D .....	66
39.	Fiche de renseignement type pour un échafaudage .....	67
40.	Fiche de renseignement type pour un escalier de chantier .....	68
41.	Aide-mémoire pour la vérification d'un échafaudage fixe .....	69
42.	Panneau d'affichage.....	71
43.	Couverture provisoire aluminium (complément du système Multi-Directionnel) : .....	72
43.1.	Limites d'utilisation : .....	73
43.2.	Pièces pour parapluie .....	76
44.	Système de suspension des échafaudage Multi D .....	78

## GENERALITES

### 1. Textes normatifs

Cinq documents normatifs européens pour les échafaudages de pied remplacent aujourd’hui la norme HD1000.

NF EN 12810-1 « Echafaudages de façade à composants préfabriqués – Spécifications de produits »

NF EN 12810-2 « Echafaudages de façade à composants préfabriqués – Méthodes particulières de calcul des structures »

NF EN 12811-1 « Equipements temporaires de chantier – Echafaudages – Exigences de performances et étude, en général »

NF EN 12811-2 « Equipements temporaires de chantiers – Information concernant les matériaux »

NF EN 12811-3 « Equipements temporaires de chantier – Essais de charge »

#### Règlements de calcul

DTU P 06-002 Règles NV65 et annexes, modifié décembre 1999 « Règles définissant les effets de la neige et du vent sur les constructions »

DTU P 06-006 Règles N84 « Actions de la neige sur les constructions »

DTU P 21-701 Règles CB71 « Règles de calcul et de conception des charpentes en bois »

DTU P 22-701 Règles CM 66 « Règles de calcul des constructions en acier »

DTU P 22-702 Règles AL « Règles de conception et de calcul des charpentes en alliage d'aluminium »

ENV 1993-1-1 Eurocode 3 « Calcul des structures en acier – Partie 1 : Règles générales et règles pour les bâtiments »

ENV 1999-1-1 Eurocode 9 « Calcul des structures en alliage d'aluminium – Règles générales et règles pour les bâtiments »

### 2. Réglementation

C'est la transposition en droit français de la directive européenne sur les travaux en hauteur qui est à l'origine de nouveaux textes réglementaires, dont notamment le décret n°2004-924 du 1<sup>er</sup> septembre 2004 portant sur l'utilisation des échafaudages, et l'arrêté du 21 décembre 2004 relatif aux vérifications des échafaudages.

La recommandation R408 de la CNAMTS présente les règles relatives à la prévention des risques liés au montage, démontage et à l'utilisation des échafaudages de pied.

*Rappel : Une recommandation est dépourvue de force obligatoire directe mais constitue la référence en matière de sécurité pour l'activité qu'elle concerne.*

## 2.1. Formation

Décret n° 2004-924 du 1<sup>er</sup> septembre 2004 et circulaire du 27 juin 2005  
Article R.233-13-31

« Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées et comporte notamment :

- La compréhension du plan de montage, de démontage ou de transformation de l'échafaudage ;
- La sécurité lors du montage, du démontage ou de la transformation de l'échafaudage ;
- Les mesures de prévention des risques de chute de personnes ou d'objets ;
- Les mesures de sécurité en cas de changement des conditions météorologiques qui pourrait être préjudiciable aux personnes en affectant la sécurité de l'échafaudage ;
- Les conditions en matière d'efforts de structure admissibles ;
- Tout autre risque que les opérations de montage, de démontage et de transformation précitées puissent comporter. »

## 2.2. Justification par le calcul

Décret n° 2004-924 du 1<sup>er</sup> septembre 2004  
Article R.233-13-32

« Lorsque la note de calcul n'est pas disponible ou que les configurations structurelles envisagées ne sont pas prévues par la notice technique du fabricant, un calcul de résistance et de stabilité doit être réalisé par une personne compétente. »

*Recommandation R408 de la CNAMETS*

« Dans le cas des échafaudages de hauteur inférieure ou égale à 24 mètres, il y a lieu d'établir un plan et de justifier, par une note de calculs, les dispositions prises si celles-ci ne sont pas décrites par le constructeur. »

« Pour les échafaudages de hauteur supérieure à 24 mètres, il y a lieu d'établir un plan et de justifier toutes les dispositions de stabilité et de résistance par une note de calculs. »

« Quelle que soit la hauteur, à défaut d'indications spécifiques du fabricant, une note de calculs justificative de toutes les dispositions de résistance et de stabilité doit être produite, notamment si :

- L'échafaudage est recouvert de bâches, de filets, de panneaux de publicité, etc.
- Les valeurs de charge de vent sont supérieures à celles des règles en vigueur (cf. « Neiges et vents », Eurocodes...) ;
- Des accessoires sont utilisés tels que potences, treuils, etc. »

La recommandation R408 ajoute également :

« Cette notice technique doit être connue du chef d'entreprise et mise à disposition des personnes compétentes responsables des études et du montage sur le chantier. »

### **3. Réception et vérification**

Arrêté du 21 décembre 2004

« Le chef d'établissement dont le personnel utilise un échafaudage est tenu à l'exécution des vérifications pertinentes »

« Lorsqu'un échafaudage est utilisé par plusieurs entreprises, sur un même site et dans la même configuration, il n'est pas nécessaire que chaque chef d'entreprise réalise les vérifications avant mise en service ou remise en service ainsi que les vérifications trimestrielles.

Chaque chef d'entreprise utilisatrice de l'échafaudage doit toutefois s'assurer que toutes les vérifications qui imposent pour cet échafaudage ont été réalisées en tenant compte des conditions dans lesquelles il l'utilise effectivement ou que ces conditions ne mettent pas en cause les résultats des vérifications. Dans tout cas contraire il lui appartient de réaliser les vérifications nécessaires.

Il doit toujours être en mesure de présenter les documents faisant état des conditions de réalisation des vérifications ainsi que de leurs résultats. »

Cet arrêté énonce également les différents types d'examen auquel l'échafaudage doit être soumis (examen d'adéquation, de montage et d'installation, de l'état de conservation).

### **4. Principe de non mixité**

Décret n° 2004-924 du 1<sup>er</sup> septembre 2004

Article R.233-13-33

« Les assemblages doivent être réalisés de manière sûre, à l'aide d'éléments compatibles d'une même origine et dans les conditions pour lesquelles ils ont été testés. Ces éléments doivent faire l'objet d'une vérification de leur bon état de conservation avant toute opération de montage d'un échafaudage. »

Recommandation R408 de la CNAMTS

« Les éléments utilisés au sein du même échafaudage seront tous de même origine et de même marque. »

### **5. Prescriptions techniques**

Décret n° 2004-924 du 1<sup>er</sup> septembre 2004

Article R.233-13-20

« Les travaux temporaires en hauteur doivent être réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à garantir la sécurité des travailleurs et à préserver leur santé. Le poste de travail doit permettre l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques. »

« La prévention des chutes de hauteur est assurée par des garde-corps, intégrés ou fixés de manière sûre, rigides et d'une résistance appropriée, placés à une hauteur comprise entre un mètre et 1,10 m et comportant au moins une plinthe de butée de 10 à 15 cm, en fonction de la hauteur retenue pour les garde-corps, une main courante et une lisse intermédiaire à mi-hauteur ou par tout autre moyen assurant une sécurité équivalente. »

« Lorsque les dispositions de l'alinéa précédent ne peuvent être mises en œuvre, des dispositifs de recueil souples doivent être installés et positionnés de manière à permettre d'éviter une chute de plus de trois mètres. »

« Lorsque les dispositifs de protection collective ne peuvent être mis en œuvre, la protection des travailleurs doit être assurée au moyen d'un système d'arrêt de chute approprié ne permettant pas une chute libre de plus d'un mètre ou limitant dans les mêmes conditions les effets d'une chute de plus grande hauteur. Lorsqu'il est fait usage d'un tel équipement de protection individuelle, un travailleur ne doit jamais rester seul afin de pouvoir être secouru dans un temps compatible avec la préservation de sa santé. En outre, l'employeur doit préciser dans une notice les points d'ancrage, les dispositifs d'amarrage prévus pour la mise en œuvre de l'équipement de protection individuelle ainsi que les modalités de son utilisation. »

#### Article R.233-13-34

« La stabilité de l'échafaudage doit être assurée. Tout échafaudage doit être construit et installé de manière à empêcher, en cours d'utilisation, le déplacement d'une quelconque de ses parties constituantes par rapport à l'ensemble. »

« Les échafaudages fixes doivent être construits et installés de manière à supporter les efforts auxquels ils sont soumis et à résister aux contraintes résultant des conditions atmosphériques, et notamment des effets du vent. Ils doivent être ancrés ou amarrés à tout point présentant une résistance suffisante ou être protégés contre le risque de glissement et de renversement par tout autre moyen d'efficacité équivalente. »

« La surface portante doit avoir une résistance suffisante pour s'opposer à tout affaissement d'appui. »

« Le déplacement ou le basculement inopiné des échafaudages roulants lors du montage, du démontage et de l'utilisation doit être empêché par des dispositifs appropriés. Aucun travailleur ne doit demeurer sur un échafaudage roulant lors de son déplacement. »

« La charge admissible d'un échafaudage doit être visuellement indiquée sur l'échafaudage ainsi que sur chacun de ses planchers. »

#### Article R.233-13-35

« Les échafaudages doivent être munis sur les côtés extérieurs de dispositifs de protection collective tels que prévus à l'alinéa 2 de l'article R.233-13-20. »

« Les dimensions, la forme et la disposition des planchers d'un échafaudage doivent être appropriées à la nature du travail à exécuter et adaptées aux charges à supporter et permettre de travailler et de circuler de la manière la plus sûre. Les planchers des échafaudages doivent être montés de façon telle que leurs composants ne puissent pas se déplacer lors de leur utilisation. Aucun vide de plus de vingt centimètres ne doit exister entre le bord des planchers et l'ouvrage ou l'équipement contre lequel l'échafaudage est établi. »

« Lorsque la configuration de l'ouvrage ou de l'équipement ne permet pas de respecter cette limite de distance, le risque de chute doit être prévenu par l'utilisation de dispositifs de protection collective ou individuelle dans les conditions et selon les modalités définies à l'article R.233-13-20. Les dispositions de cet article doivent également être mises en œuvre lorsque l'échafaudage est établi contre un ouvrage ou un équipement ne dépassant pas d'une hauteur suffisante le niveau du plancher de cet échafaudage. »

« Des moyens d'accès sûrs et en nombre suffisant doivent être aménagés entre les différents planchers de l'échafaudage. »

**Article R.233-13-36**

« Lorsque certaines parties d'un échafaudage ne sont pas prêtes à l'emploi notamment pendant le montage, le démontage ou les transformations, ces parties constituent des zones d'accès limité qui doivent être équipées de dispositifs évitant que les personnes non autorisées puissent y pénétrer. »

« Les mesures appropriées doivent être prises pour protéger les travailleurs autorisés à pénétrer dans ces zones. »

**Article R.233-13-37**

« L'utilisation des techniques d'accès et de positionnement au moyen de cordes doit respecter les conditions suivantes :

a) Le système doit comporter au moins une corde de travail, constituant un moyen d'accès, de descente et de soutien, et une corde de sécurité, équipée d'un système d'arrêt des chutes. Ces deux dispositifs sont ancrés séparément et les deux points d'ancrage doivent faire l'objet d'une note de calcul élaborée par le chef d'établissement ou une personne compétente ;

b) Les travailleurs doivent être munis d'un harnais d'antichute approprié, l'utiliser et être reliés par ce harnais à la corde de sécurité et à la corde de travail ;

c) La corde doit être équipée d'un mécanisme sûr de descente et de remontée et comporter un système autobloquant qui empêche la chute de l'utilisateur au cas où celui-ci perdrat le contrôle de ses mouvements. La corde de sécurité doit être équipée d'un dispositif antichute mobile qui accompagne les déplacements du travailleur ;

d) Les outils et autres accessoires à utiliser par un travailleur doivent être attachés par un moyen approprié, de manière à éviter leur chute ;

e) Le travail doit être programmé et supervisé de telle sorte qu'un secours puisse être immédiatement porté au travailleur en cas d'urgence ;

f) Les travailleurs doivent recevoir une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées et aux opérations de sauvetage, dont le contenu est précisé aux articles R. 231-36 et R.231-37 et qui est renouvelée dans les conditions prévues à l'article R.233-3. »

« Dans des circonstances spécifiques où, compte tenu de l'évaluation du risque, l'utilisation d'une deuxième corde rendrait le travail plus dangereux, le recours à une seule corde peut être autorisé, à condition que le travailleur concerné ne reste jamais seul. Ces circonstances spécifiques ainsi que les mesures appropriées pour assurer la sécurité sont déterminées par arrêté du ministre chargé du travail ou du ministre chargé de l'agriculture. »

## **6. Essentiel**

### **6.1. Normes**

Il s'agit de normes produits qui concernent la conception et la résistance des matériels. Elles sont d'application volontaire mais constituent le seul moyen de justifier par le calcul la stabilité d'un échafaudage.

La conformité du matériel Multi-Directionnel et ces exigences techniques ont été obtenues par une certification du CEBTP.

Ces normes définissent entre autres des classes d'échafaudage et des classes de plancher.

### Classe des planchers

Classe	Charge uniformément répartie en daN/m <sup>2</sup>
1 et 2	150
3	200
4	300
5	450
6	600

La classe de l'échafaudage correspond à la classe de sa structure. Pour qu'il soit de la classe des planchers dont il est équipé, sa structure doit, elle aussi, posséder la même classe.

## 6.2. Qualifications

### 6.2.1 Qualifications des entreprises

#### QUALIBAT

La qualification QUALIBAT atteste des capacités techniques d'entreprises du bâtiment.

Hussor Erecta détient les qualifications :

- 1413 – Echafaudages fixes (Technicité supérieure)
- 1433 – Tribunes et podiums (Technicité supérieure)
- 1443 – Etalement (Technicité supérieure)

### 6.2.2 Qualifications du personnel

Le décret n°2004-924 du 1<sup>er</sup> septembre 2004 donne l'obligation de **former le personnel** :

« Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées, et comporte notamment :

- La compréhension du plan de montage, de démontage ou de transformation de l'échafaudage ;
- La sécurité lors du montage, du démontage ou de la transformation de l'échafaudage ;
- Les mesures de prévention des risques de chute de personnes ou d'objets ;
- Les mesures de sécurité en cas de changement des conditions météorologiques qui pourrait être préjudiciable aux personnes en affectant la sécurité de l'échafaudage ;
- Les conditions en matière d'efforts de structure admissibles ;
- Tout autre risque que les opérations de montage, de démontage et de transformation précitées peuvent comporter. »

## 7. Mesures de sécurité au montage

Pour prévenir les risques liés au montage et au démontage des échafaudages, et en particulier les chutes de hauteur, il convient d'utiliser des dispositifs de protection individuelle et collective et de respecter les points d'accrochage des EPI sur la structure comme spécifié dans la présente notice technique. (PV CEBTP N°BMA6-9-0104 « Points d'ancrage d'équipements de protection individuelle »).

Par ailleurs le personnel réalisant les opérations de montage et de démontage doit obligatoirement avoir reçu une formation spécifique (cf. § 2.3 Qualifications du personnel)

### 7.1. La protection collective

La protection collective est à privilégier, au moyen des garde-corps de sécurité (cf. § 6.3 Garde-corps). Dans les cas exceptionnels où une protection collective ne peut être mise en place, la sécurité est assurée au moyen de dispositifs de protection individuelle (harnais d'antichute)

### 7.2. La protection individuelle

La protection individuelle est assurée au moyen d'Equipements de Protection Individuelle (EPI). Les monteurs doivent systématiquement être équipés de gants, de chaussures de sécurité, et d'un casque avec jugulaire.



Lorsque la protection collective est impossible ou insuffisante, les salariés doivent en outre être équipés d'un système d'arrêt de chute constitué de trois éléments :

- Un point d'ancrage
- Une longe d'absorption
- Un harnais d'antichute



Lors de l'utilisation de ces équipements, le salarié ne doit jamais travailler seul afin de pouvoir être secouru.

### 7.3. La vérification des Equipements de Protection Individuelle

Des vérifications périodiques doivent être réalisées sur les EPI dans le but de s'assurer de leur bon état. Pour les harnais d'antichute, ces vérifications doivent avoir lieu au moins une fois par an (article R 233-42-2 du code du travail).

Aucun EPI ne doit être utilisé une fois la date de péremption dépassée.

## 7.4. Certificats de Qualification Professionnelle (CQP)

Le CQP, Certificat de Qualification Professionnelle, est une certification reconnue au même titre qu'un diplôme délivré par L'Education Nationale dans la branche d'activité qu'il concerne. Actuellement, faute de diplôme existant, le CQP Monteur d'Echafaudage est un bon moyen de satisfaire aux exigences réglementaires.

## 8. Justification par le calcul

La notice de calcul est obligatoire pour les échafaudages d'une hauteur supérieure à 24m. Pour ceux inférieurs à 24m, elle est obligatoire si l'échafaudage n'est pas décrit dans la notice technique du fabricant :

*Recommandation R408 de la CNAMTS*

« Dans le cas des échafaudages de hauteur inférieure ou égale à 24 mètres, il y a lieu d'établir un plan et de justifier, par une note de calculs, les dispositions prises si celles-ci ne sont pas décrites par le constructeur. »

« Pour les échafaudages de hauteur supérieure à 24 mètres, il y a lieu d'établir un plan et de justifier toutes les dispositions de stabilité et de résistance par une note de calculs. »

## 9. Réception et vérification

**Les vérifications incombent au chef d'entreprise dont le personnel utilise l'échafaudage.**

Arrêté du 21 décembre 2004

« Le chef d'établissement dont le personnel utilise un échafaudage est tenu à l'exécution des vérifications pertinentes »

Dans le cas où l'échafaudage est utilisé par plusieurs entreprises, l'arrêté précise que, s'il n'est pas nécessaire que chaque chef d'entreprise réalise les vérifications, chacun doit s'assurer qu'elles ont été faites.

« Lorsqu'un échafaudage est utilisé par plusieurs entreprises (...), il n'est pas nécessaire que chaque chef d'entreprise réalise les vérifications (...). Chaque chef d'entreprise utilisatrice de l'échafaudage doit toutefois s'assurer que toutes les vérifications qui imposent pour cet échafaudage ont été réalisées (...). Il doit toujours être en mesure de présenter les documents faisant état des conditions de réalisation des vérifications ainsi que de leurs résultats. »

## 10. Principe de non-mixité

**Le mélange des matériels d'échafaudage est interdit.**

Décret n° 2004-924 du 1<sup>er</sup> septembre 2004 et circulaire du 27 juin 2005

Article R.233-13-33

« Les assemblages doivent être réalisés de manière sûre, à l'aide d'éléments compatibles d'une même origine et dans les conditions pour lesquelles ils ont été testés.»

La recommandation R 408 de la CNAMTS précise par ailleurs :

« Les éléments utilisés au sein du même échafaudage seront tous de même origine et de même marque. »

## PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

### 11. Description du système MULTI D

Le système MULTI D est un ensemble cohérent d'éléments modulaires multidirectionnels destinés à l'échafaudage, à l'étalement et au spectacle.

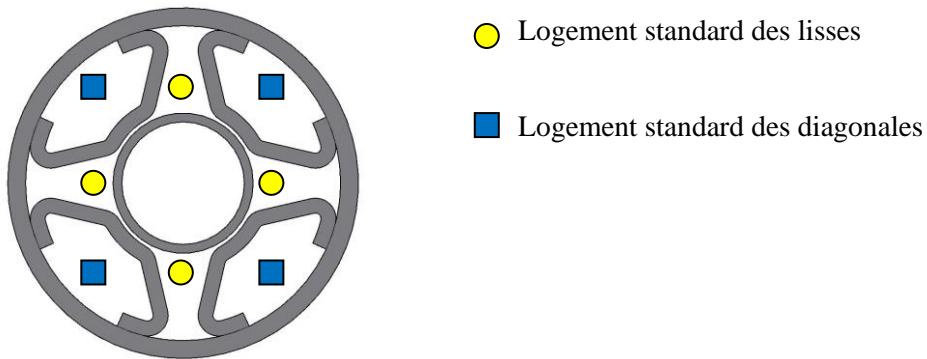
De conception et de fabrication entièrement française, le système MULTI D permet, avec un nombre réduit d'éléments de base, une possibilité infinie de combinaisons de montage permettant de réaliser tout chantier de bâtiment, neuf ou réhabilité, de travaux publics ou de maintenance industrielle.

La conception de la rosace permet la pose des lisses soit à angle droit, soit selon un angle variable de 0 à 360°.

Le système MULTI D est réalisé en tube d'acier de 48,3 mm et de 2,9 mm d'épaisseur, galvanisé à chaud à l'intérieur et à l'extérieur du tube sur une épaisseur de 80 microns.

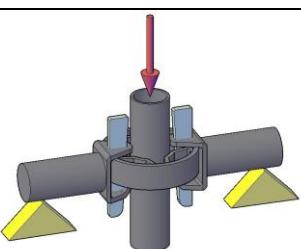
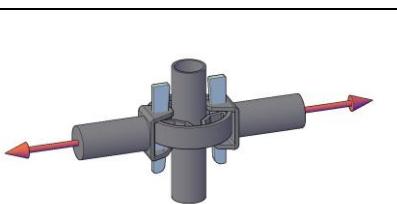
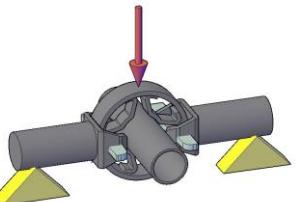
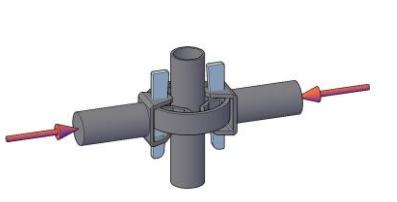
L'assemblage des différents éléments se fait par emboîtement et clavetage des mâchoires à clavettes imperdables, sur les rosaces soudées tous les 50 cm sur les poteaux. Les poteaux sont emboîtés les uns sur les autres, à l'aide de goujons. Huit raccordements sont possibles pour chaque rosace. La translation des efforts au centre du tube est ainsi parfaitement équilibrée.

- La rosace :



- Le nœud : (Essais réalisés au CEBTP)

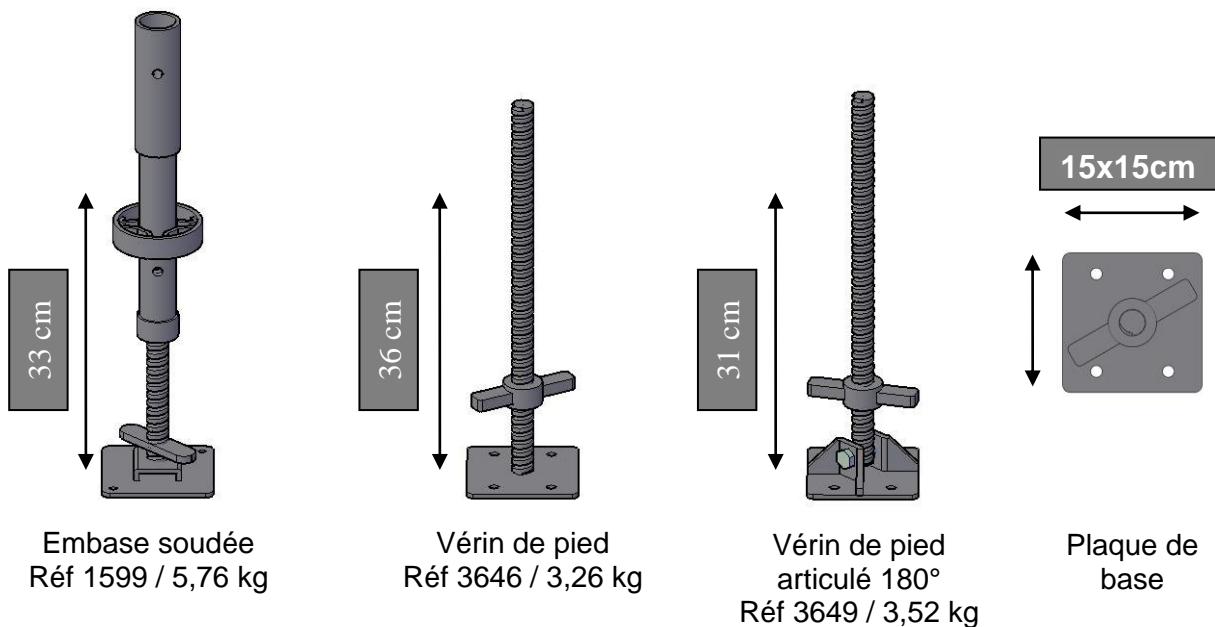
Rigidité élastique du nœud :  $M = 290 \text{ N/mm} / {}^\circ\alpha$

 <p><u>Tranchant vertical</u> CMU : 2600daN</p>	 <p><u>Traction</u> CMU : 3150daN</p>
 <p><u>Tranchant horizontal</u> CMU : 1500daN</p>	 <p><u>Compression</u> CMU : 3000daN</p>

## 12. Les pièces :

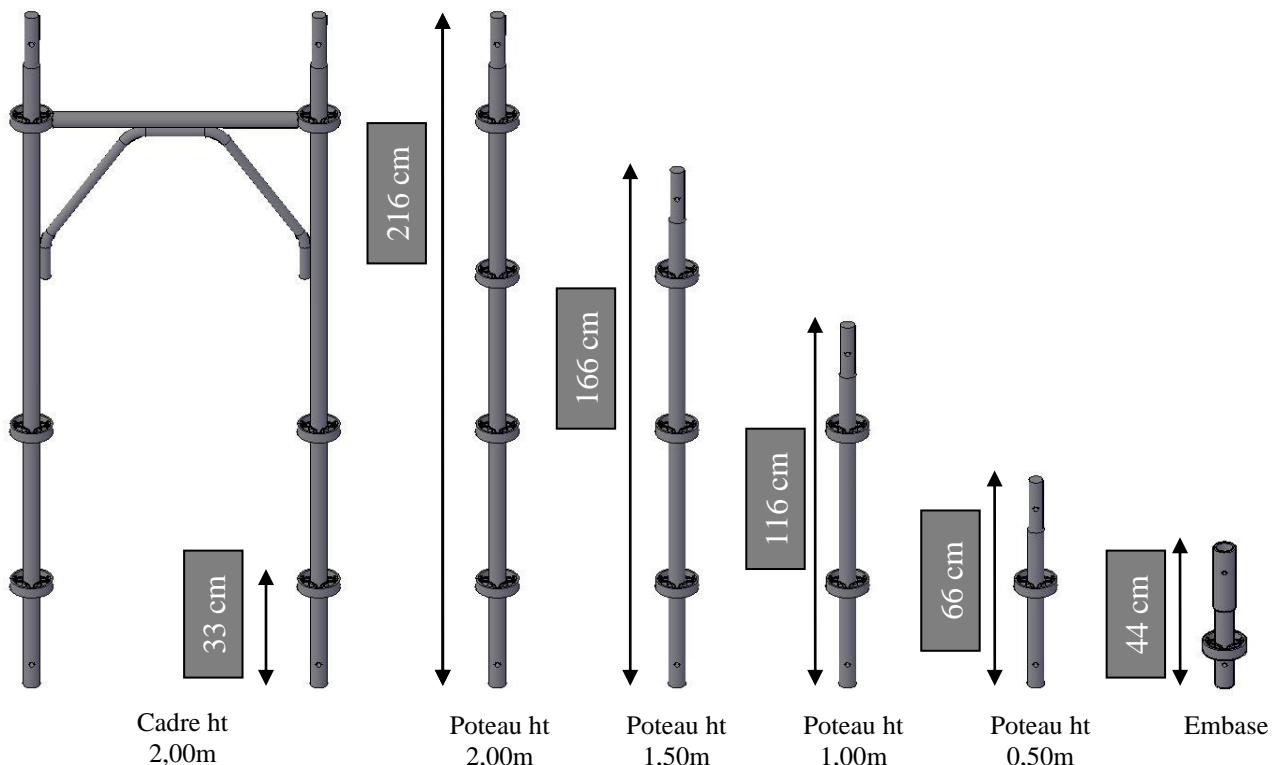
### 12.1. Les pieds à vérin :

Les pieds à vérin permettent de rattraper les faibles dénivellations du terrain et de répartir les charges transmises par les montants. L'embase soudée permet le levage de l'échafaudage.



### 12.2. Les poteaux :

Les poteaux se composent d'un tube de Ø 48,3 épaisseur 2,9 mm en acier S235 garantie à 32 daN/mm<sup>2</sup> sur lequel sont soudées des rosaces espacées de 50 cm. Un goujon de 16cm en tête de poteau permet de les emboîter l'un dans l'autre. Ils peuvent être goupillés ou boulonnés entre eux. Les poteaux existent en version renforcée avec un tube en Ø51 épaisseur 4 mm.



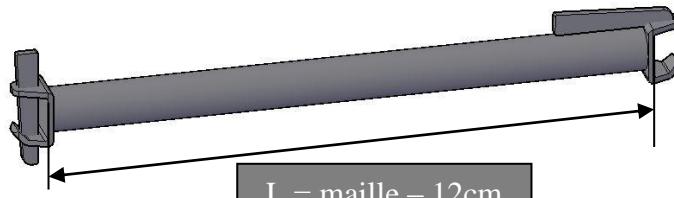
type	poids Ø48	réf Ø48	CU	CUE	réf Ø51	poids Ø51
Ht 2,00 m	10,79 kg	1502	2500 daN	3300 daN	1683	15,79 kg
Ht 1,50 m	8,44 kg	1501	3840 daN	3300 daN	1606	12 kg
Ht 1,00 m	5,40 kg	1500	-	3300 daN	1607	9 kg
Ht 0,50 m	2,50 kg	1524	-	3300 daN	1608	5 kg
Embase	2,62 kg	1520	-	3300 daN	1686	6 kg
Cadre 200	22,34 kg	1596	2500 daN			

CU = Charge utile en échafaudage courant moisé à chaque extrémité du poteau et contreventé.

CUE = Charge utile en étalement. Tour contreventée quatre faces et moisée tous les mètres.

### 12.3. Les lisses :

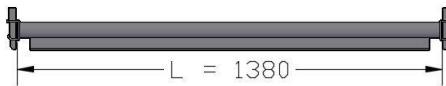
Les lisses se composent d'un tube de Ø 48,3 mm épaisseur 2,9 mm en acier S235 garanti à 32 daN/mm<sup>2</sup> sur lequel sont soudées deux griffes. Elles se fixent sur les rosaces des poteaux par simple clavetage.



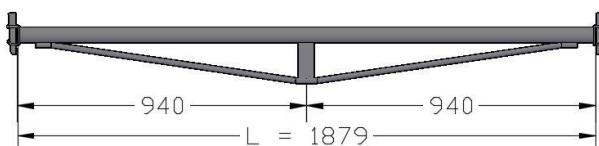
Maille	poids	référence	au ml	répartie	ponctuelle	traction	compression
Lg 2,93 m	9,4 kg	1510	85	249	120	3150	1250
Lg 2,52 m	8,42 kg	1509	115	260	130	3150	1660
Lg 2,00 m	6,8 kg	1508	185	340	170	3150	2490
Lg 1,50 m	5,2 kg	1507	330	450	225	3150	3000
Lg 1,15 m	4,2 kg	1526	560	600	300	3150	3000
Lg 0,80 m	3,06 kg	1505		1150	420	3150	3000
Lg 0,45 m	2,0 kg	1536			420	3150	3000
Lg 0,17 m	1,2 kg	1679				3150	3000

### 12.4. Les lisses renforcées :

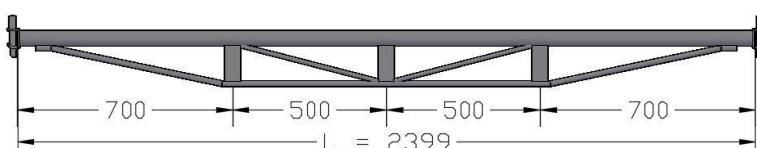
Les lisses renforcées se composent d'un tube de Ø 48,3 mm épaisseur 2,9 mm en acier S235 garanti à 32 daN/mm<sup>2</sup> ( $\sigma_e = 32$  daN/mm<sup>2</sup>) sur lequel sont soudés deux griffes. Elles se fixent sur les rosaces des poteaux par simple clavetage. Elles sont utilisées pour des reprises de charge importantes.



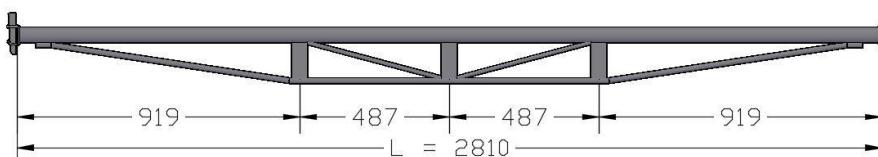
Maille 150cm (= L + 12cm)



Maille 200cm (= L + 12cm)



Maille 252cm (= L + 12cm)

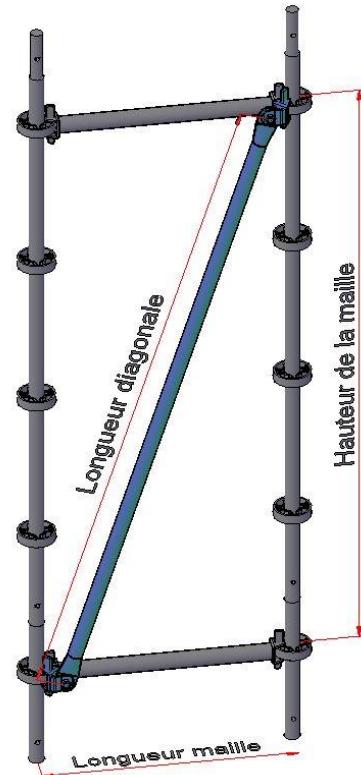
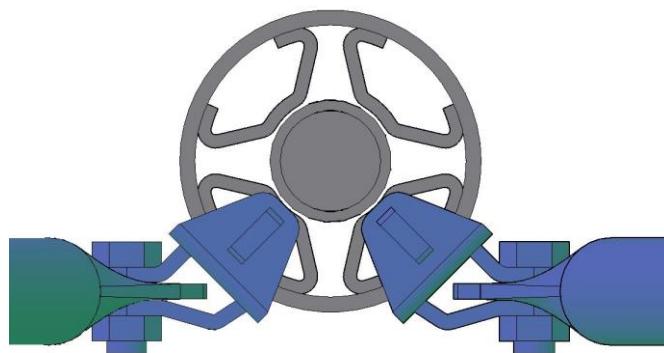


Maille 293cm (= L + 12cm)

Lisses renforcées MD (charge en daN)					
Maille	poids	référence	au ml	répartie	ponctuelle
Lg 2,93 m	15,46 kg	1523	500	1500	750
Lg 2,52 m	14,12 kg	1522	700	1800	900
Lg 2,00 m	9,68 kg	1521	850	1700	850
Lg 1,50 m	9,3 kg	1550	1000	1500	750
Lg 1,15 m	6,6 kg	1549	1000	1500	750

## 12.5. Les diagonales :

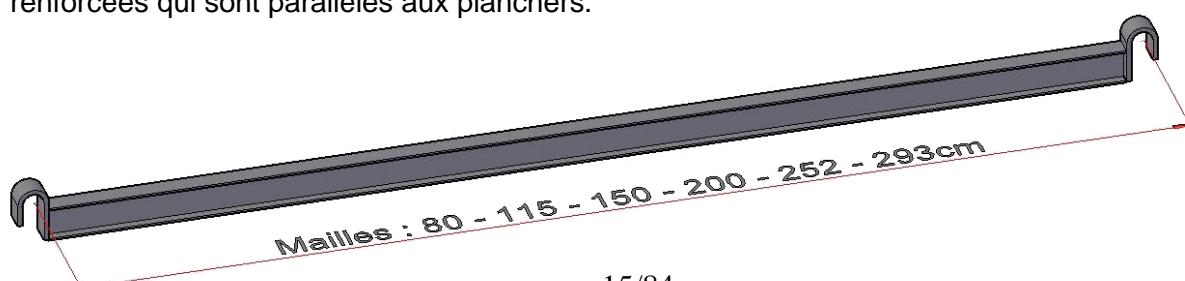
Les diagonales se composent d'un tube de Ø 42,4 mm épaisseur 2,0 mm en acier S235 garanti à 32 daN/mm<sup>2</sup> sur lequel sont soudées deux griffes articulées. Elles se fixent sur les rosaces des poteaux par simple clavetage.



Diagonales verticales MD						
Désignation	80 x 200	115 x 200	150 x 200	200 x 200	252 x 200	293 x 200
Référence	1512	1527	1514	1515	1516	1517
Poids	5,60	5,64	6,24	6,88	8,70	9,20
Longueur maille en cm	80,6	115	150	200	252	293
Hauteur maille en cm	200	200	200	200	200	200
Longueur diagonale en cm	210,4	223,3	240,8	271,7	309,2	341,7
Effort maxi en traction en daN	-	-	625	-	-	532
Effort maxi en compression en daN	-	-	781	-	-	465

## 12.6. Les traverses de plancher acier

Les traverses plancher se composent d'un IPN de 80 et de deux « U » en plat de 50/10 aux deux extrémités. Elles servent à couper la portée des planchers acier et se fixent sur les lisses renforcées qui sont parallèles aux planchers.



Traverses plancher acier MD (charge en daN)					
Maille	poids	référence	au ml	répartie	ponctuelle
Lg 2,93 m	21,08 kg	1535	300	900	400
Lg 2,52 m	17,04 kg	1534	400	1000	500
Lg 2,00 m	14,0 kg	1533	600	1200	600
Lg 1,50 m	10,5 kg	1532	800	1200	800
Lg 1,15 m	8,5 kg	1567	-	-	-
Lg 0,80 m	6,44 kg	1553	-	-	-

## 12.7.Les planchers

Les planchers existent en plusieurs largeurs : 0,30 m – 0,35 m – 0,70 m et plusieurs longueurs : 0,80 m – 1,15 m – 1,50 m – 2,00 m – 2,52 m et 2,93 m. Ils peuvent être en acier, en aluminium ou en aluminium et bois. Ils sont tous équipés de tiges de verrouillage contre le soulèvement.

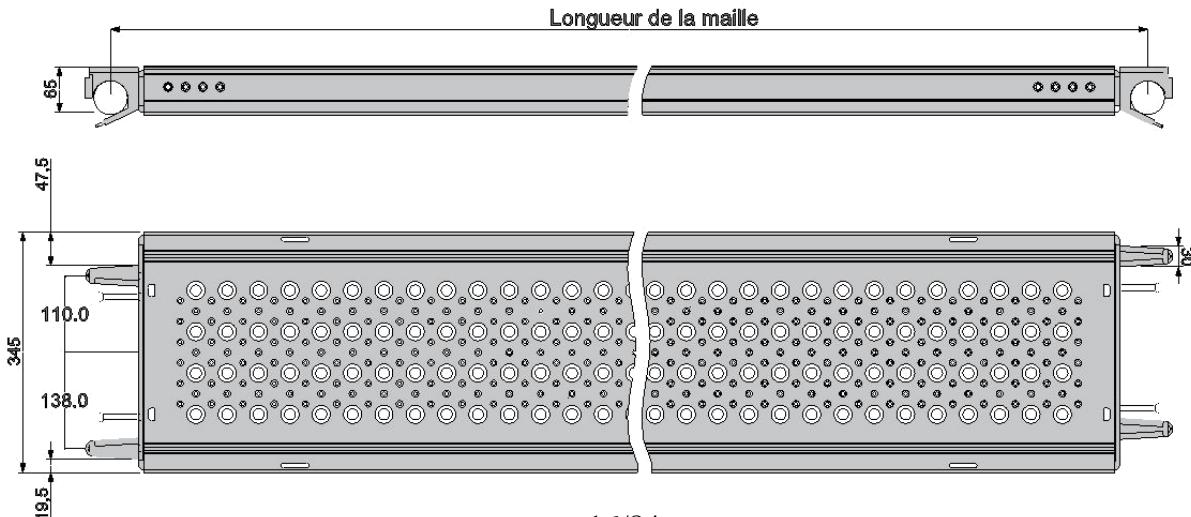
Le choix de la largeur des planchers et de leur répartition est fonction de la largeur de la maille :



Note : un plancher à trappe occupe la place de deux planchers de 35 cm soit 70 cm.

## 12.8.Les ½ planchers acier

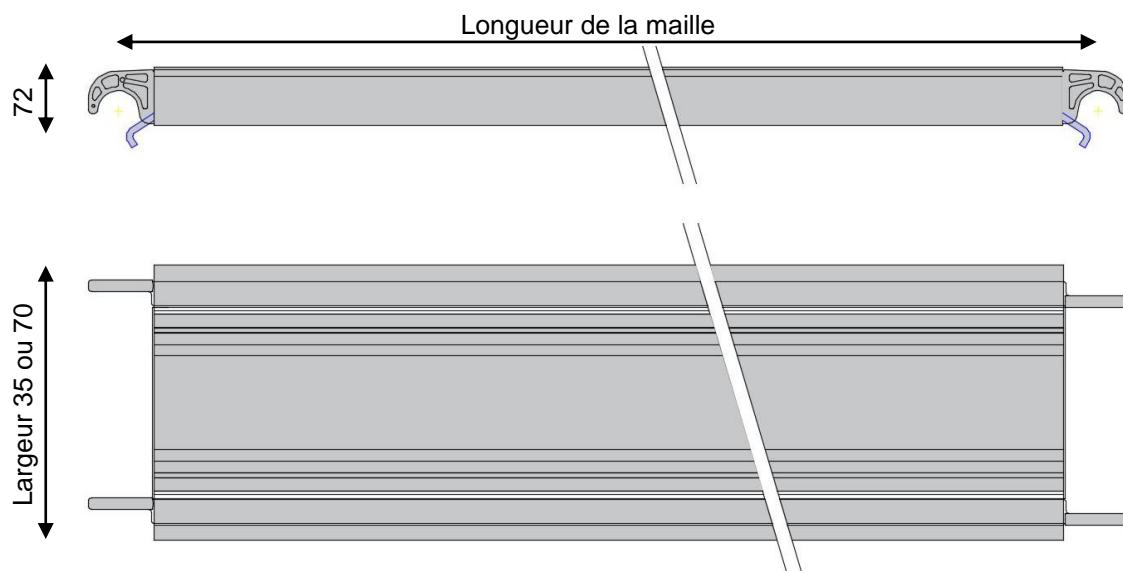
Les planchers acier sont réalisés en tôle perforée d'acier galvanisé épaisseur 150/100<sup>e</sup>. La fixation sur les lisses est assurée par quatre crochets boulonnés de type HUSSOR ERECTA.



Largeur	Longueur	Référence	Poids	Charge répartie	Classe
0,30 m	1,15 m	15510.ce	8,00 kg	600 kg	6
0,30 m	1,50 m	15680.ce	12,20 kg	600 kg	6
0,30 m	2,00 m	14170.ce	15,98 kg	600 kg	6
0,30 m	2,52 m	14140.ce	17,00 kg	450 kg	5
0,30 m	2,93 m	14150.ce	22,00 kg	450 kg	5
0,35 m	0,80 m	15840.ce	8,62 kg	600 kg	6
0,35 m	1,15 m	15520.ce	10,54 kg	600 kg	6
0,35 m	1,50 m	13260.ce	13,94 kg	600 kg	6
0,35 m	2,00 m	13810.ce	17,32 kg	600 kg	6
0,35 m	2,52 m	13380.ce	21,45 kg	450 kg	5
0,35 m	2,93 m	12130.ce	23,68 kg	300 kg	4
0,35 m	0,35 m	1557	5,1 kg	300 Kg	4

## 12.9.Les planchers aluminium

Les planchers aluminium sont réalisés en alliage d'aluminium filé. La fixation sur les lisses est assurée par quatre crochets boulonnés en aluminium moulé de type HUSSOR ERECTA.



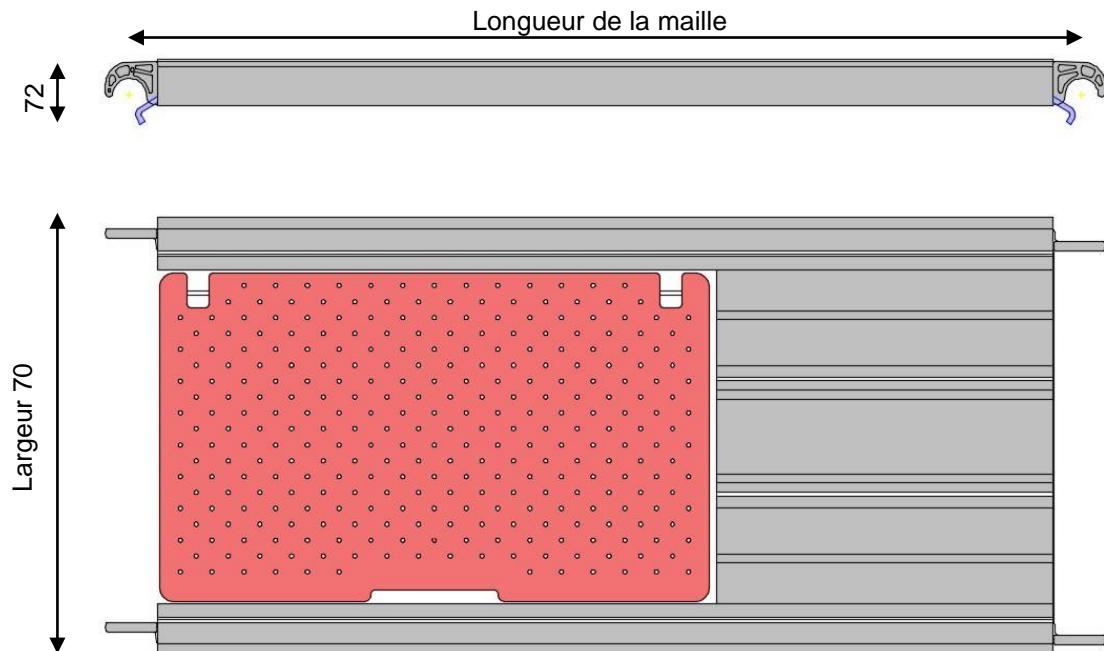
Largeur	Longueur	Référence	Poids	Charge répartie	Classe
0,35 m	0,80 m	1834	4,92 kg	600 kg	6
0,35 m	1,15 m	1835	6,50 kg	600 kg	6
0,35 m	1,50 m	1836	8,40 kg	600 kg	6
0,35 m	2,00 m	1838	10,50 kg	600 kg	6
0,35 m	2,52 m	1839	12,64 kg	450 kg	5
0,35 m	2,93 m	1840	14,60 kg	300 kg	4
0,70 m	0,80 m			Nous consulter	
0,70 m	1,15 m			Nous consulter	
0,70 m	1,50 m	1841	12.18 kg	600 kg	6
0,70 m	2,00 m	1844	15.88 kg	600 kg	6
0,70 m	2,52 m	1845	19.88 kg	450 kg	5
0,70 m	2,93 m	1842	23,24 kg	300kg	4

## 12.10. Les planchers à trappe

Les planchers à trappe peuvent être composés de deux façons différentes :

- En profilés en aluminium filés + trappe en plastique roto moulé rouge.
- En longerons aluminium et plancher + trappe en panneau multiplie.

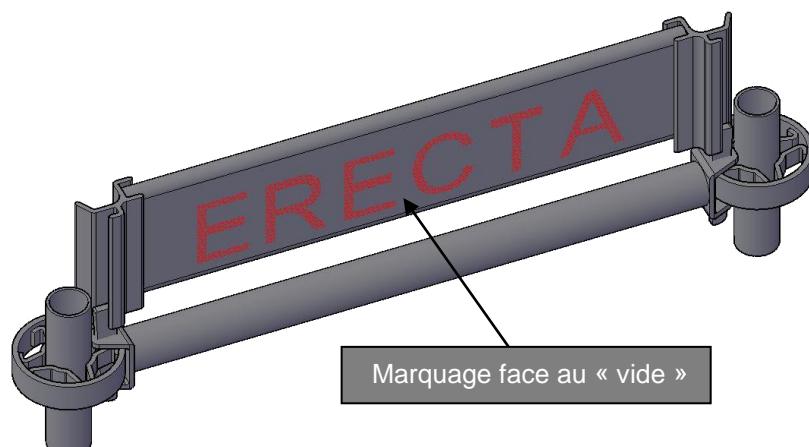
La fixation sur les lisses est assurée par quatre crochets boulonnés de type HUSSOR ERECTA. Les trappes se referment toutes automatiquement et s'accompagnent toutes d'une échelle d'accès (aluminium ou acier). Une garde à la main permet d'éviter l'écrasement des doigts sous la trappe.



Largeur	Longueur	Référence	Poids	Charge répartie	Classe
ALU - 0,69 m	1,50 m	1830	14,00 kg	200 kg	3
ALU - 0,69 m	2,00 m	1831	18,00 kg	200 kg	3
ALU - 0,69 m	2,52 m	1832	22,50 kg	200 kg	3
ALU - 0,69 m	2,93 m	1833	25,50 kg	200 kg	3
A/B - 0,69 m	1,50 m	1309	15,14 kg	300 kg	4
A/B - 0,69 m	2,00 m	1424	18,69 kg	300 kg	4
A/B - 0,69 m	2,52 m	1547	23,56 kg	300 kg	4
A/B - 0,69 m	2,93 m	1257	28,14 kg	200 kg	3
Echelle acier	2,20 m	1595	9,6 kg	-	-
Echelle alu	2,20 m	1234	4,22 kg	-	-

## 12.11. Les plinthes :

Les plinthes en aluminium se fixent par emboîtement sur les clavettes des lisses. Conformément à la réglementation, elles mesurent 15 cm de hauteur. Elles existent également en bois.

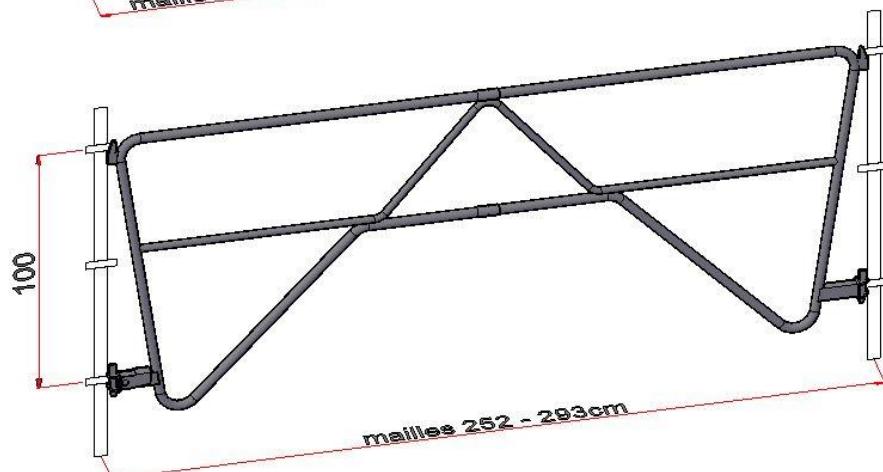
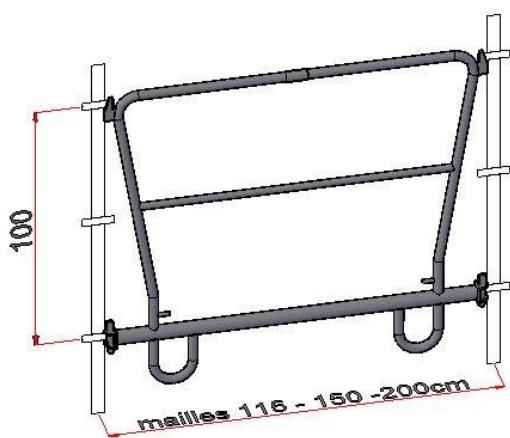


Plinthe aluminium							
Longueur	0,40 m	0,80 m	1,15 m	1,50 m	2,00 m	2,52 m	2,93 m
Référence	1696.0400	1696.0806	1696.1150	1696.1500	1696.2000	1696.2520	1696.2930
Poids	0,8 kg	1,6 kg	2,08 kg	2,5 kg	3,36 kg	3,80 kg	4,62 kg
Plinthe bois							
Longueur	0,40 m	0,80 m	1,15 m	1,50 m	2,00 m	2,52 m	2,93 m
Référence	-	1541	1544	1542	1545	1546	1543
Poids	-	3,8 kg	4,6 kg	5,4 kg	6,5 kg	7,6 kg	8,6 kg

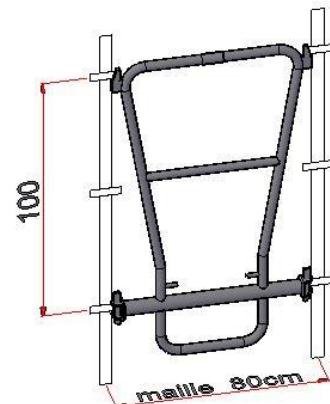
## 12.12. Les garde-corps de sécurité permanents :

Les garde-corps sont réalisés en tube acier de 30 x 2 galvanisé à chaud.

L'utilisation de ces gardes-corps permet le montage des échafaudages Multi D en toute sécurité. Ils se montent depuis l'étage inférieur. (Voir cinématique de montage).



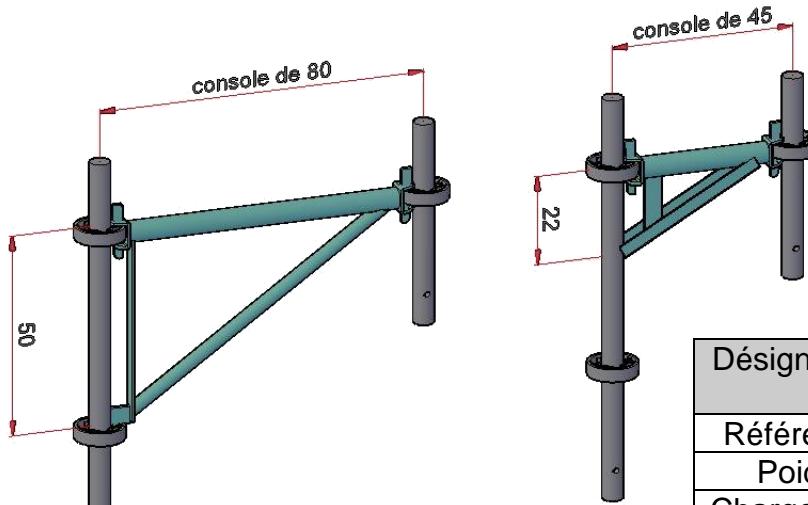
Désignation	Référence	Poids
Pgc sécurité 0,80 m	1972	8,24 kg
Pgc sécurité 1,15 m	1973	9,5 kg
Pgc sécurité 1,50 m	1591	12.52 kg
Pgc sécurité 2,00 m	1974	16.69 kg
Pgc sécurité 2,52 m	1975	16.00 kg
Pgc sécurité 2,93 m	1590	15,58 kg



## 12.13. Les consoles :

Les consoles permettent l'élargissement ponctuel des planchers de travail ou d'accès. Leur fixation se fait par clavetage sur les rosaces des poteaux. La griffe située à leur extrémité, permet de fixer une embase ou un poteau.

Attention : Il faut vérifier la stabilité de la structure échafaudage sous les charges complémentaires verticales et horizontales ramenées sur les poteaux par les jambes de force des consoles.



Désignation	Console 0,40 m	Console 0,70 m	Console 0,80 m
Référence	1528	1556	1529
Poids	3,2 kg	4,50 kg	4,74 kg
Charge utile répartie	500 kg	500 daN/m	500 daN/m
Charge utile concentrée	500 kg	400 kg	400 kg

## 12.14. Les roues :

Roues en polyamide de diamètre 200 mm équipées de frein. L'utilisation de l'échafaudage avec des roues n'est autorisée que si leurs freins sont actionnés.

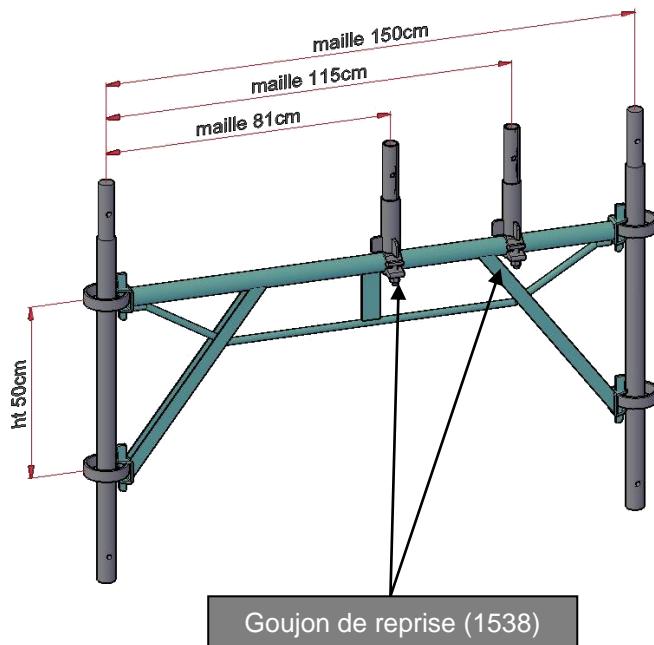


Désignation	Roue à tige	Roue à plaque
Référence	1329	1272
Poids	4,58 kg	4,58 kg
Ø	200	200
Charge utile	600 kg	400 kg

## 12.15. Les portiques piétons :

Ils permettent d'élargir la largeur de passage libre en pied de l'échafaudage. Les départs sur le portique sont 0,80 m, 1,15 m et 1,50 m selon la position du goujon de reprise.

Désignation	Portique 1,50 m	Portique 1,15 m
Référence	1598	1578
Poids	10,84 kg	9,30 kg

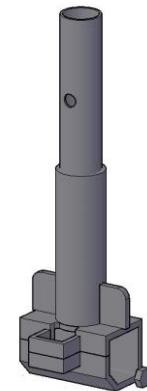
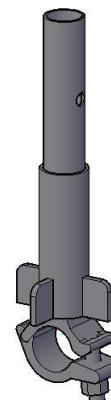


## 12.16. Les goujons de reprise :

Le goujon de reprise (réf 1538) permet d'implanter un poteau d'échafaudage sur un portique ou sur des lisses.

Le goujon de reprise horizontal (réf 1531) permet de fixer une lisse sur une lisse.

Désignation	Goujon de reprise	Goujon de reprise horizontal
Référence	1538	1531
Poids	2,38 kg	1.7 kg



Goujon de reprise (réf 1538)

Goujon de reprise horizontal (réf 1531)

## 12.17. Les chevilles de liaison ou boulon:

Ils permettent tous de solidariser les poteaux entre eux.

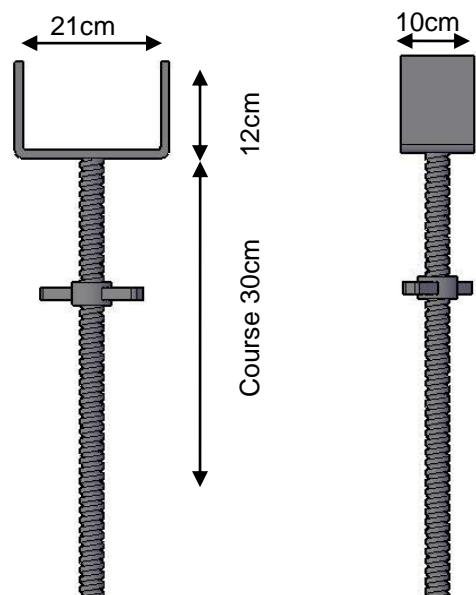
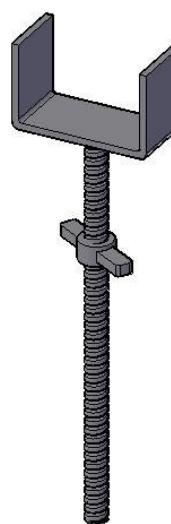


Désignation	Boulon 12 x 70	Cheville de sécurité
Référence	BOUL12x70	1892
Poids	0,1 kg	0,1 kg
Charge de rupture	Selon qualité	600 N/mm <sup>2</sup>

## 12.18. La fourche :

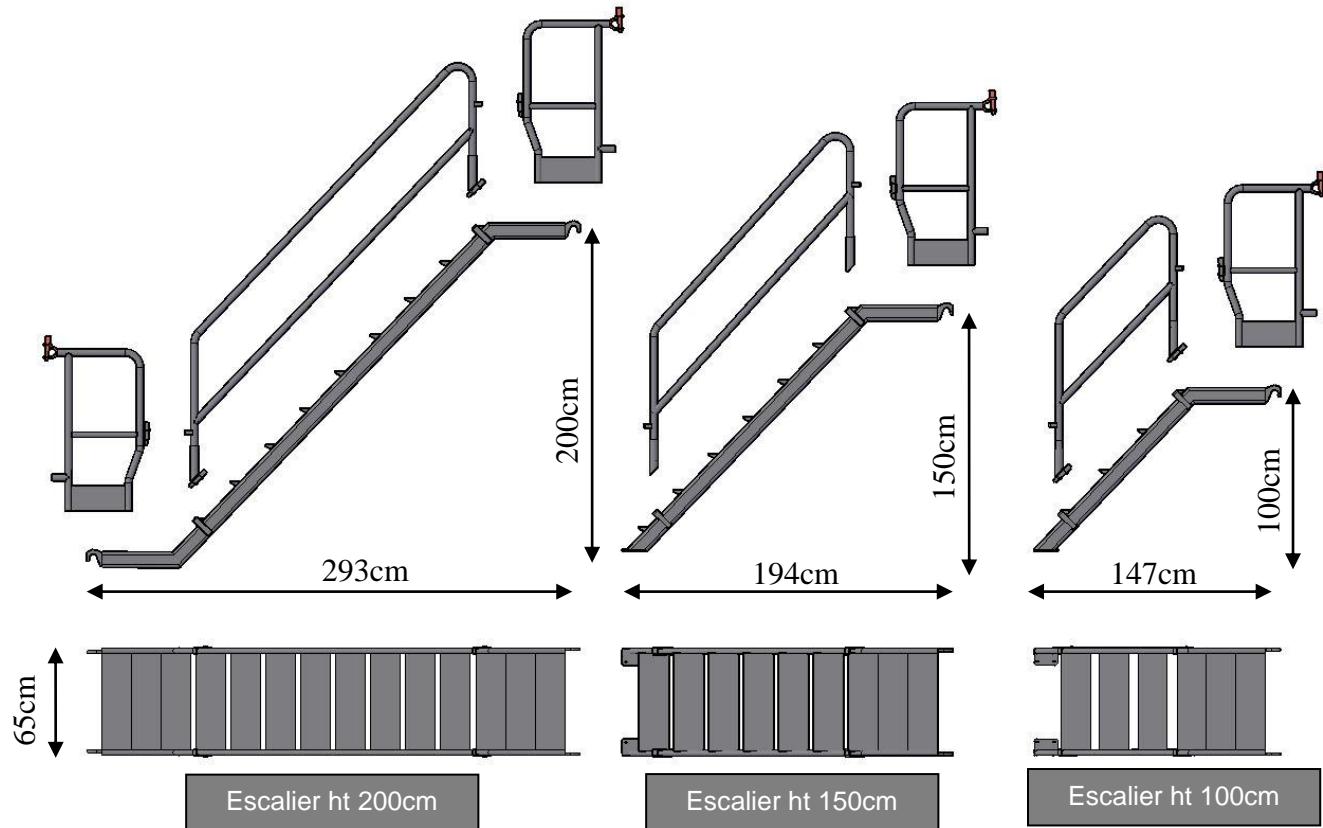
Les fourches sont en acier galvanisé. Elles s'utilisent en étalement pour maintenir un platelage, mais elles permettent également le remplacement d'un pied à vérin pour un démarrage sur une poutre ou un fer.

Désignation	Fourche à vérin
Référence	3643
Poids	5,68 kg
Charge d'utilisation	4500 daN



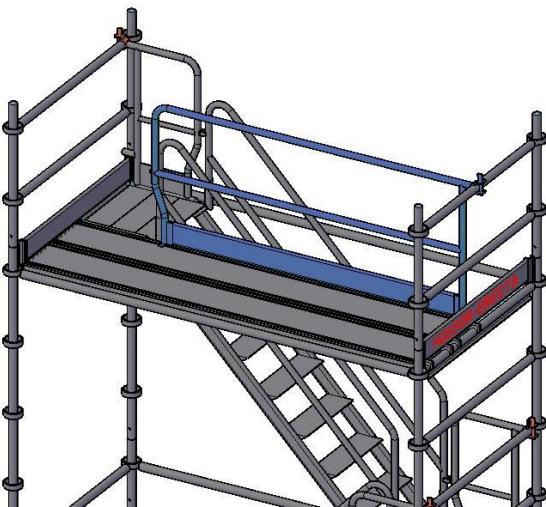
## 12.19. Les escaliers :

Les escaliers aluminium monoblocs offrent un passage libre de 59 cm. Ils sont légers et se montent rapidement. Les garde-corps se fixent sur la volée d'escalier par simple clavetage.



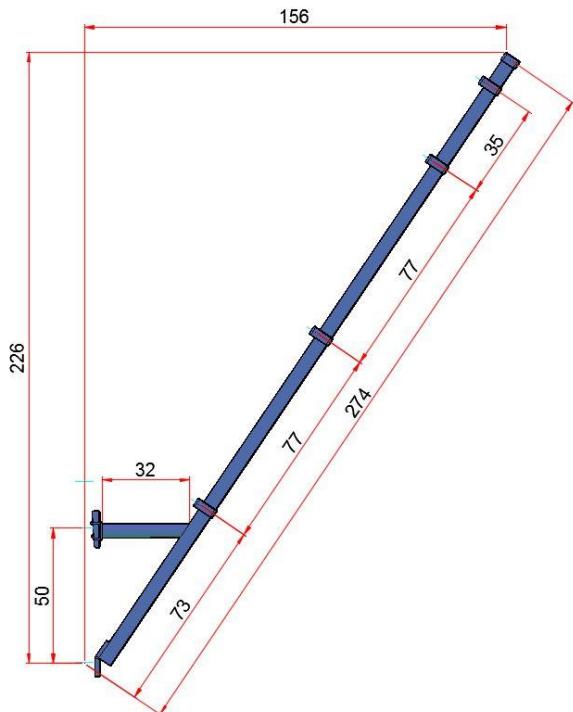
Désignation	Volée escalier alu ht 200cm	Volée escalier alu ht 150cm	Volée escalier alu ht 100cm	Garde-corps limon d'escalier ht 200cm	Garde-corps limon d'escalier ht 150cm	Garde-corps limon d'escalier ht 100cm	Garde-corps palier escalier alu
Référence	1486	1467	1498	1491	1469	1490	1493
Poids	31.7 kg	16.0 kg	14.08 kg	12.14 kg	9.1 kg	7.2 kg	7.02 kg
Longueur	293cm	194cm	147cm	-	-	-	-

Garde-corps palier horizontal	Ref 1554	Poids 15.1 kg
-------------------------------	----------	---------------



## 12.20. Le pare gravats :

Elément de protection extérieur (côté rue) contre les chutes de gravats ou de matériaux. Il est généralement équipé de bardage tôle.



Désignation	Pare gravats
Référence	1539
Poids	17,92 kg
Longueur	2,70 m



## 12.21. Les pinces tôle :

Les pinces à tôle sont utilisées pour la couverture et le bardage des structures échafaudage et des pare gravats.

Désignation	Pince à tôle GM	Pince à tôle PM
Référence	2319	2300
Poids	0,20 kg	0,20 kg



## 12.22. Les poutres treillis acier et aluminium :

Poutre treillis acier :

Elles servent à créer des passages en pont. Longerons acier en tube Ø 48,3 mm x 2.6 mm et membrures acier en tube Ø 35 mm x 2 mm. Longerons distants de 500 mm.

$$\sigma_e = 24 \text{ daN/mm}^2$$

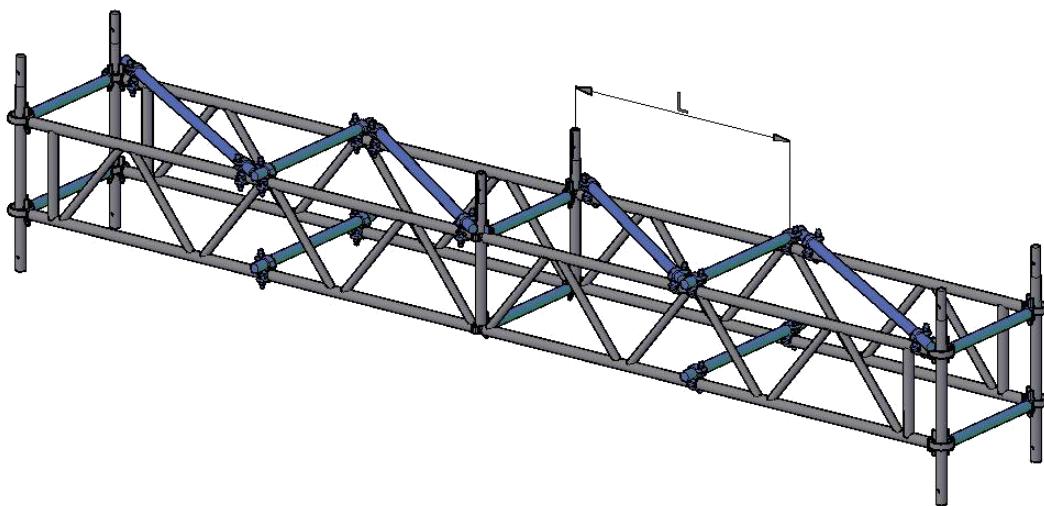
$$I = 4686 \text{ cm}^4$$

$$I/V = 187 \text{ cm}^3$$

$$E = 210000 \text{ MPa}$$

Poutre acier 586	
Longueur	5.86 m
Référence	4988
Poids	57 kg





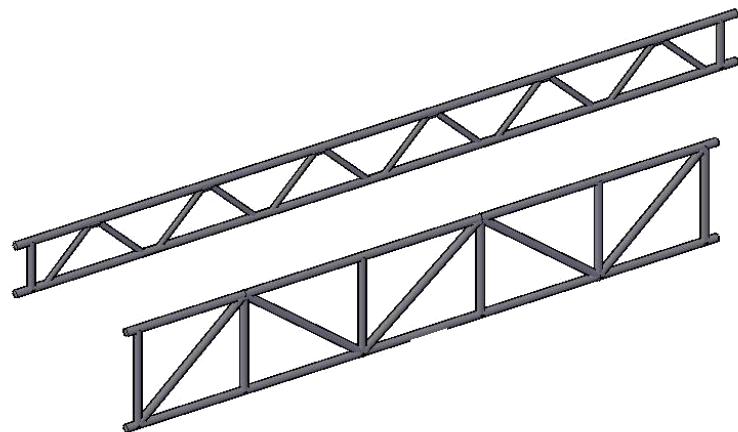
Laçage des poutres treillis acier Ig 586 :

Longueur du laçage « L »	Moment admissible	Charge répartie	Charge ponctuelle au centre
117 cm	2249 daN.m	523 daN	1535 daN
147 cm	1784 daN.m	415 daN	1218 daN
195 cm	1178 daN.m	274 daN	804 daN
293 cm	574 daN.m	133 daN	392 daN

Poutre treillis alu :

Elles servent à créer des passages en pont. Longerons aluminium en tube Ø 48,6 mm x 4 mm et membrures aluminium en tube Ø 30 mm x 3 mm. Longerons distants de 400 mm.

$\sigma_e = 10 \text{ daN/mm}^2$  (coef secu 2)  
 $E = 69500 \text{ MPa}$



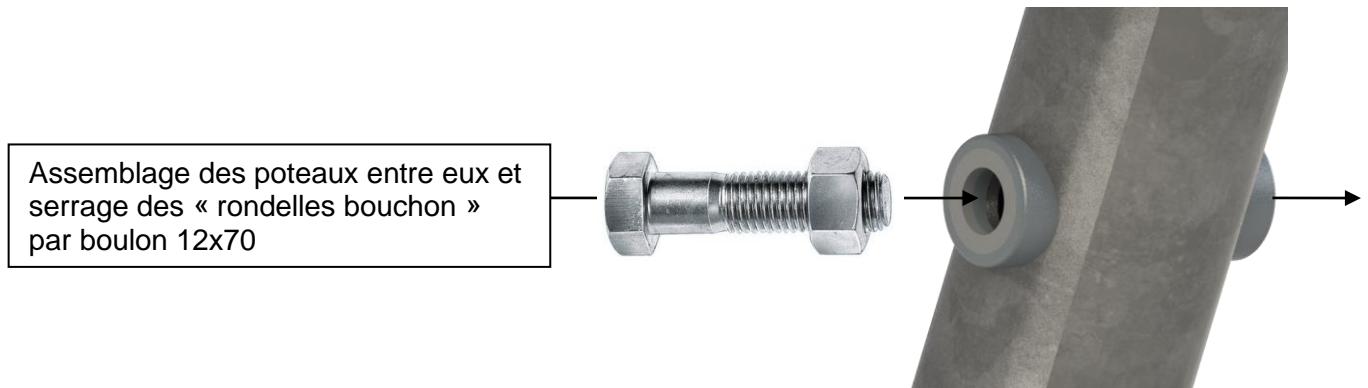
Désignation	Longueur	Hauteur	Référence	Poids	CU ponctuelle	CU répartie
Poutre treillis 610	6,10 m	0,45 m	4942	25,8 kg	1192 daN	391 daN.m
Poutre treillis 510	5,10 m	0,45 m	4945	21,4 kg	1284 daN	503 daN.m
Poutre treillis 210	2,10 m	0,45 m	4943	7,6 kg	1484 daN	950 daN.m
Poutre treillis 710	7,10 m	0,80 m	4973A	42,6 kg	2177 daN	613 daN.m
Poutre treillis 610	6,10 m	0,80 m	4972A	36,6 kg	2416 daN	792 daN.m
Poutre treillis 410	4,10 m	0,80 m	4971A	24,5 kg	2894 daN	1412 daN.m

## 12.23. La gamme anticontamination

Pour certains chantiers, il est indispensable de mettre en œuvre du matériel qui ne « stocke » pas les poussières et les fibres. Notre gamme Multi anticontamination répond à ces besoins.

### La structure Multi D :

Les poteaux sont ceux utilisés couramment. Il suffit de positionner une « rondelle bouchon » au droit des assemblages lors du boulonnage des poteaux entre eux.



### Les lisses Multi D :

Les lisses de la gamme anticontamination sont obstruées à chaque extrémité. Elles sont totalement hermétiques. Les références sont identiques à celles des lisses standards, il suffit de préciser « anticontamination ».



### Les planchers anticontamination :

Les planchers anticontamination sont spécifiques. Leurs longerons sont fermés. Leurs dimensions sont identiques aux planchers standards. Ils sont compatibles avec les planchers standards.



Largeur	Longueur	Référence	Poids	Charge répartie	Classe
0,35 m	0,80 m	1320.0806	6.50 kg	600 kg	6
0,35 m	1,15 m	1320.1150	8.50 kg	600 kg	6
0,35 m	1,50 m	1320.1500	10.4 kg	600 kg	6
0,35 m	2,00 m	1320.2000	13.4 kg	600 kg	6
0,35 m	2,52 m	1320.2520	16.0 kg	600 kg	6
0,35 m	2,93 m	1320.2930	18.4 kg	600 kg	6
0,30 m	0,80 m	1321.0806	6.00 kg	600 kg	6
0,30 m	1,15 m	1321.1150	7.80 kg	600 kg	6
0,30 m	1,50 m	1321.1500	9.30 kg	600 kg	6
0,30 m	2,00 m	1321.2000	12.5 kg	600 kg	6
0,30 m	2,52 m	1321.2520	14.5 kg	600 kg	6
0,30 m	2,93 m	1321.2930	17.0 kg	600 kg	6

#### Les planchons acier (remplacent les planches bois)

Les planchons acier permettent de remplacer l'utilisation des planches bois dans les cas où les planchers standards ne fonctionnent pas.

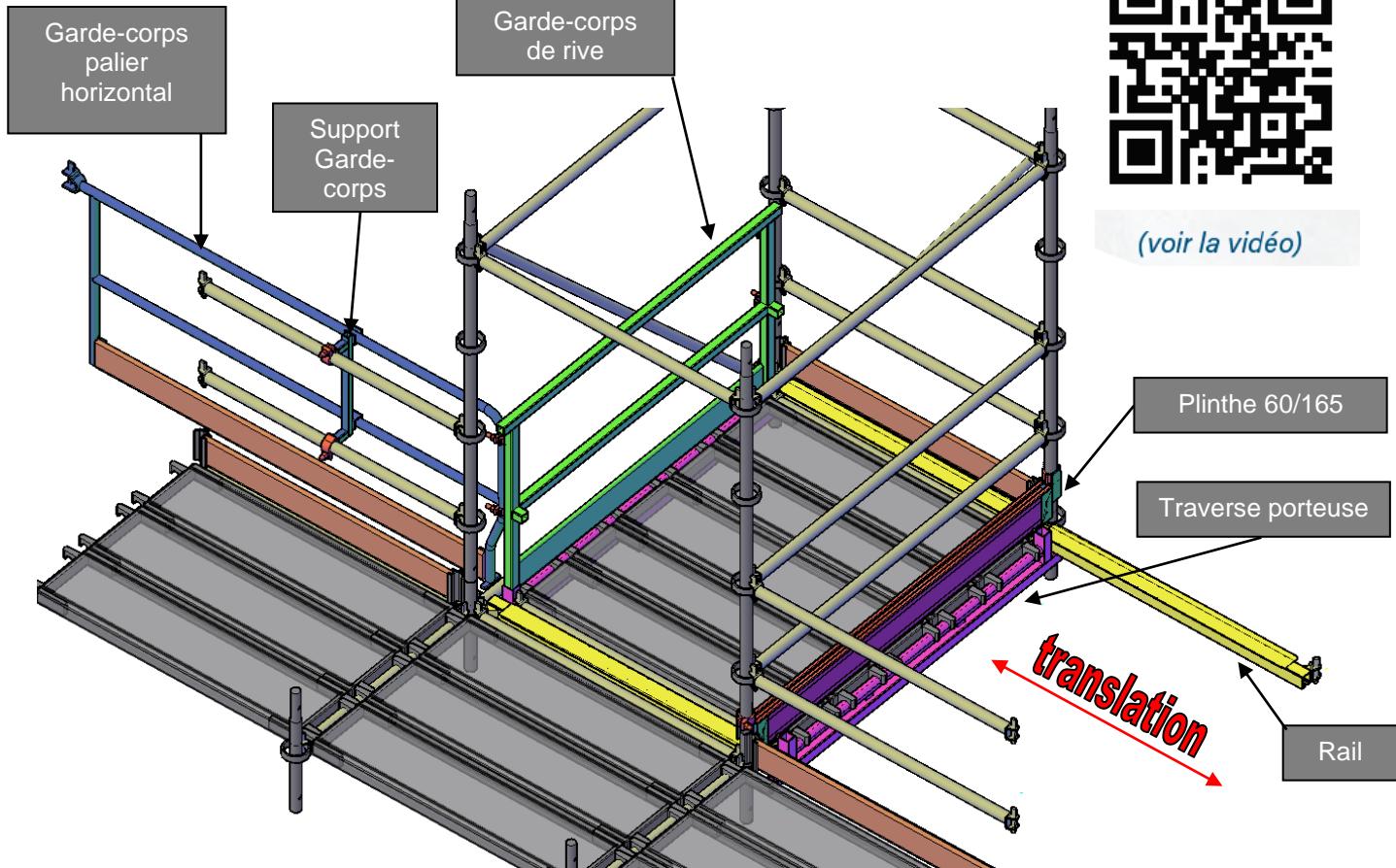
La portée maximale de ces planches acier reste identique à celle des planches : 1.5m



Largeur	Longueur	Hauteur	Référence	Poids	Ep. tôle
20 cm	100 cm	3.5 cm	1322.1000	3.80 kg	1.5mm
20 cm	150 cm	3.5 cm	1322.1500	5.70 kg	1.5mm
20 cm	200 cm	3.5 cm	1322.2000	7.50 kg	2.0mm
20 cm	250 cm	3.5 cm	1322.2500	10.20 kg	2.0mm

## 12.24. Plancher escamotable pour sapine de levage

Le plancher escamotable permet la manipulation de charges dans les sapines de levage. Il est installé à chaque niveau d'échafaudage si nécessaire. D'un simple glissement en tiroir, le plancher s'ouvre et se ferme sans efforts, avec mise en place automatique des garde-corps. Il est disponible pour des sapines de levage de 1,5 x 1,5m et 1,5 x 2,0m. Capacité de charge : 1000 daN répartie.



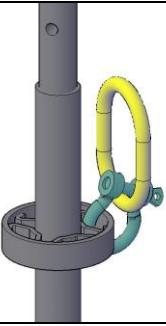
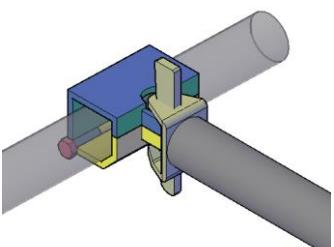
Désignation	Référence	Poids	Information
Rail sapine lg 3.00m	1640.3000		Rail de guidage du plancher
Rail sapine lg 4.00m	1640.4000		Rail de guidage du plancher
Traverse porteuse lg 2.00m	1642.2000		Traverse porteuse des planchers
Garde-corps de rive lg 2.00m	1644.2000		Garde-corps mobile du plancher
Plinthe 60/165 lg 2.00m	1641.2000		Plinthe antichoc du plancher
Support garde-corps palier	1643		Porte le garde-corps palier
Garde-corps palier horizontal	1554	15.1kg	Ouvre ou non l'accès au plancher



## 12.25. Accessoires

Désignation	Plan	Utilisation	Référence	Poids
Collier orthogonal de type B CU = 9 KN		Permet de liaisonner des tubes entre eux avec un angle fixe de 90°.	1260	1,3 kg
Collier variable		Permet de liaisonner des tubes entre eux avec un angle fixe de 0 à 360°.	1261	1,32 kg
Col de cygne		Permet l'installation d'un garde-corps lors du maçonnage d'un mur.	1464	6,7 kg
Panneaux garde-corps pour col de cygne		Garde-corps monobloc pour col de cygne	L 293 : 1069 kg L 252 : 1070 kg L 150 : 1271 kg	11,26 kg 9,88 kg 6,37 kg
Plancher tournant		Supprime les planches lors de la réalisation d'un échafaudage circulaire. Ø mini : 5,00 m Maille extérieure 1,50 m.	1435	19,12 kg
Bride pour embase MD		Permet de liaisonner le vérin de pied et l'embase MD pour un levage à la grue.	1951	0,56 kg

Tube d'ancre à piton		Permet l'amarrage des échafaudages.	1092	4,4 kg
Tube d'amarrage avec plaque		Permet de créer des départs en console	1195	5,0 kg
Vérin d'amarrage		Permet l'amarrage dans une fenêtre	1263	2,66 kg
Portillon MD		Portillon d'accès à une plateforme de travail.	1651	16,2 kg
Panneau garde-corps intérieur pour escalier		Permet d'empêcher la chute de personnes dans les cas d'escaliers superposés et rapportés à l'échafaudage.	1190	13,2 kg
Lisse pour garde-corps intérieur d'escalier		Permet de fixer le panneau garde-corps intérieur d'escalier sur une façade Erecta+	1699li	15.0 kg
Anneaux de levage MD		Permet le levage des échafaudages. CU : 800 kg	1893	3.2 kg

Manille de levage		Permet le levage des échafaudages. CU : 2000kg	Manille 4972 + Anneau 5419	0.9kg
Panneau garde-corps de montage Multi D		Permet le montage en sécurité des échafaudages et des tours escalier. C'est un garde-corps provisoire de montage.	1770	13.5 kg
Equerre MD pour garde-corps basculant		Permet la réalisation de garde-corps basculant sur les mailles d'approvisionnement	1895	8.0kg
Collier pour IPN		Permet de fixer un tube Ø48.3 sur un profilé métallique.	1291	1.6kg
Pied de base fixe		Il est utilisé dans le montage des garde-corps basculant.	1100	1.5kg
Plinthe à clips		Elle est utilisée dans le montage des garde-corps basculant. Elle existe en plusieurs longueurs	1695.1500 1695.2000 1695.2520 1695.2930	
Piquage lisse MD sur lisse MD		Elle permet de fixer une lisse Multi D sur une autre pour réduire une maille par exemple.	1555	0,7kg

## 13. Stockage des éléments principaux

Le stockage et la manutention des éléments principaux d'échafaudage sont facilités par l'utilisation des casiers HUSSOR ERECTA. Leur encombrement de 1,00 m par 1,20 m permet de les positionner côté à côté sur la remorque d'un camion sans perte d'espace. Ils ont été conçus pour être manipulés facilement par un chariot élévateur ou une grue.

Désignation	Poids	Référence	Capacité	Photos
Casier démontable	64 kg	1455	80 poteaux de 2,00 m 288 embases 150 lisses 150 diagonales 80 plinthes MD ----- Volume ouvert 1,10 m x 1,20 m x 0,97 ht Volume démonté 1,20 m x 0,97 m x 0,25 m	
Casier grillagé	115 kg	1422	150 vérins de pied 750 colliers 100 consoles de 0,40 150 poteaux de 0,50 m ----- Volume 1,10 m x 1,20 m x 0,97 ht	
Planchers : - acier - aluminium	20 x le poids du plancher	-	Paquet de 20 ½ planchers de 0,30 m ou 0,35 m de large cerclés.	
Casier de stockage HE	50 kg	1458	80 poteaux de 2m 288 embases 150 lisses 150 diagonales 80 plinthes MD ----- Volume 1,20 m x 1,20 m x 1.00 ht	

## INSTRUCTIONS DE MONTAGE

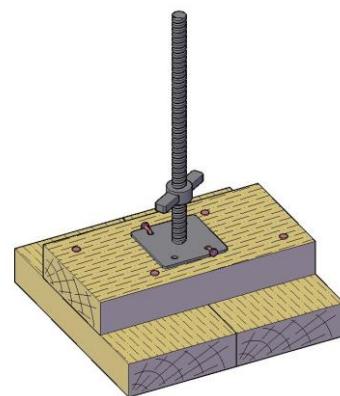
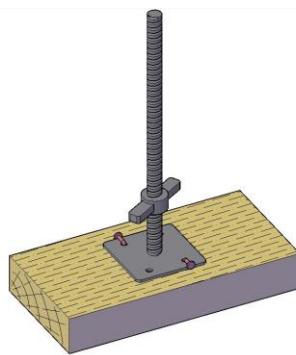
### 14. Inspection du matériel

Avant de procéder au montage de l'échafaudage, il faut vérifier le matériel, et écarter toute pièce douteuse. (Eléments tordus, dessoudés, écrasés ou dans un état de rouille avancé.) Dans tous les cas, l'utilisation de pièces d'origines différentes est interdite.

### 15. Vérification des appuis

#### 15.1. Répartitions au sol

Les répartitions au sol servent à réduire la charge de l'échafaudage transmise au sol. Il est indispensable de prévoir systématiquement des plaques de répartition en fonction de la charge à transmettre, de la nature du sol et de sa capacité à reprendre les charges. Dans la pratique, les dispositifs les plus courants sont :



##### **CALAGE SIMPLE :**

Une épaisseur de madrier de section : 0.50 m x 0.22 m.  
Surface = 1100 cm<sup>2</sup>

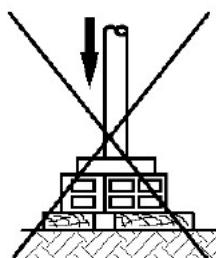
##### **CALAGE DOUBLE :**

Deux épaisseurs de madrier de section : 0.50 m x 0.22 m.  
Surface = 2200 cm<sup>2</sup>

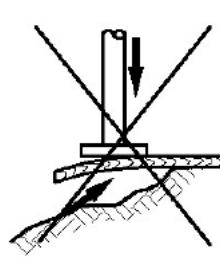
Important :

- Solidariser les cales entre elles et les vérins sur les cales avec des clous.
- Toujours interposer entre l'embase (ou poteau) et la répartition un vérin de pied.

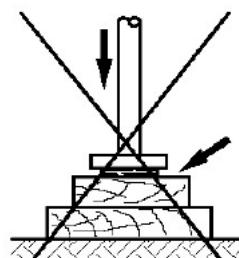
Les appuis ci-dessous sont à proscrire : (liste non exhaustive)



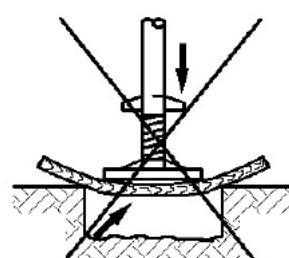
Calage sur des corps creux



Mauvaise assise de l'appui



Empilage excessif de cales



Appui sur un vide

## 15.2. Vérification des charges transmises au sol

Lors de l'implantation de l'échafaudage, il faut s'assurer que le sol puisse supporter la pression ramenée par les pieds de l'échafaudage. Il faut poser l'échafaudage sur un sol compacté et nivelé. Ne pas planter sur des regards (eau, téléphone, électricité, gaz ...) ni devant une bouche incendie.

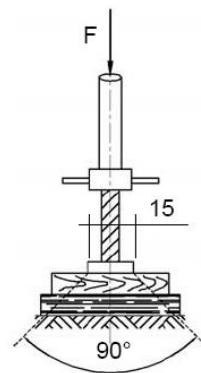
F = Charge verticale transmise par le poteau

P = Pression (ou portance) du sol

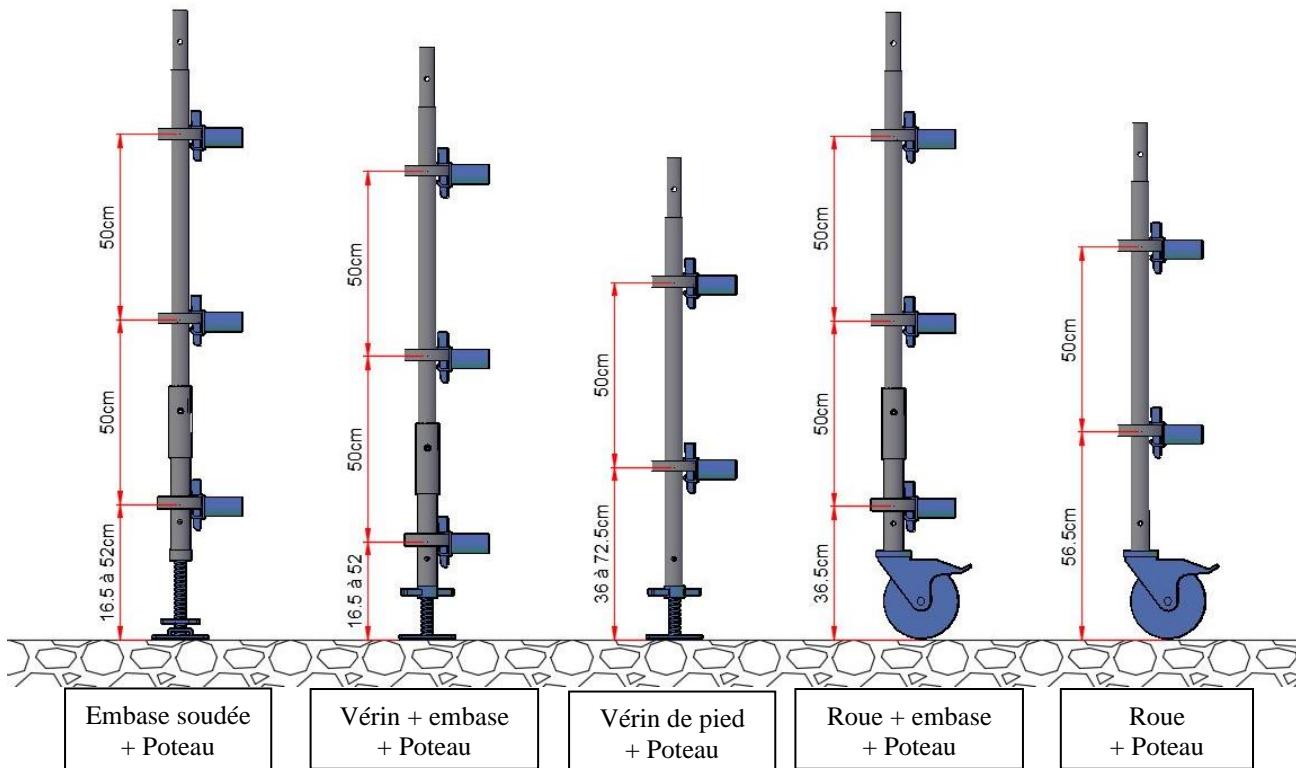
S = Surface de la cale de répartition

Si  $F < p \times S$  la répartition est suffisante. Dans le cas contraire il faut augmenter la surface de répartition, sachant que la charge se transmet au sol selon un angle de 90° par rapport au point d'application de la charge.

Pression = Charge d'appui daN = daN / cm<sup>2</sup> ou bar  
Surface d'appui cm<sup>2</sup>



## 16. Possibilité de départ au sol



## 17. Garde-corps

### 17.1 Côté extérieur

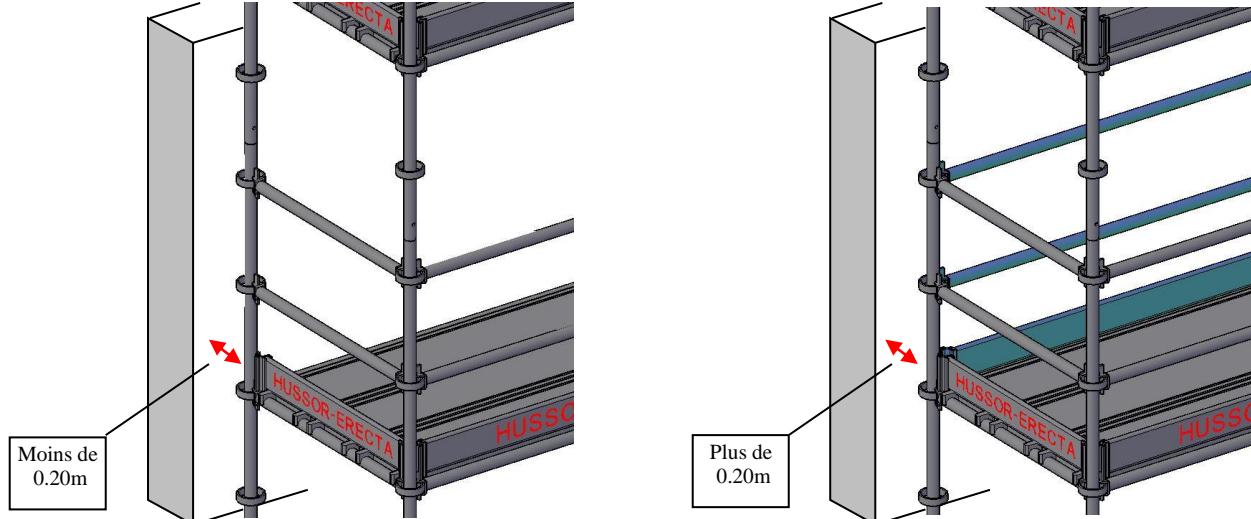
Du côté extérieur et aux extrémités de l'échafaudage, les planchers de travail doivent être équipés :

- D'une lisse à 1m au-dessus du plancher, avec une tolérance de 5cm
- D'une sous lisse entre 0.45 et 0.5m au-dessus du plancher
- D'une plinthe de 0.15m de hauteur

## 17.2. Côté intérieur

Si le vide entre l'échafaudage et la façade est supérieur à 0.20 m, il faut :

- Une lisse à 1m au-dessus du plancher, avec une tolérance de 5cm
- Une sous lisse entre 0.45 et 0.5m au-dessus du plancher
- Une plinthe de 0.15m de hauteur
- 



La recommandation R408 de la CRAM précise que doivent être utilisés, en priorité, des garde-corps (MDS) mis en place à partir du niveau inférieur déjà exécuté et protégé, avant la mise en place du plancher supérieur. Ce type de garde-corps est appelé « garde-corps de montage en sécurité ».

Dans les mailles d'accès, une lisse est à rajouter à 1.50 m au-dessus du plancher afin d'empêcher la chute des utilisateurs lors du passage au niveau supérieur par l'échelle d'accès.

## 18. Les moyens d'accès

Tout échafaudage doit être muni d'un dispositif d'accès à chacun des niveaux de plancher. On prévoit en règle générale un accès par façade. Ils doivent être distants au maximum de 20 mètres l'un de l'autre.

Il existe différents dispositifs :

- Tour escalier
- Système de trappe auto rabattable et échelle

L'accès par escalier est à privilégier.

Rappel : Dans les travées d'accès constituées de trappes et d'échelles, il est nécessaire, dans le but de protéger l'utilisateur contre les chutes de hauteur, d'ajouter une lisse supplémentaire dans l'espace existant entre le haut du garde-corps et le plancher supérieur, du côté extérieur et du côté intérieur également si le vide entre la façade et l'échafaudage est supérieur à 20 cm.

## 19. Le contreventement

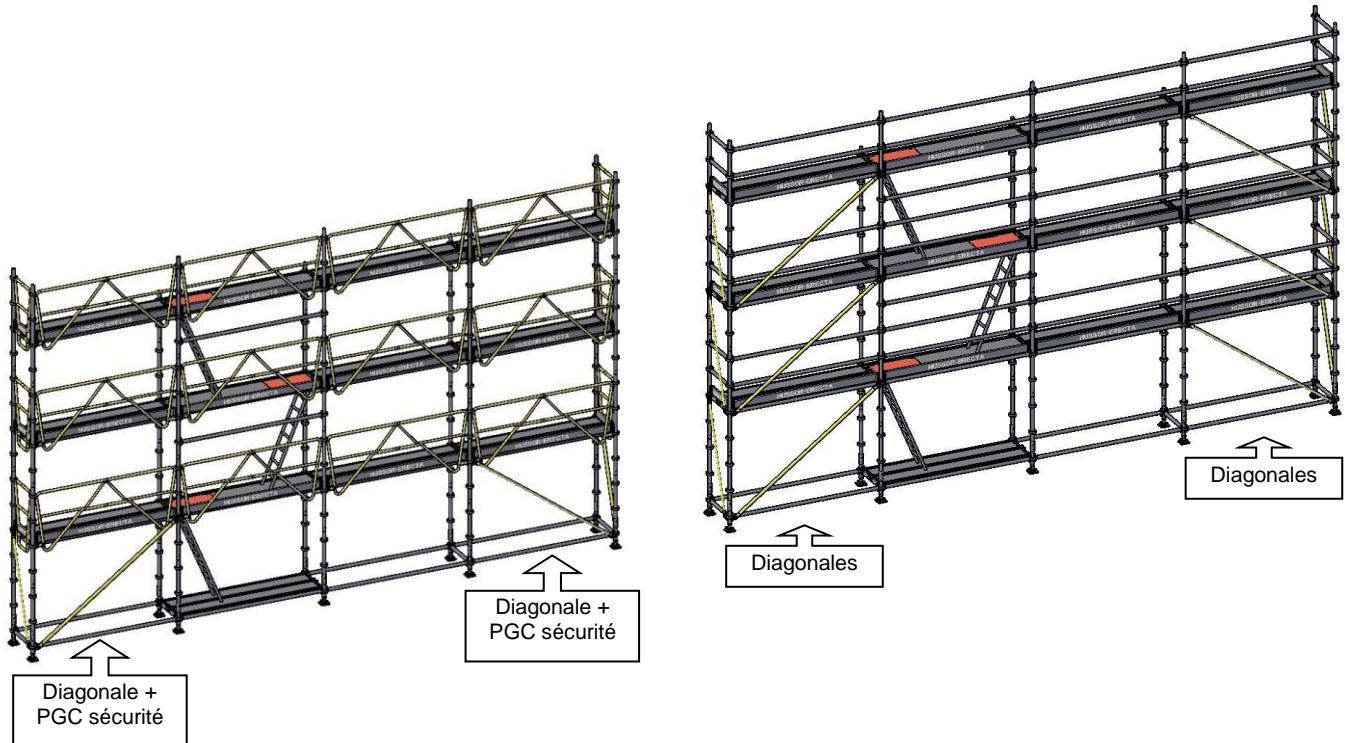
### 19.1. Echafaudage de façade

Le contreventement est indispensable. Il permet d'assurer la stabilité de l'échafaudage.

- Dans le plan horizontal, par les planchers
- Dans le plan longitudinal (façade), par les diagonales ou garde-corps sécurité.
- Dans le plan transversal (extrémité), par les cadres et diagonales

Les diagonales longitudinales doivent être disposées à chaque étage toutes les trois travées.

Dans le plan transversal, en extrémité de l'échafaudage, chaque étage doit comporter une diagonale.



Dans tous les cas, se référer au plan de montage s'il existe.

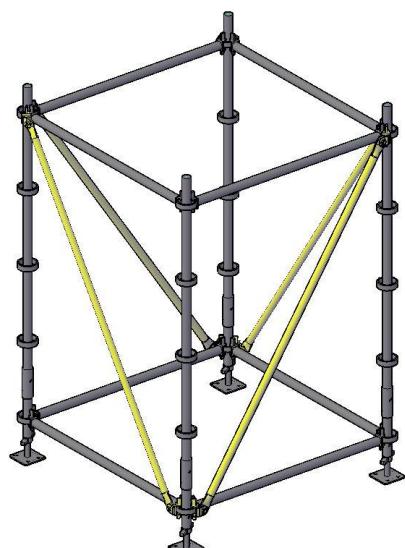
Lorsque l'échafaudage n'est pas amarré, il y a lieu de concevoir et de mettre en place des contreventements spécifiques qui devront être dimensionnés par une personne compétente suivant la réglementation correspondante au cas précis.

### 19.2. Sapine

Les diagonales doivent être disposées en opposition, sur les quatre faces de la sapine et à chaque étage.

Nota :

- Les diagonales doivent être mises en place au fur et à mesure du montage, dès que la structure est prête à les recevoir.
- Il faut privilégier le travail des diagonales en traction.
- Les diagonales doivent être montées de préférence en opposition pour éviter que la sapine ne vrille.



## 20. Ancrages - amarrages

La stabilité et la sécurité des échafaudages de façade dépendent de l'exécution soignée des amarrages. Ils permettent d'éviter le basculement de l'échafaudage, en le fixant à la façade contre laquelle il est monté. Ils doivent supporter des efforts de traction et de compression et sont toujours à installer à proximité d'un nœud. Leur résistance ne doit pas être inférieure à 300daN. Ils doivent être réalisés uniquement avec des raccords d'échafaudage.

### 20.1. Nombre et disposition des amarrages :

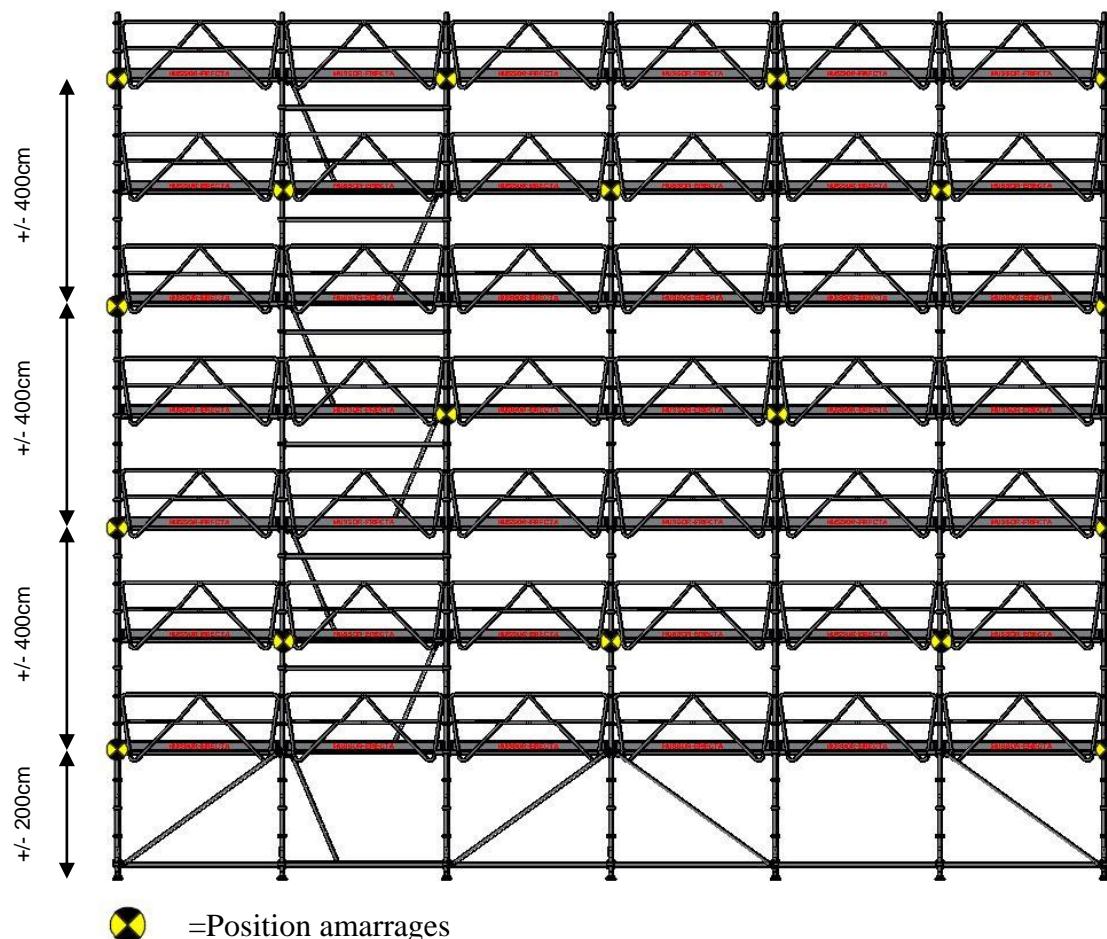
Pour un échafaudage non bâché, et d'une hauteur inférieure à 24 m, la prescription minimale est d'un amarrage pour  $24 \text{ m}^2$ .

Pour un échafaudage bâché la prescription minimale est d'un amarrage pour  $12 \text{ m}^2$ .

Dans les autres cas, ou si l'échafaudage ne figure pas dans la notice technique, le nombre d'amarrages est calculé en fonction des efforts causés par le vent, il convient donc de se référer au plan de montage et à la note de calcul réalisée.

Les amarrages sont à disposer au fur et à mesure du montage de la structure, de façon régulière, en quinconce, comme indiqué ci-dessous :

### 20.2. Echafaudage non bâché :



Sur les deux flancs extérieurs :

1 amarrage tous les 4 m (départ à 2 m ou 4 m du sol).

Sur les files intérieures :

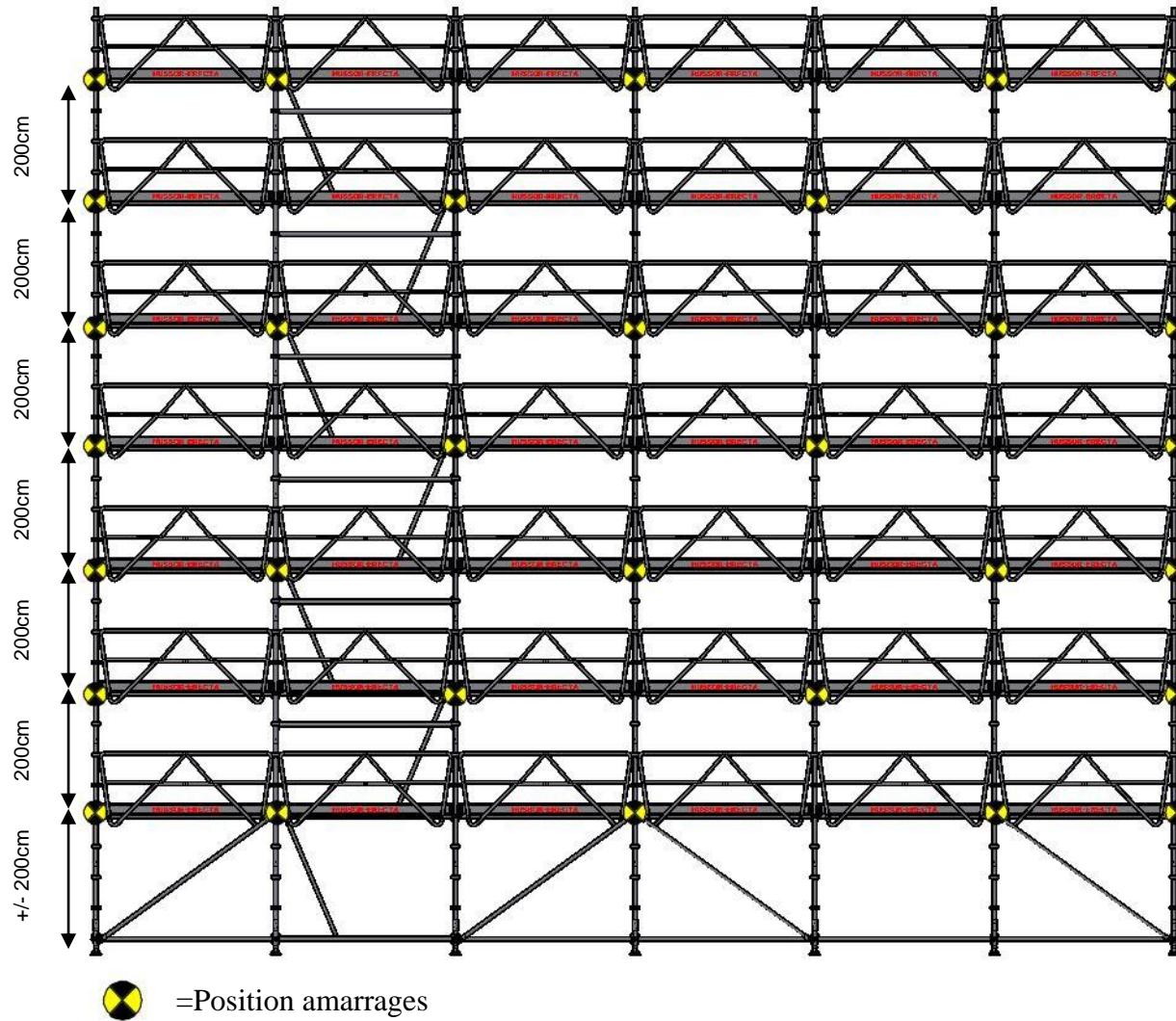
1 amarrage tous les 8 m au plus, en quinconce (départ à 2, 4, 6 ou 8 m du sol).

## 20.3. Echafaudage bâché :

En fonction de la nature des travaux et des conditions de réalisation, une protection peut être mise en place, au moyen de bâches ou de filets, augmentant alors la surface offerte au vent.

Des précautions particulières sont donc à prendre, concernant notamment la multiplication des amarrages et le renforcement des dispositifs de contreventement.

Dans tous les cas il convient de se référer au plan de montage et à la note de calculs.



### Sur les deux flancs extérieurs :

1 amarrage tous les 2 m, (départ à 2 m du sol).

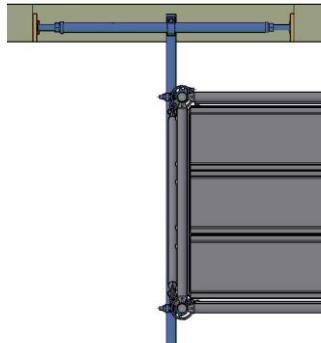
### Sur les files intérieures :

1 amarrage tous les 4 m, avec montage en quinconce pour avoir une meilleure répartition. (Départ à 2 m ou 4 m du sol).

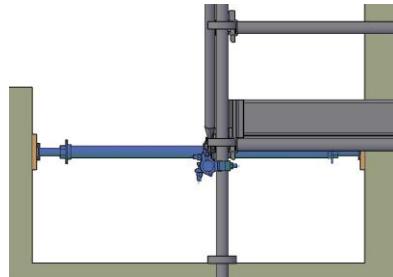
## 20.4. Techniques d'ancrage

### 20.4.1. Vérinage

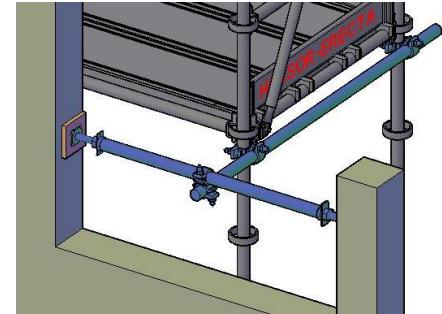
Le tube équipé d'un vérin est monté horizontalement ou verticalement de manière à être le plus court possible et selon la meilleure résistance de la baie. Dans les ouvertures de baie plus grandes que 2,15m on recoupera la portée du tube.



VUE EN PLAN



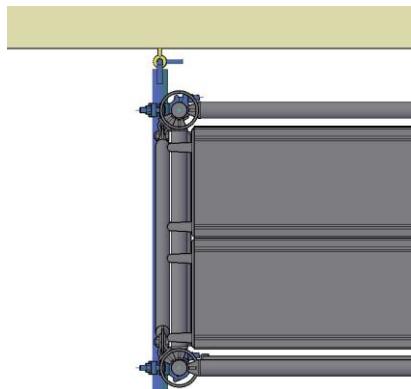
VUE DE FACE



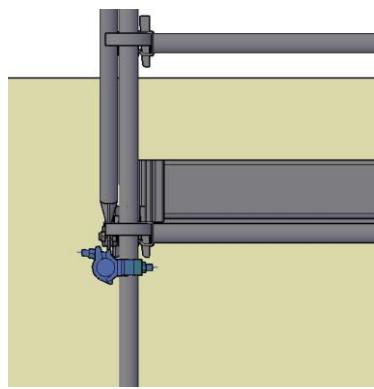
VUE 3D

Ce système utilise les tableaux des portes ou fenêtres existantes pour positionner les vérins d'amarrage.

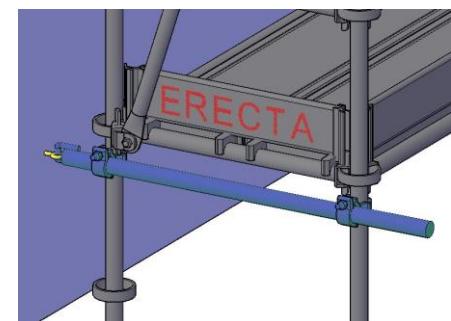
### 20.4.2. Tube d'ancrage



VUE EN PLAN



VUE DE FACE

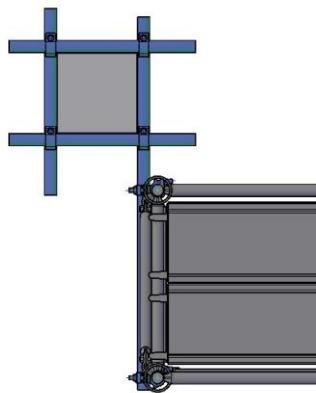


VUE 3D

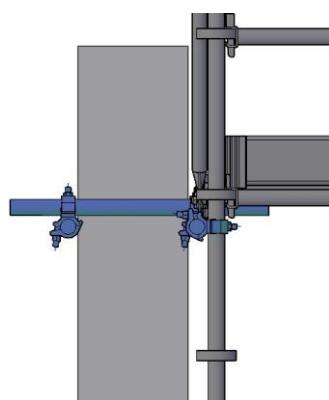
Ce principe d'ancrage a pour avantage de pouvoir se fixer n'importe où sur la façade. Les trous creusés sont ensuite rebouchés à l'aide de résines. Leur résistance dépend de la nature des composants dans lesquels les chevilles sont fixées. La valeur de résistance de la cheville est donnée par son fabricant.

Si les efforts calculés au droit des amarrages sont trop importants, il est possible d'utiliser des chevilles spécifiques (chevilles à expansion pour le béton, chevilles à scellement chimique ...) combinées à des systèmes d'ancrage spécifiques (Exemple : plaque d'ancrage à chevilles multiples).

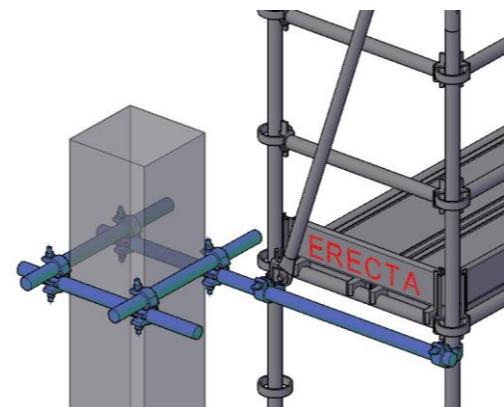
### 20.4.3. Amarrage par clef ou ceinturage



VUE EN PLAN



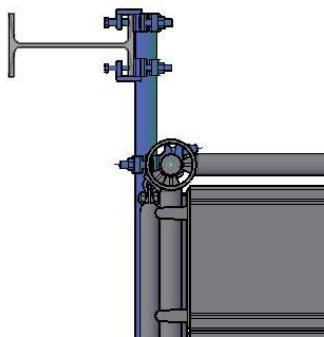
VUE DE FACE



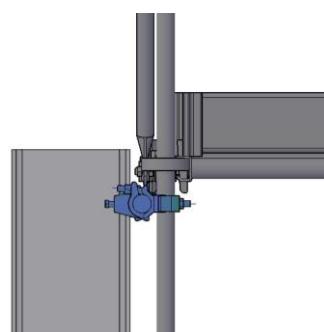
VUE 3D

Les amarrages par clef ou ceinturage peuvent être réalisés en présence de poteaux (acier ou béton) ou de poutres. Ils sont composés de tubes et de colliers qui viennent ceinturer la partie existante de l'ouvrage. La résistance de ce type d'amarrage dépend de l'ouvrage ceinturé et du glissement des colliers utilisés.

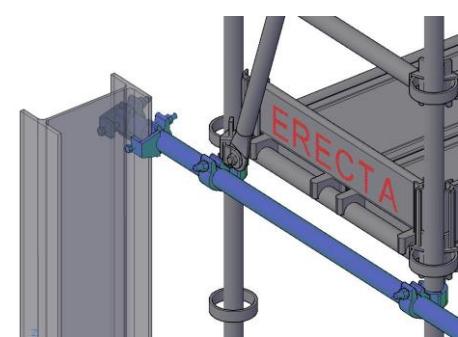
### 20.4.4. Amarrage sur profil acier



VUE EN PLAN



VUE DE FACE



VUE 3D

Les amarrages sur profilé métallique se font à l'aide des colliers spécifique. La résistance de ce type d'amarrage dépend du point de fixation (nature et section du profilé). Il est impératif de positionner un collier de part et d'autre du profilé.

### 20.5. Efforts moyens aux ancrages en daN :

- Echafaudage au vent sur bâtiment fermé.

daN	Echafaudage non recouvert		Echafaudage recouvert de filet		Echafaudage recouvert de bâche	
	VN	VE	VN	VE	VN	VE
Région 1	132	175	260	455	640	1120
Région 2	158	210	312	546	768	1344
Région 3	198	262	390	682	960	1680
Région 4	237	315	468	819	1152	2016
Densité	1 pour 24m <sup>2</sup>		1 pour 12m <sup>2</sup>		1 pour 12m <sup>2</sup>	

- Echafaudage sous le vent sur bâtiment fermé.

daN	Echafaudage non recouvert		Echafaudage recouvert de filet		Echafaudage recouvert de bâche	
	VN	VE	VN	VE	VN	VE
Région 1	132	175	195	342	480	840
Région 2	158	210	234	410	576	1008
Région 3	198	262	292	511	720	1260
Région 4	237	315	350	615	864	1512
Densité	1 pour 24m <sup>2</sup>		1 pour 12m <sup>2</sup>		1 pour 12m <sup>2</sup>	

- Echafaudage devant un bâtiment ouvert à 30% maximum.

daN	Echafaudage non recouvert		Echafaudage recouvert de filet		Echafaudage recouvert de bâche	
	VN	VE	VN	VE	VN	VE
Région 1	264	462	306	361	780	1365
Région 2	316	632	368	435	936	1638
Région 3	396	693	460	805	1170	2047
Région 4	474	829	552	966	1404	2457
Densité	1 pour 24m <sup>2</sup>		1 pour 12m <sup>2</sup>		1 pour 12m <sup>2</sup>	

VN = vent normal

VE = vent extrême

Note : on considère que les chevilles ne sont sollicitées que par les efforts en dépression ; pour les vérins on considère les efforts en pression et dépression.

Il faut prévoir des ancrages complémentaires au droit des efforts amenés par les appareils de levage et les efforts horizontaux générés par les consoles, les jambes de force, etc.

Les files de montants seront disposées au droit des points d'application des efforts engendrés.

Si l'effort moyen aux ancrages trouvé est supérieur à la capacité de l'ancrage souhaitée ou à la capacité de l'ancrage en fonction du matériau d'accueil, il convient de refaire le calcul avec une densité d'ancrage supérieure.

Il est conseillé dans le cas où les caractéristiques mécaniques du matériau d'accueil ne sont pas connues de procéder à un essai de traction sur l'ancrage.

#### **IMPORTANT :**

Les amarrages doivent être mis en place au fur et à mesure du montage de l'échafaudage et déposés, à l'inverse, au fur et à mesure du démontage.

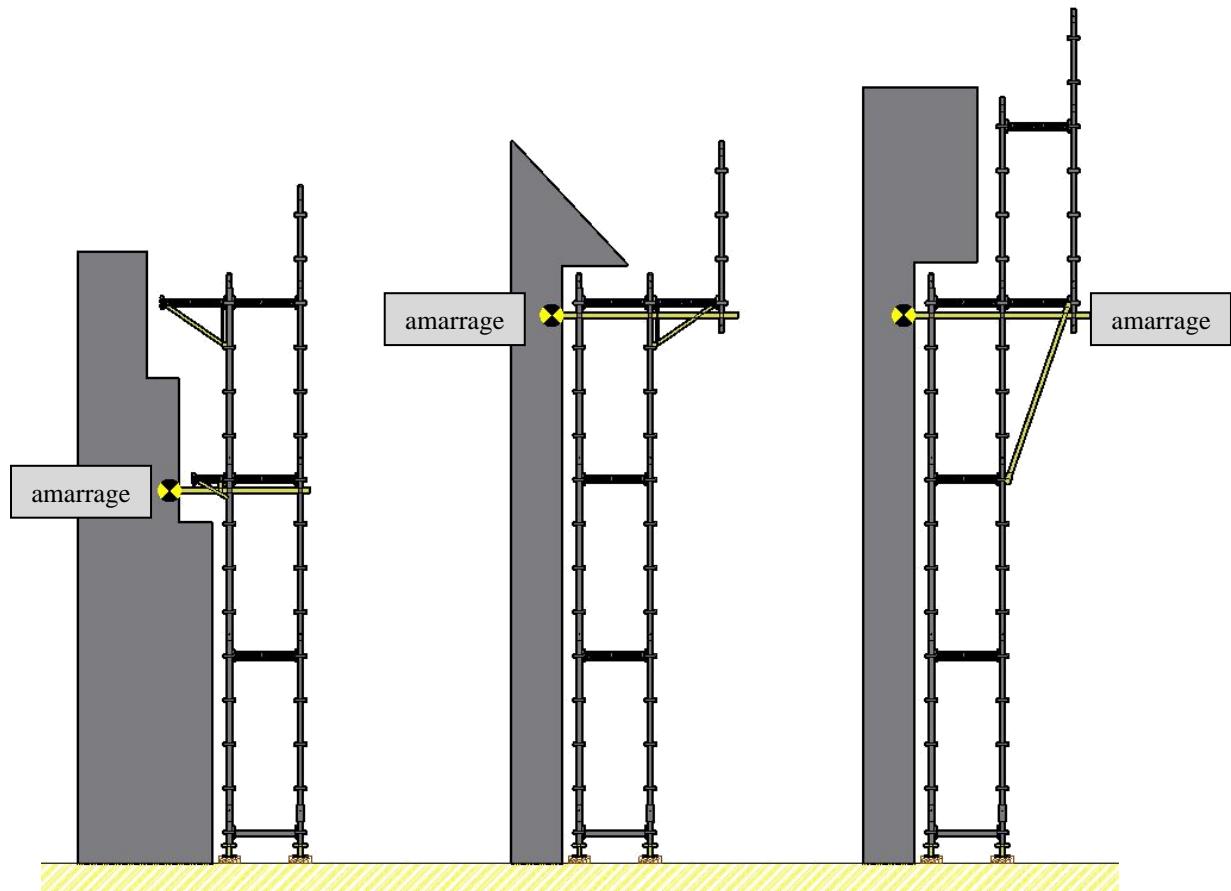
Il faut procéder à un contrôle périodique des amarrages pendant la durée d'utilisation de l'échafaudage. Les resserrer le cas échéant.

Avant le démontage, il est indispensable de vérifier la présence de tous les amarrages et de leur efficacité. Les resserrer le cas échéant.

## 21. Les consoles

Les consoles permettent d'élargir un plancher de travail, de se rapprocher d'une façade après franchissement d'un relief, de combler un vide ou de déporter l'échafaudage. Elles peuvent être standards ou reconstituées avec du matériel Multi D.

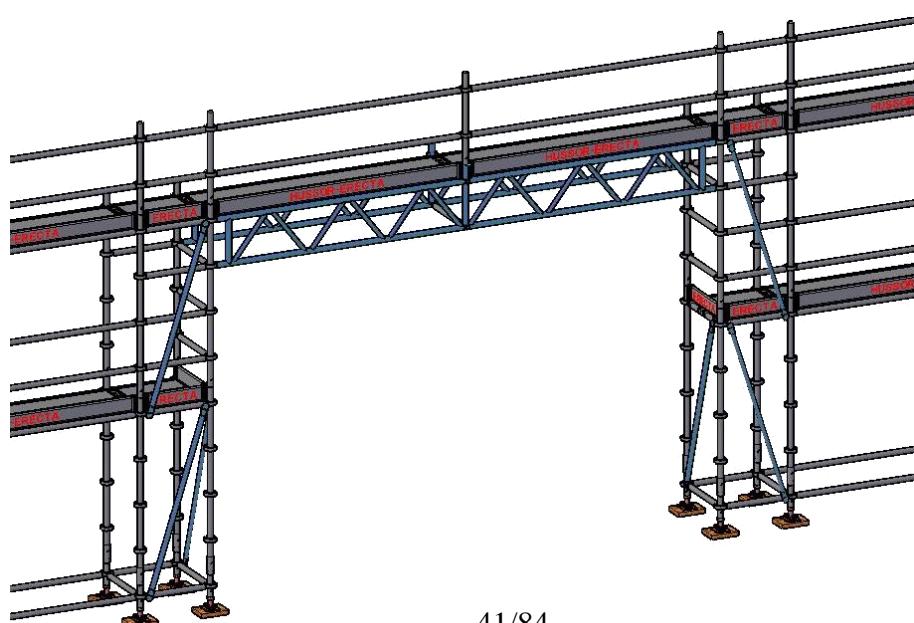
Dans tous les cas, il faut renforcer les amarrages au droit des consoles.



## 22. Franchissement

Certains chantiers d'échafaudage imposent de laisser des passages libres d'accès plus large qu'une travée standard. (Exemple : sortie de véhicule, vitrine de magasin...)

L'emploi d'une poutre treillis de franchissement permet de résoudre ces cas spécifiques. Il est nécessaire d'effectuer une vérification par le calcul pour les franchissements.



## 23. Passages piétons

Les passages piétons de 1,50 m de largeur sont réalisés à l'aide de « portiques piéton », de vérins de pied, d'embases, de poteaux, de lisses et de diagonales des mailles souhaitées.

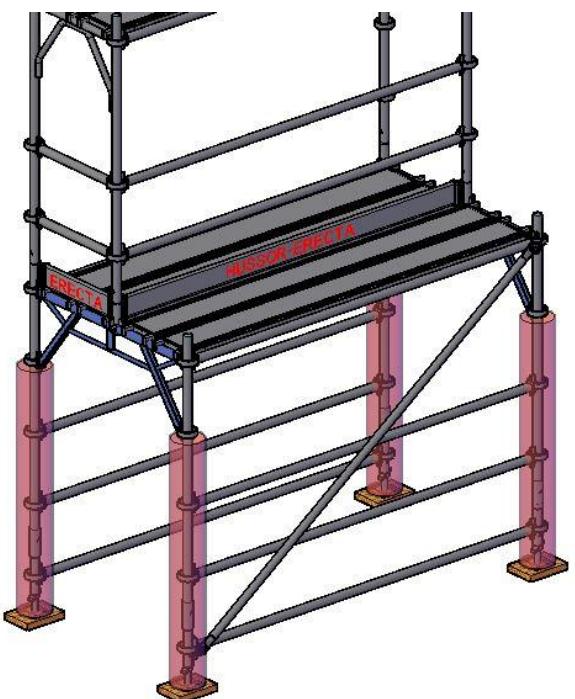
L'échafaudage de 0,80 m est implanté directement sur ces portiques.

Au niveau du passage piéton, il est recommandé de masquer les poteaux avec des gaines en plastiques de Ø 125 mini, afin d'assurer la protection des piétons.

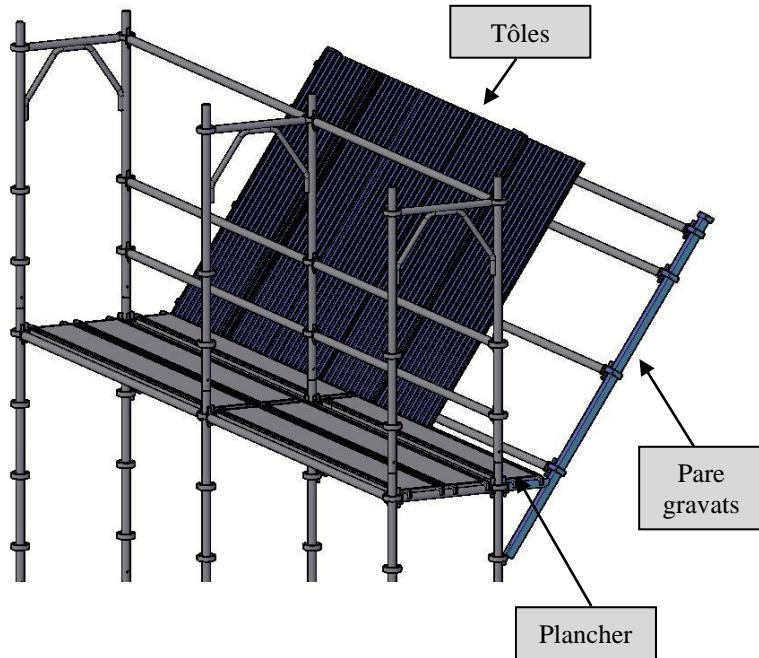
Il faut amarrer la structure du passage piéton au niveau du portique.

On tiendra compte, pour la descente de charge sur les poteaux, du transfert de charge amené par le décentrement du poteau extérieur sur le portique.

Afin de mieux protéger les piétons, il est nécessaire de recouvrir entièrement les portiques par des planchers.



## 24. Protection pare gravats



Le pare gravats se fixe sur les rosaces des poteaux Multi D au niveau du plancher de travail.

Il doit être recouvert de bardage tôle fixé sur des lisses filantes à l'aide des pinces à tôle.

Un demi plancher doit être positionné sur le pare gravats au niveau du plancher de travail pour récupérer les gravats sans qu'ils encombrent le plancher de travail.

Il est nécessaire de renforcer les amarrages au droit des fixations du pare gravats.

## 25. Plancher tournant

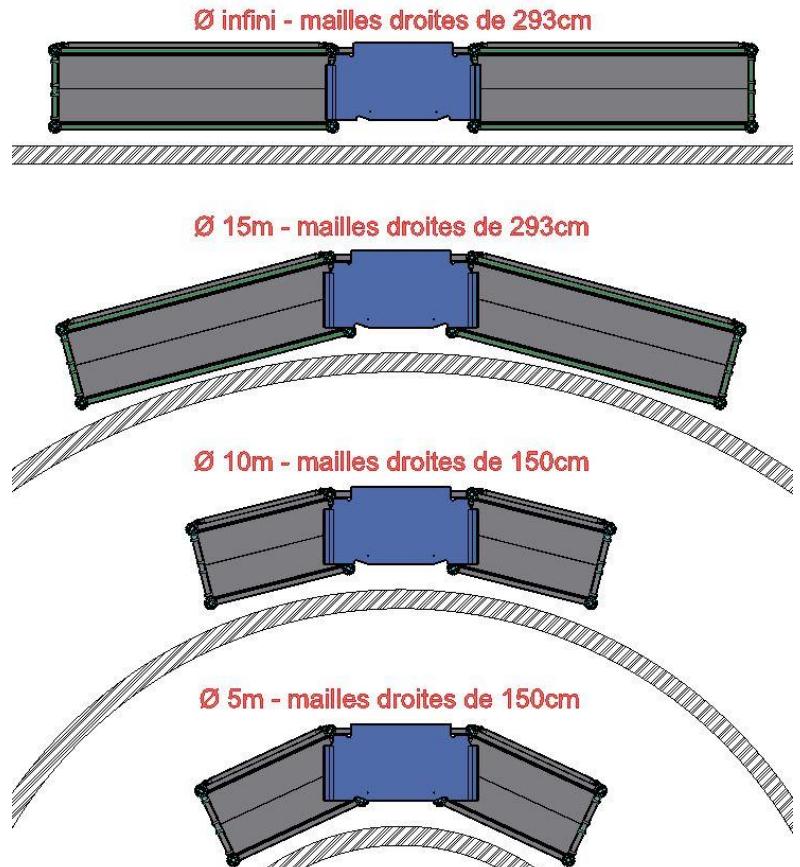
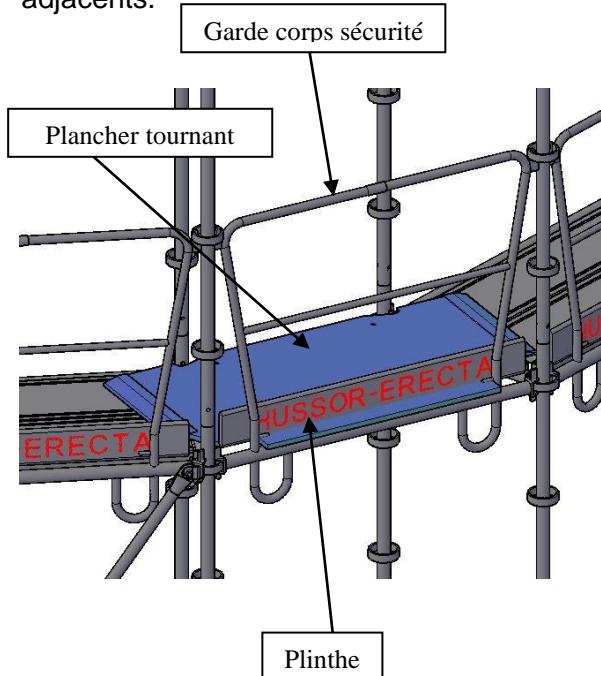
Les planchers tournants servent à combler les espaces vides entre les mailles droites en échafaudage circulaire. (Cuve, château d'eau ...). L'utilisation de ces planchers permet d'échafauder en toute sécurité des diamètres de cuves de 5,00 m à l'infini.

On notera que :

Pour les diamètres de 5,00 m à 15,00 m, les mailles droites ont une longueur de 1,50 m.

Pour les diamètres supérieurs à 15,00 m les mailles droites ont une longueur de 2,93 m.

La mise en place du plancher s'effectue depuis l'étage inférieur (montage en sécurité). Il faut avant tout avoir installé les planchers des « mailles droites » de chaque côté de la « maille tournante », ainsi que le garde-corps sécurité. Le positionnement du plancher s'effectue par glissement sous le panneau garde-corps sécurité. Cette manutention est facilitée par deux poignées situées sous le plancher. Suivant le rayon de la cuve, le plancher recouvre les planchers aciers adjacents.



## 26. Bâches, filets et bardage tôle

Les bâches et filets doivent être parfaitement fixés sur l'échafaudage. Il faut fermer les retours de l'échafaudage afin de diminuer la prise au vent. Les efforts d'arrachement dus au vent sur la bâche sont considérablement amplifiés quand l'étanchéité de celle-ci n'est pas correcte.

### 26.1. Bâches

Le bâchage des structures d'échafaudage doit faire l'objet d'une fixation particulièrement soignée. L'entourage des œillets étant le point fragile des bâches, il est recommandé de multiplier les points d'attache. Les densités des attaches sont les suivantes :

- De 0 à 30 m, 2,5 attaches par m<sup>2</sup>.
- Au-dessus de 30 m, 3,7 attaches par m<sup>2</sup>.

### 26.2. Filets

Les règles sont identiques à celles des bâches (voir ci-dessus).

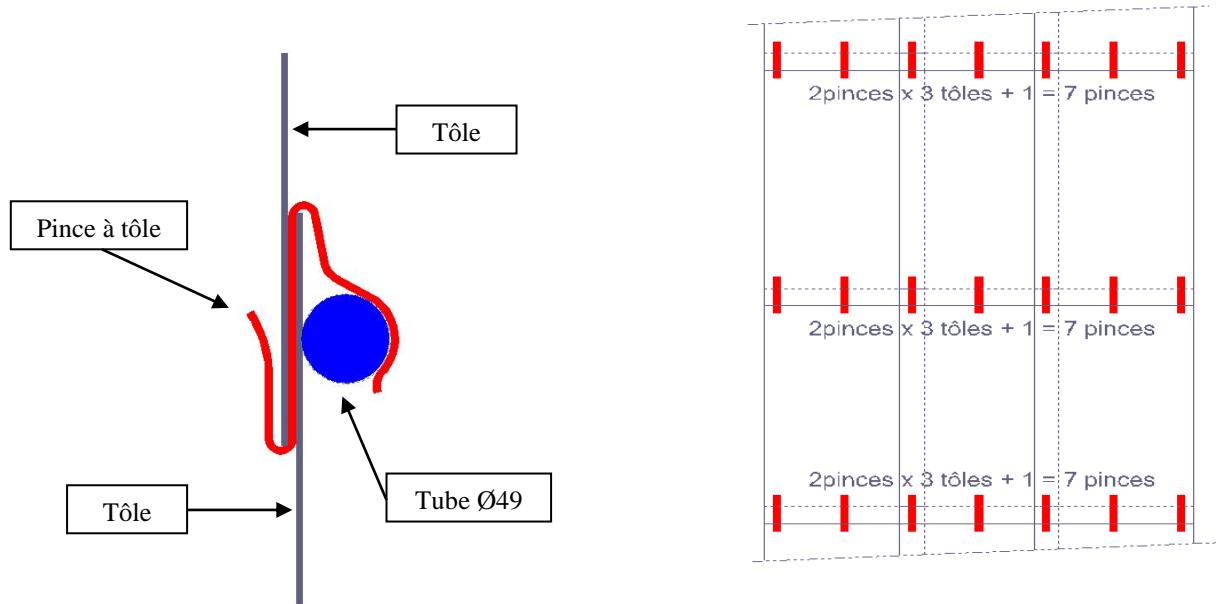
## 27. Bardage tôle

Dans certain cas, les échafaudages peuvent être recouverts de tôles. Leur fixation s'effectue à l'aide des pinces à tôle fixées sur les lisses de la structure Multi D ou sur des tubes filants rapportés à l'aide de colliers.

### Espacement des pannes (lisses ou tubes) support des pinces tôle :

- Tôle de 1,65 m x 0,90 m espacement des pannes : 1,53 m  
(Surface effective recouverte : 1,53 m x 0,76 m = 1,16 m<sup>2</sup>)
- Tôle de 2,12 m x 0,90 m espacement des pannes : 2,00 m  
(Surface effective recouverte : 2,00 m x 0,76 m = 1,52 m<sup>2</sup>)  
Cette dimension est utilisée uniquement en bardage et non en couverture.

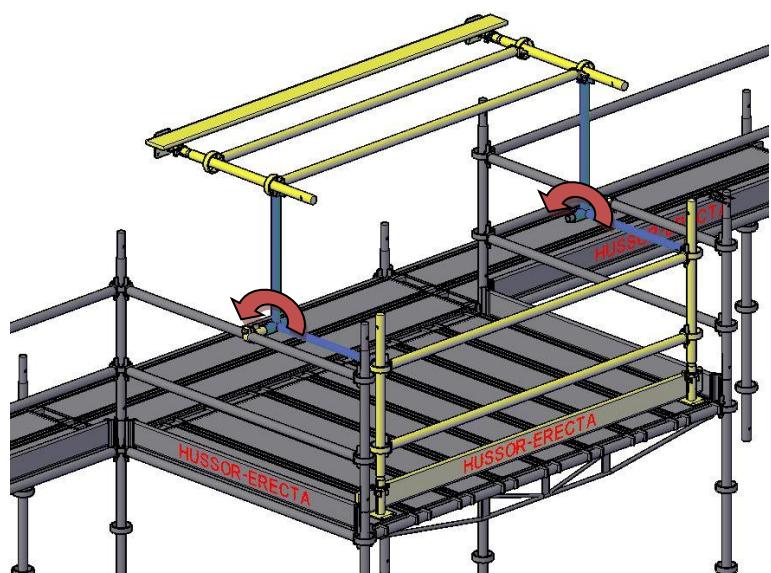
La densité courante d'accrochage est de deux pinces par tôle et par panne, plus une en fin de panne pour la dernière tôle. (Voir dessin).



Le nombre de pince à tôle par panne est égal au nombre de tôles multiplié par le nombre de pinces par tôle plus une pince (voir exemple sur dessin).

## 28. Garde-corps basculant

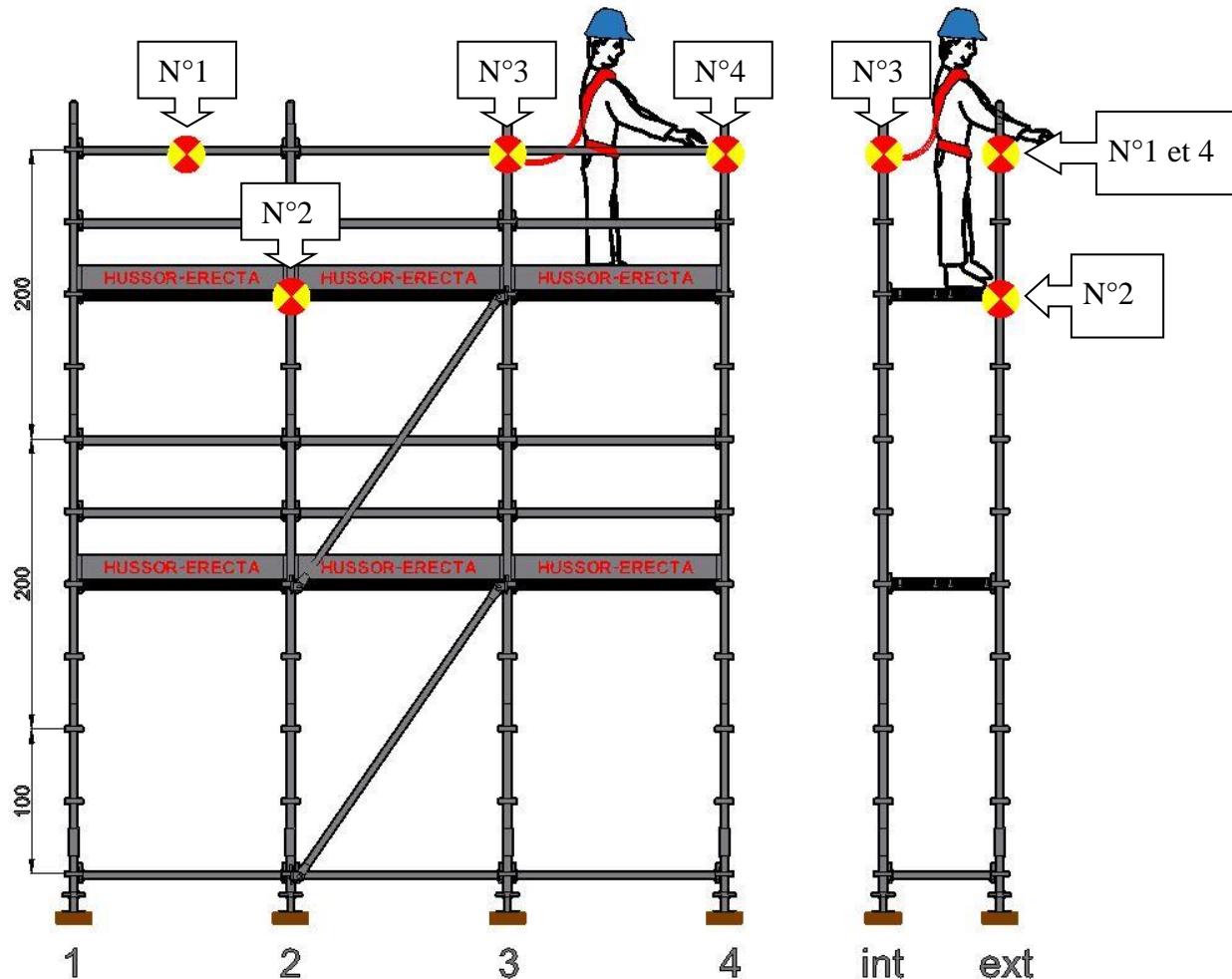
Le garde-corps basculant permet l'approvisionnement des dessertes à matériaux en toute sécurité. Il se compose de 2 équerres basculantes, 2 goujons de reprise, 4 poteaux MD (position goujon vers le bas), 4 lisses, 4 pieds de base fixe, 2 plinthes à clips et 4 goupilles de sécurité. La largeur du garde-corps basculant correspond à la dimension inférieure de la maille de la desserte (ex : maille de 2.93m pour la desserte, maille de 2.52m pour le garde-corps basculant).



## 29. Notice de montage d'un échafaudage Multi D

### Généralités :

- Les échafaudages fixes devront être contreventés convenablement afin de supporter les charges auxquelles ils sont soumis, ainsi que les charges dues au vent.
- Les échafaudages seront amarrés à l'avancement du montage et selon les règles décrites ci-dessus.
- Pendant la période de montage de l'échafaudage et jusqu'à sa réception, l'accès est limité aux personnes chargées des opérations de montage.
- La présente notice de montage utilise des garde-corps de sécurité. Dans les cas où il est impossible d'utiliser ces derniers, le port des équipements de protection individuelle (E.P.I.) est obligatoire. Les monteurs doivent alors respecter les points d'accrochage de leurs longes selon le schéma ci-dessous :
- Nota : les premiers poteaux à insérer dans les embases sont des poteaux d'un mètre. Poursuivre avec des poteaux de deux mètres.



Les points d'accrochage sont les suivants :

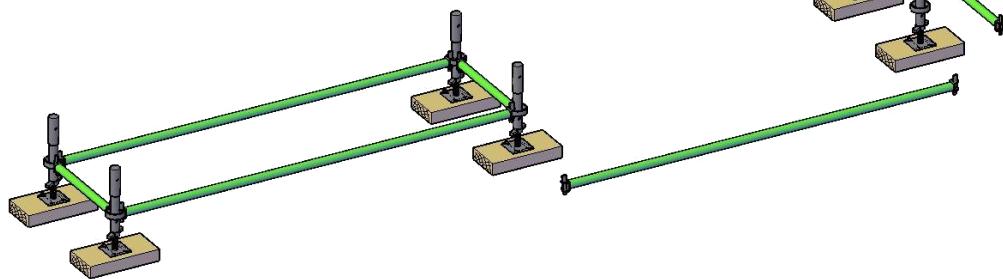
- Lisse garde-corps file extérieure (repère N°1)
- Nœud au droit des planchers file extérieure (repère N°2)
- Nœud à 1.00 m au-dessus du plancher file intérieure (repère N°3)
- Nœud à 1.00 m au-dessus du plancher file extérieure (repère N°4)

Le rapport d'essais du CEBTP N° BMA6-9-0104 « Point d'ancrage d'équipements de protection individuelle sur structures d'échafaudage multidirectionnel multi-niveaux » est disponible sur demande.

Nous rappelons qu'il faut favoriser l'utilisation de garde-corps de protection collective permanent à montage en sécurité dès que la situation le permet.

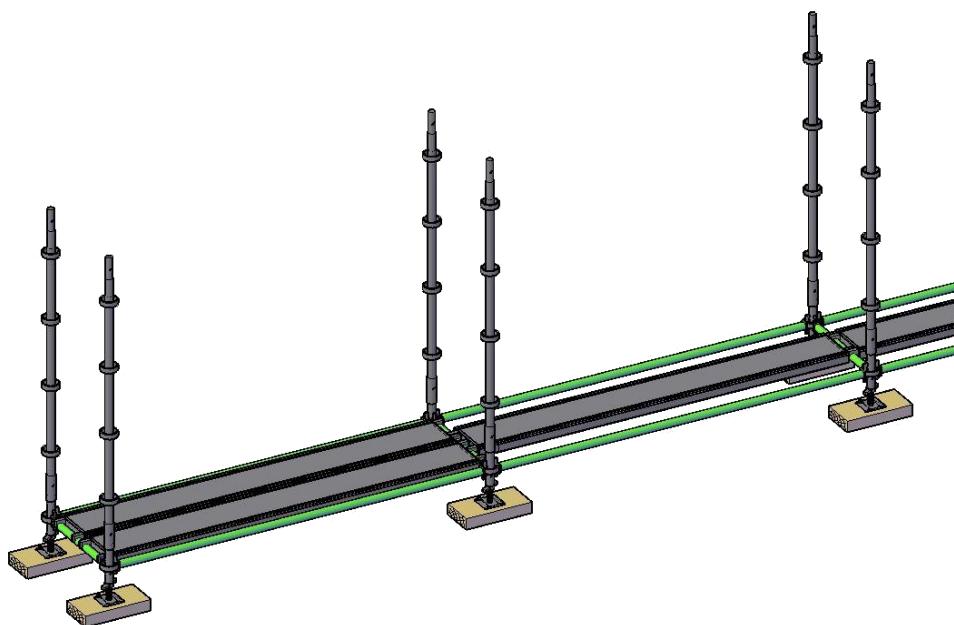
- Montage :

1



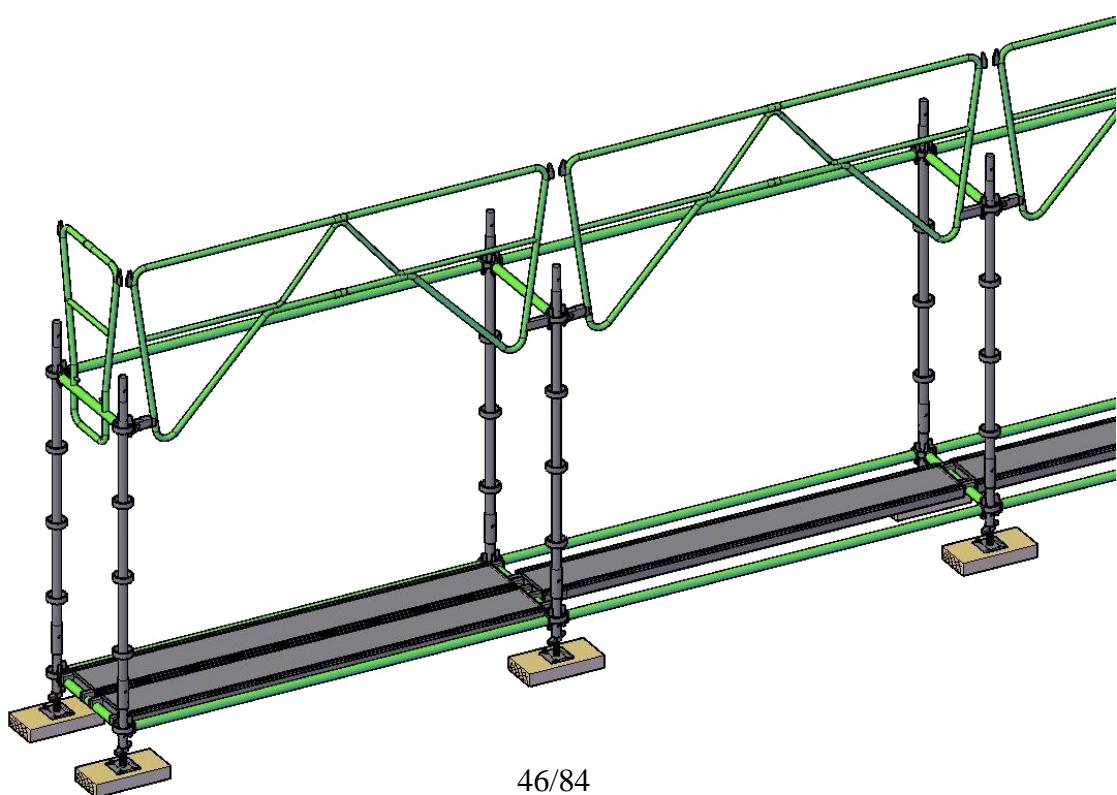
- Implantation des madriers de répartition en posant au sol les lisses destinées à la maille.
- Pose des vérins de pied réglables et des embases ou poteaux selon le type de départ choisi.
- Fixation par clavetage des lisses sur les embases et mise à niveau de l'ensemble.

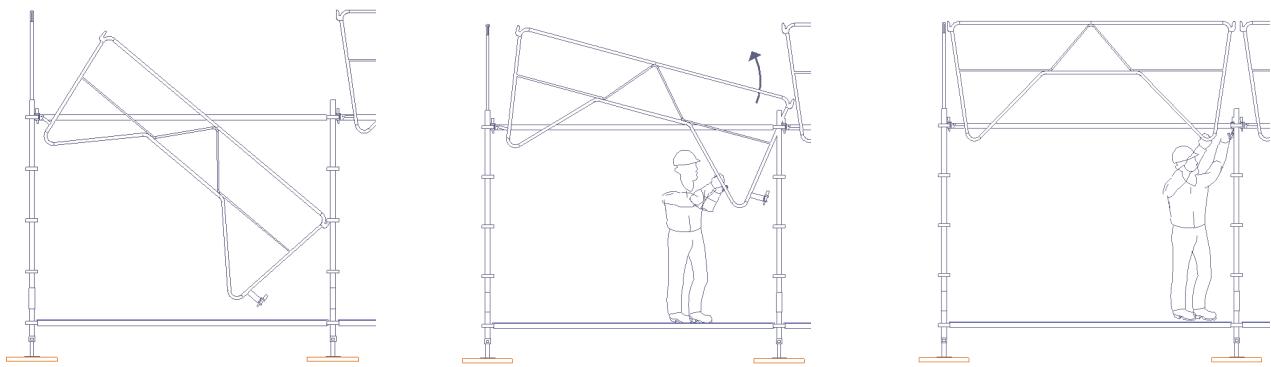
2



- Emboîtement des poteaux de 2,00 m ou des cadres Multi D.
- Mise en place des 1/2 planchers de montage.
- Réalisation du plancher complet dans la maille d'accès.

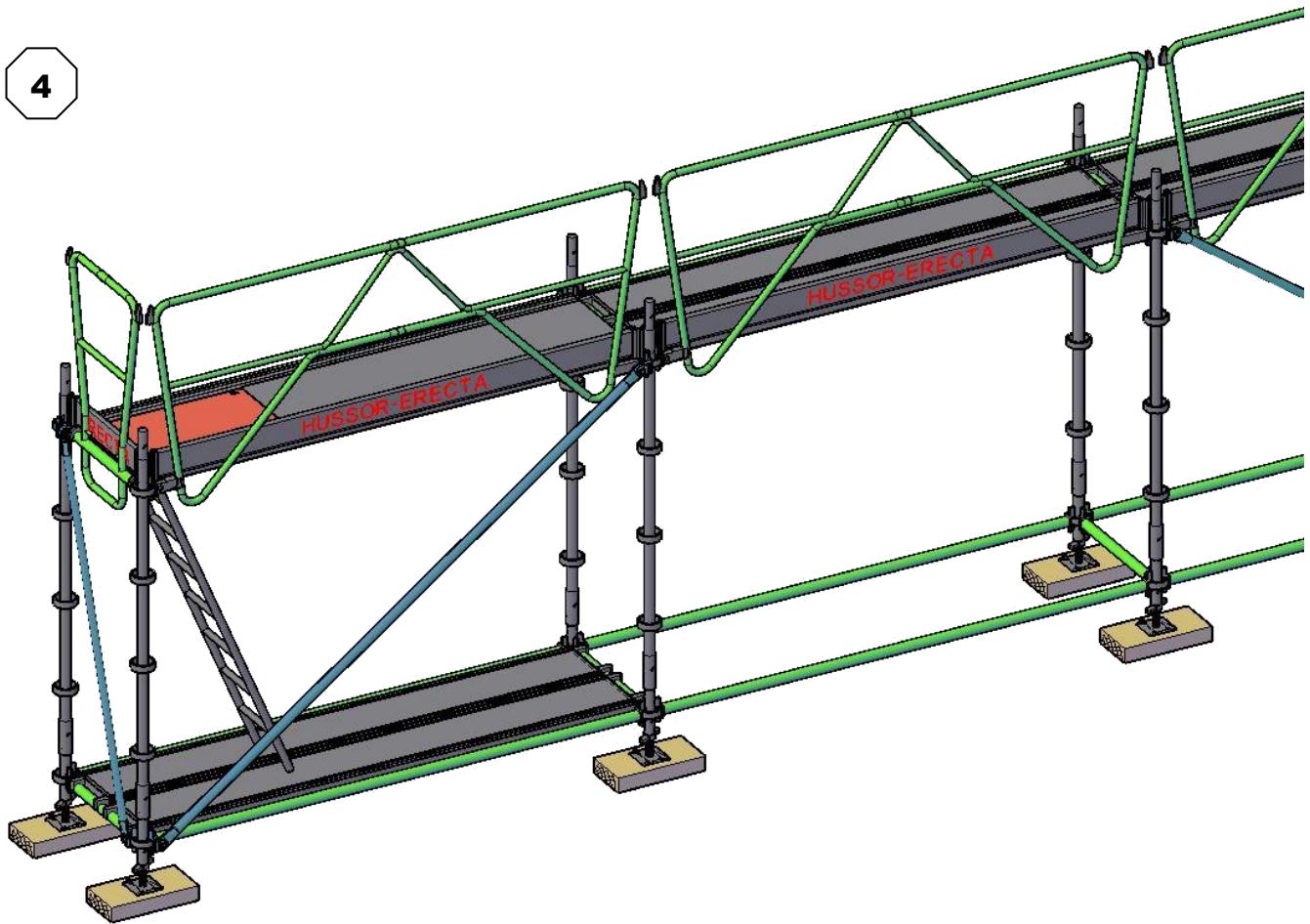
3





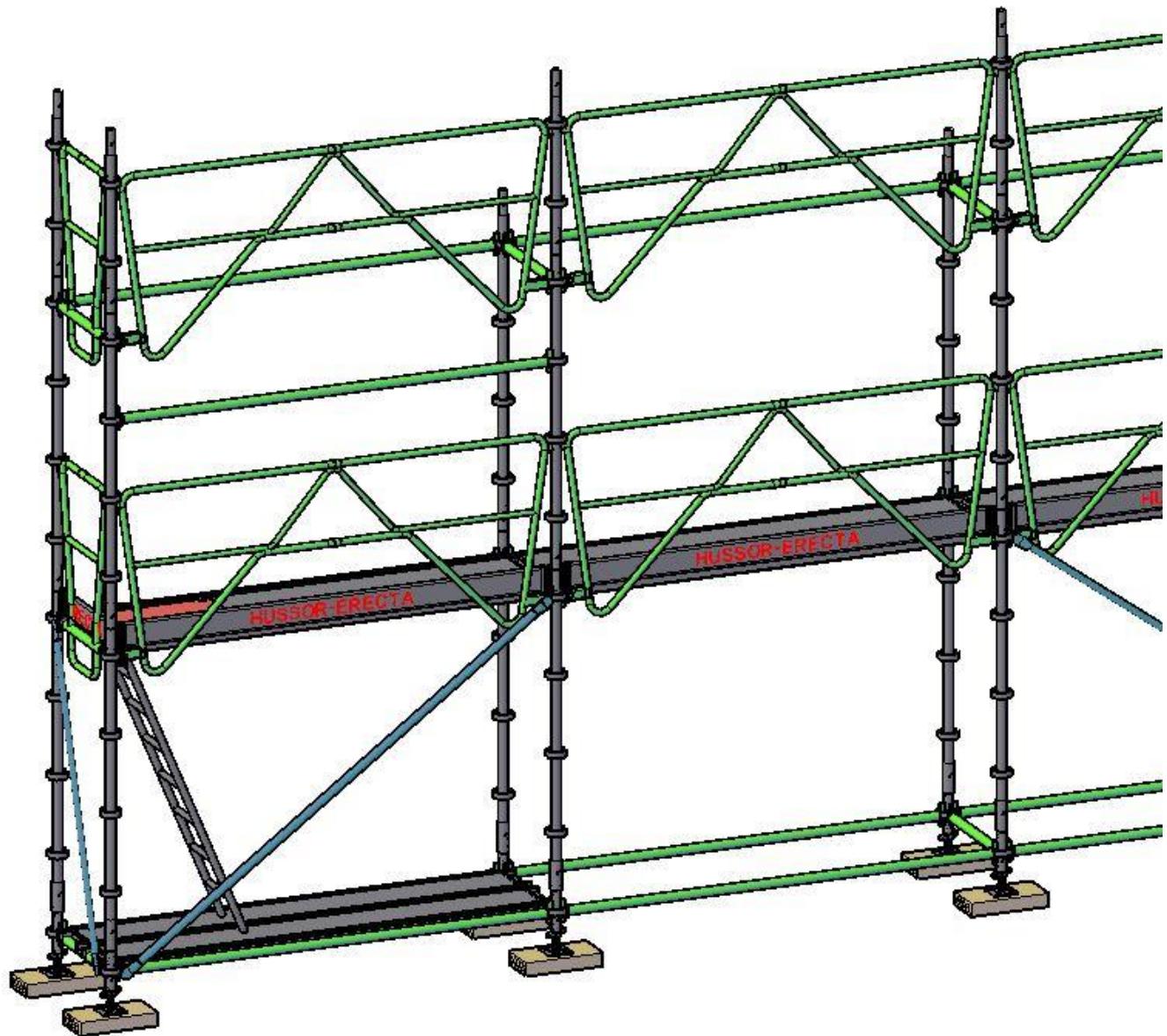
- Mise en place des panneaux garde-corps de sécurité selon cinématique ci-dessus.
- Fixation des lisses au droit du plancher haut.
- Vérification de l'aplomb de l'ensemble.

4



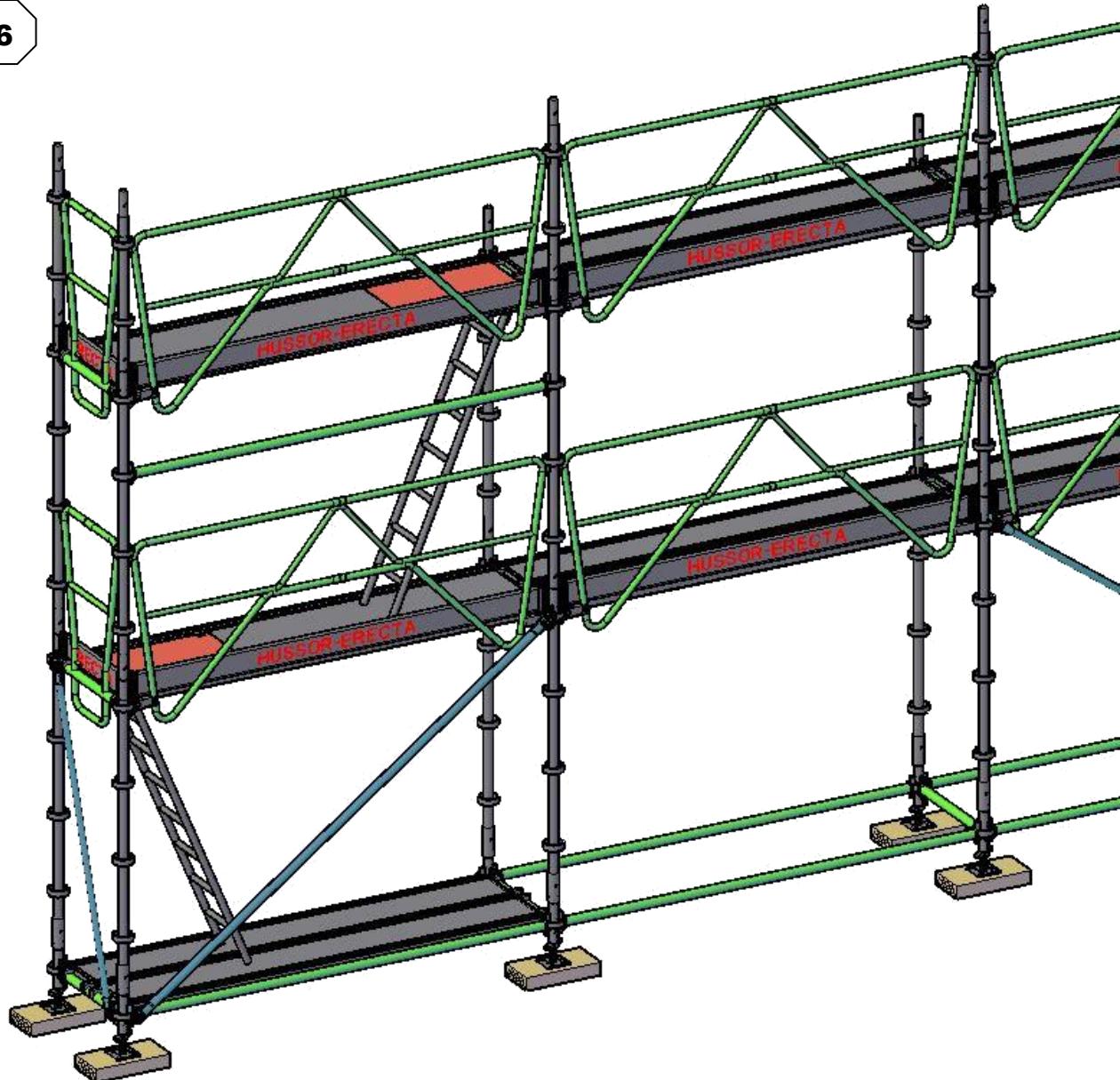
- Mise en place des planchers y compris la trappe et son échelle au droit de la maille d'accès.
- Fixation et mise en tension des diagonales.
- Emboîtement des plinthes
- Supprimer les ½ planchers de montage installés à l'étape n° 2

5



- Emmancher les poteaux ou les cadres en veillant au bon emboîtement des pattes de garde-corps dans la rosace.
- Mettre les lisses du plancher haut sans oublier la lisse à 1,50 m dans la maille d'accès.
- Mise en place des panneaux garde-corps de sécurité selon la cinématique de l'étape n° 3.

6

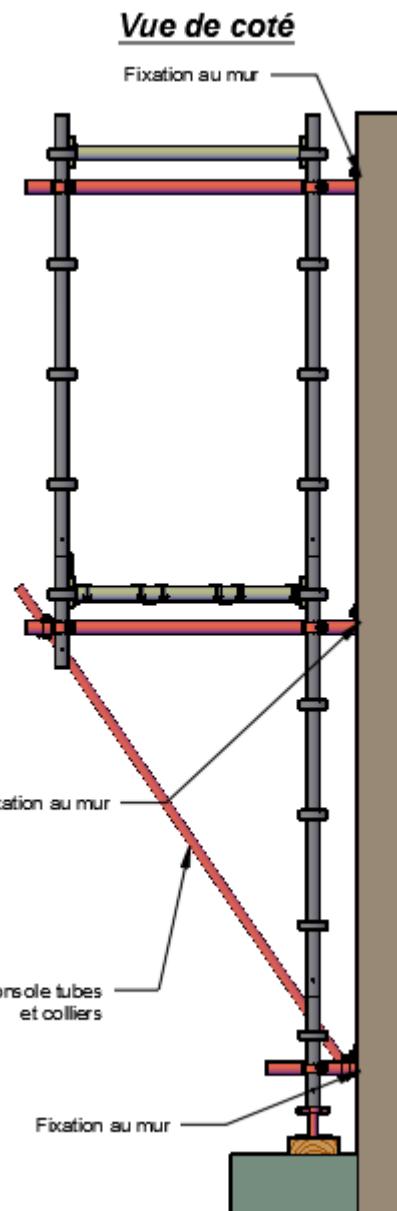
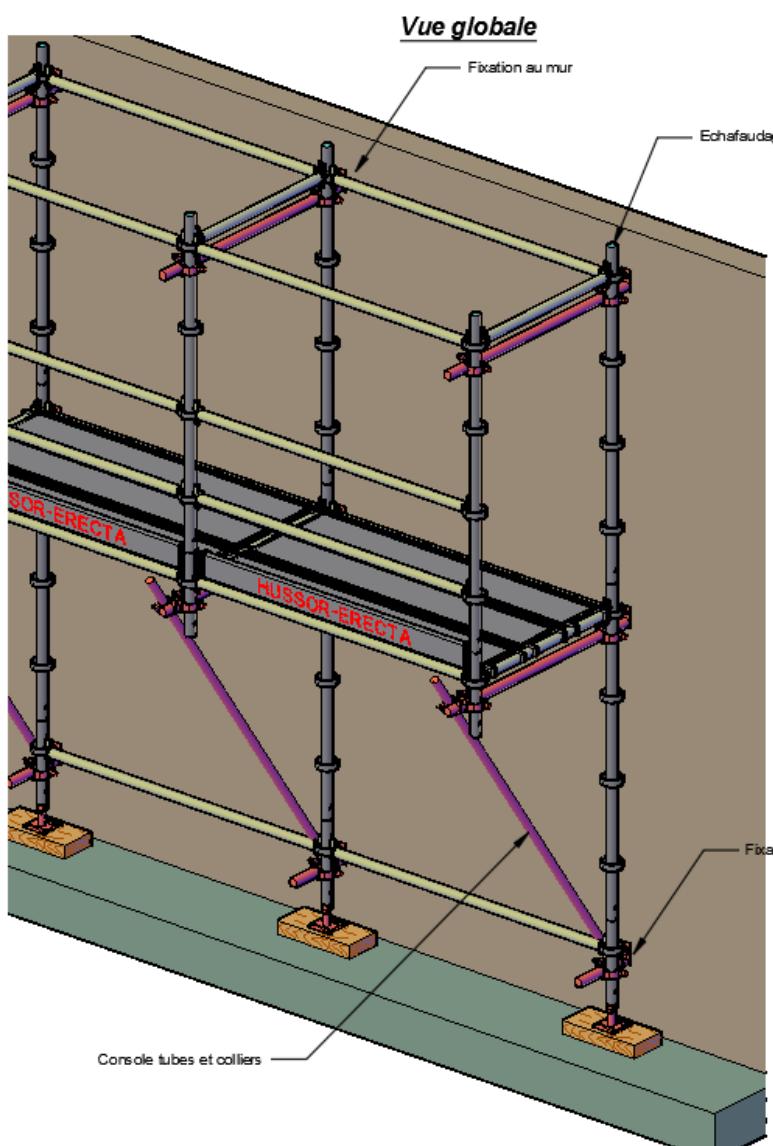


- Mise en place des planchers y compris la trappe et son échelle au droit de la maille d'accès. Les trappes de 2,52 m et 2,93 m se superposent en quinconce.
- Emboîtement des plinthes
- Répéter les étapes n° 5 et n° 6 pour atteindre le niveau de plancher souhaité.
- Finir le dernier niveau en emmanchant des poteaux de 1,00 m.

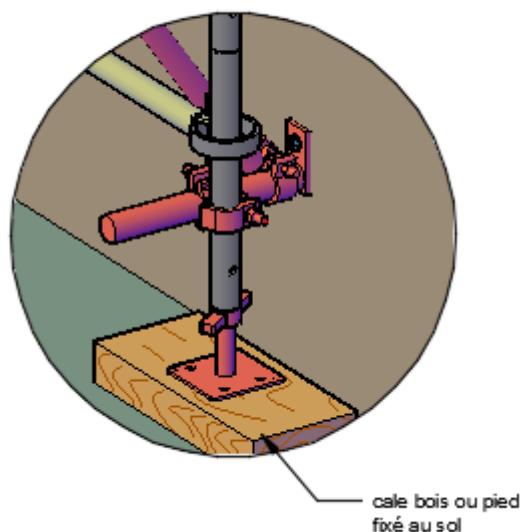
**Remarque :** Pour les échafaudages de largeur supérieure à 1,50 m, les garde-corps de sécurité ne peuvent plus être employés sur les côtés où reposent les planchers. Il faut avoir recours aux garde-corps réalisés en lisses à l'aide du garde-corps provisoire de montage (voir notice de montage ci-dessous) ou des EPI. Il en va de même pour les dessertes à matériaux des échafaudages de maçon.

**Démontage :** Avant de procéder au démontage, il faut vérifier les amarrages et les remettre en place s'ils avaient été démontés. Le démontage s'effectue dans l'ordre inverse à celui du montage.

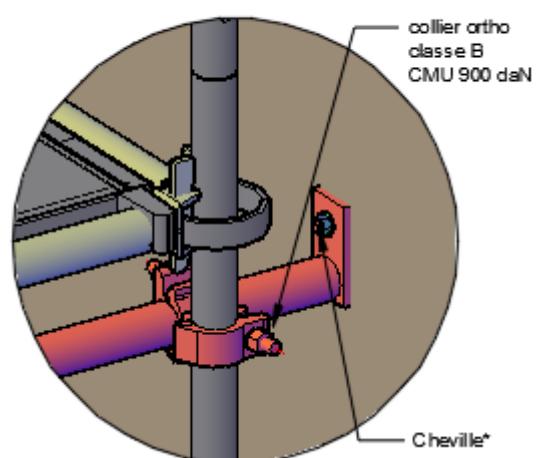
- Principe de montage avec un départ sur un poteau



Détail du départ au sol

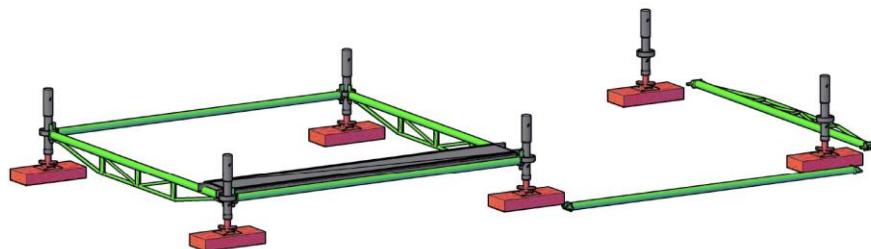


Détail fixation à l'échafaudage



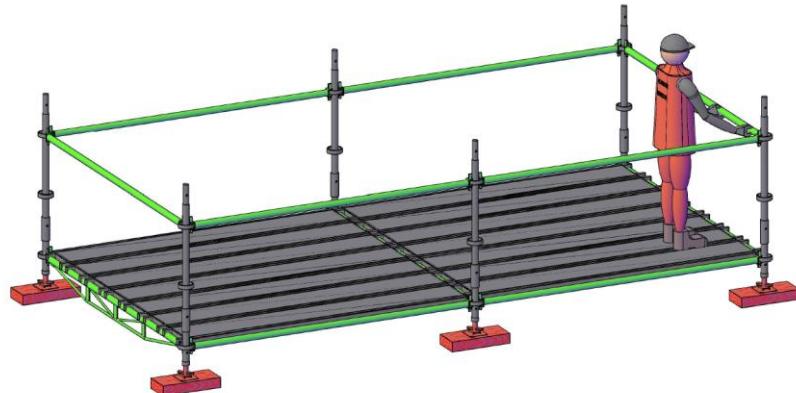
### 30. Notice de montage d'un échafaudage Multi D avec garde-corps provisoires de montage

1



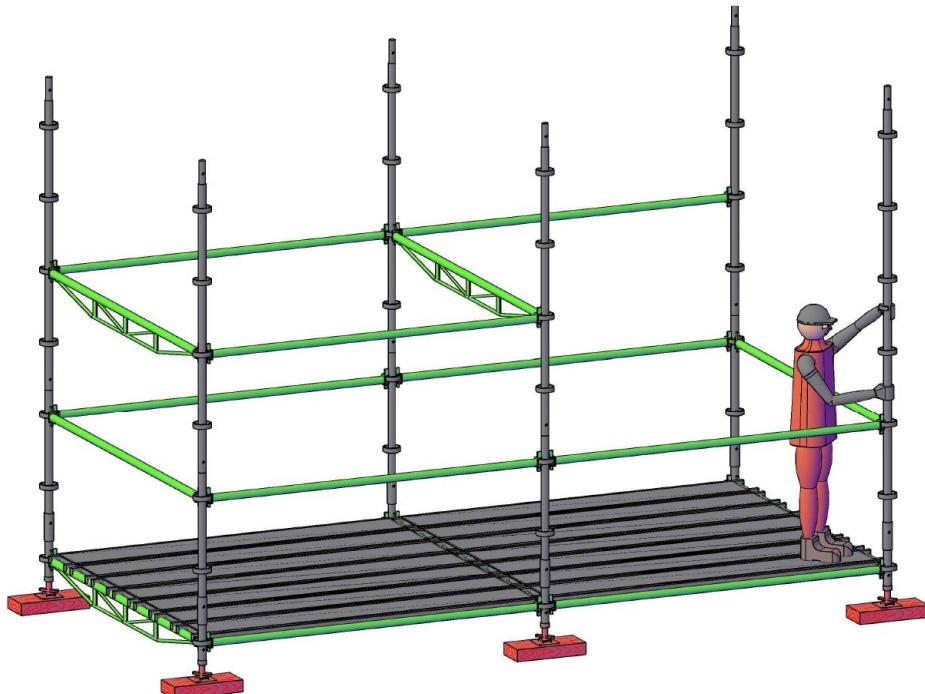
- Implantation des madriers de répartition en posant au sol les lisses destinées à la maille.
  - Pose des vérins de pied réglables et des embases ou embases soudées suivant le type de départ choisi.
  - Fixation par clavetage des lisses sur les embases après avoir mis l'ensemble d'équerre (le plancher sert de gabarit).
- Mise à niveau de l'ensemble.

2



- Emboîtement des poteaux de 1.00 m et mise en place d'une lisse périphérique à 1.00 m du plancher.

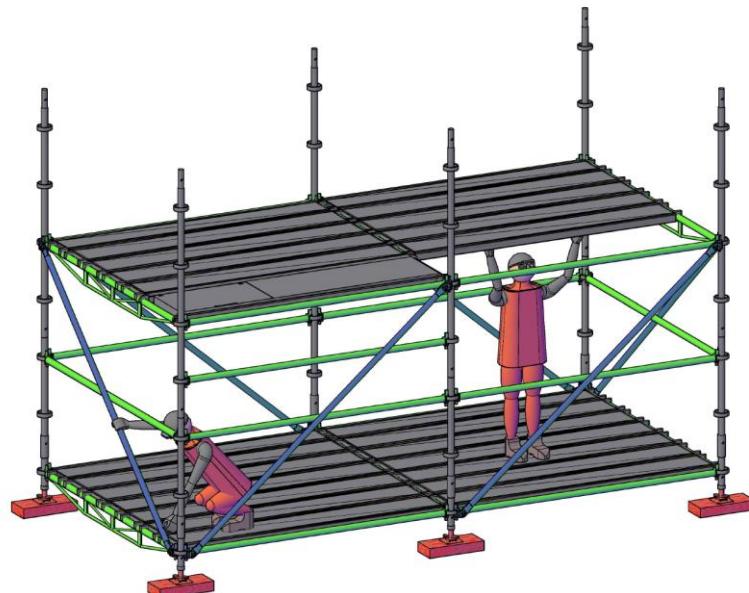
3



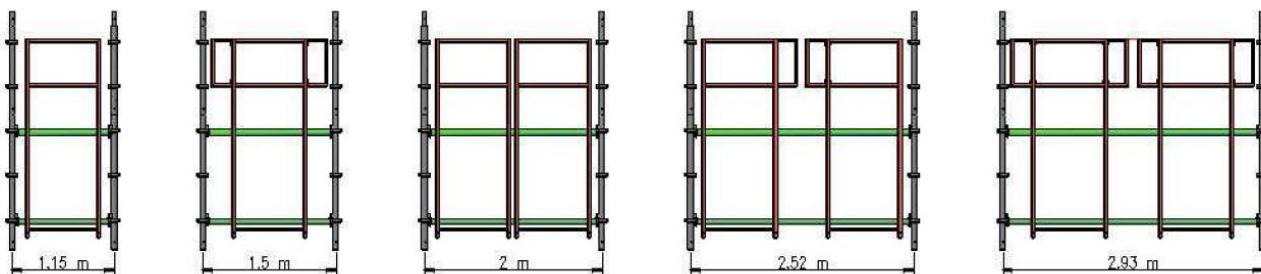
- Emboîtement des poteaux de 2.00 m et des lisses, ou lisses renforcées, du plancher supérieur.

4

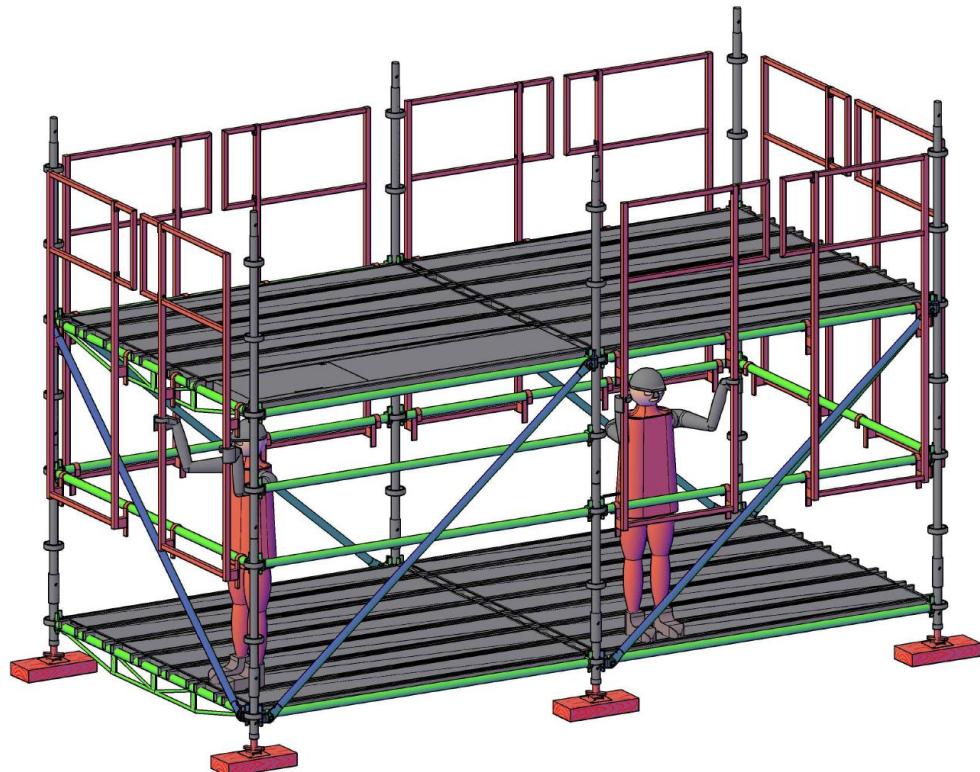
-Mise en place du plancher complet et des diagonales (pour les mailles de 2.00 m, les diagonales seront installées après la dépose des garde-corps de montage)



**Composition des garde-corps de montage en fonction des largeurs de maille :**

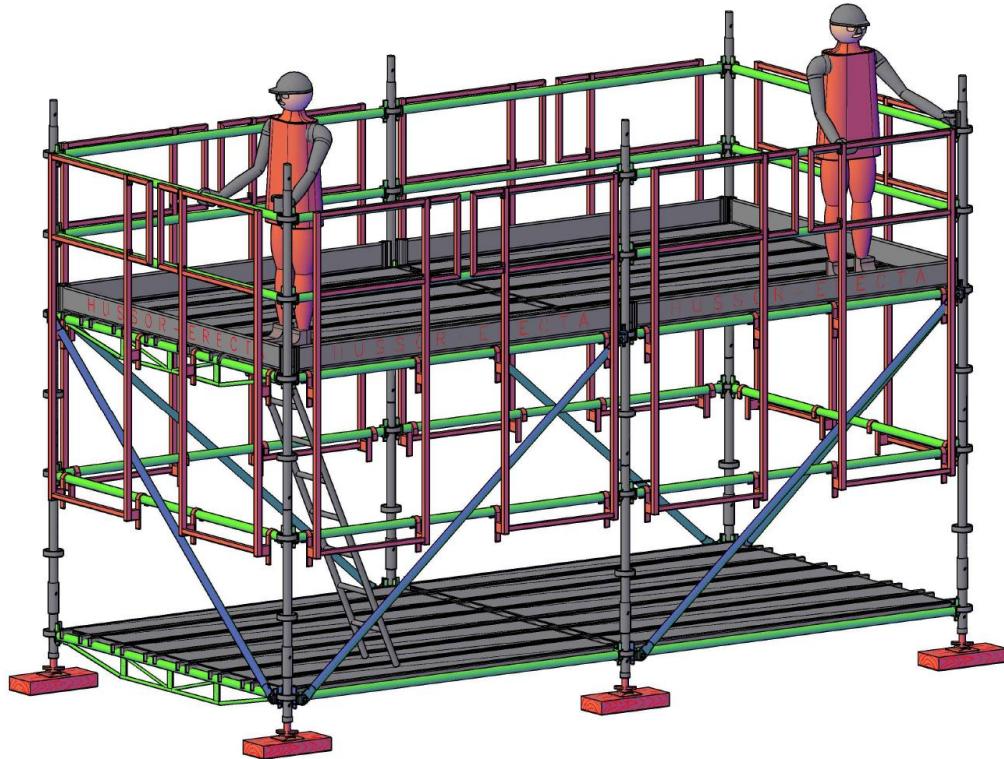


5



-Pose des garde-corps provisoire de montage sur les faces ayant un vide supérieur à 20 cm par rapport à la façade.

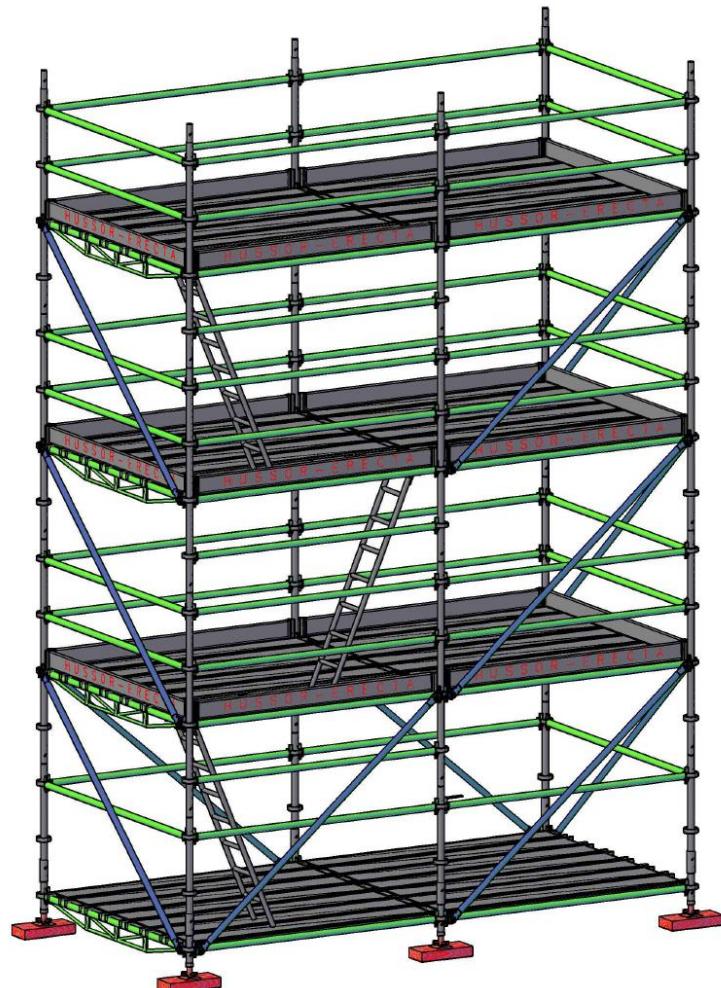
6



-Finition du plancher avec les garde-corps et les plinthes. Les garde-corps de montage peuvent être retirés ou laissés en attente pour l'étage supérieur.  
Pour les étages supérieurs, répéter les étapes 3,4,5,et 6.

7

-Montage terminé.  
Les panneaux garde-corps de montage peuvent être utilisés pour un autre montage.  
Pour le démontage, exécuter les opérations dans le sens inverse de la notice de montage.

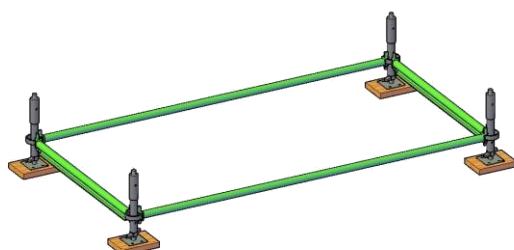


## 31. Notice de montage d'une tour escalier Multi D

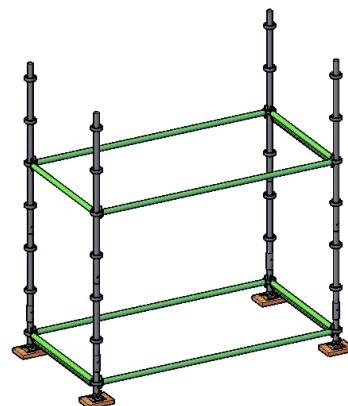
### Généralités :

- Les échafaudages seront amarrés à l'avancement du montage et selon les règles décrites ci-dessus.
- Pendant la période de montage de l'échafaudage et jusqu'à sa réception, l'accès est limité aux personnes chargées des opérations de montage.
- La présente notice de montage utilise des équipements de protection individuelle (E.P.I.)

**1**



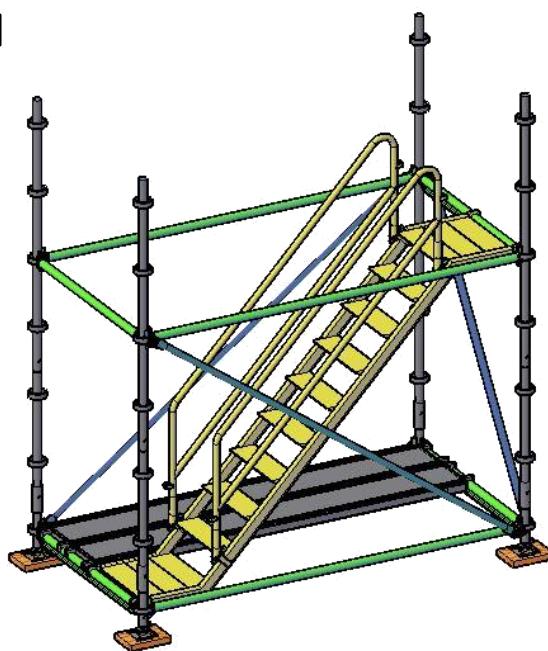
**2**



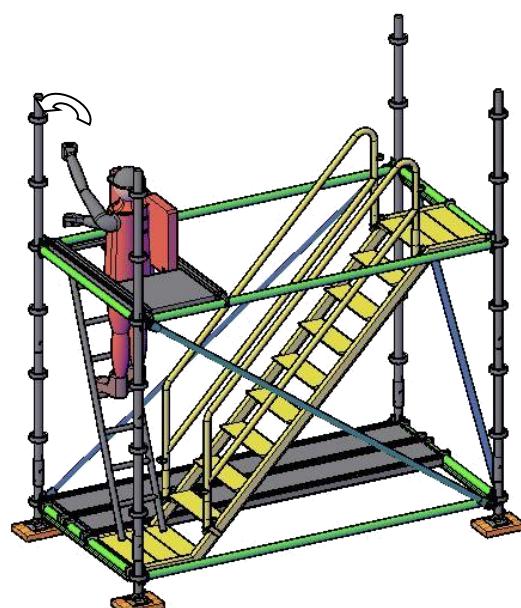
- Implantation des répartitions au sol.
- Mise en place des vérins de pied réglables et des embases.
- Fixation de la première ceinture de lisse.
- Mise à niveau de l'ensemble.

- Emboîtement des poteaux de 1,00 m dans les embases puis des poteaux de 2,00 m.
- Mise en place des lisses 2,00 m au dessus de la première ceinture de lisse.
- Une lisse renforcée doit être mise à chaque départ ou arrivée d'une volée d'escalier.

**3**



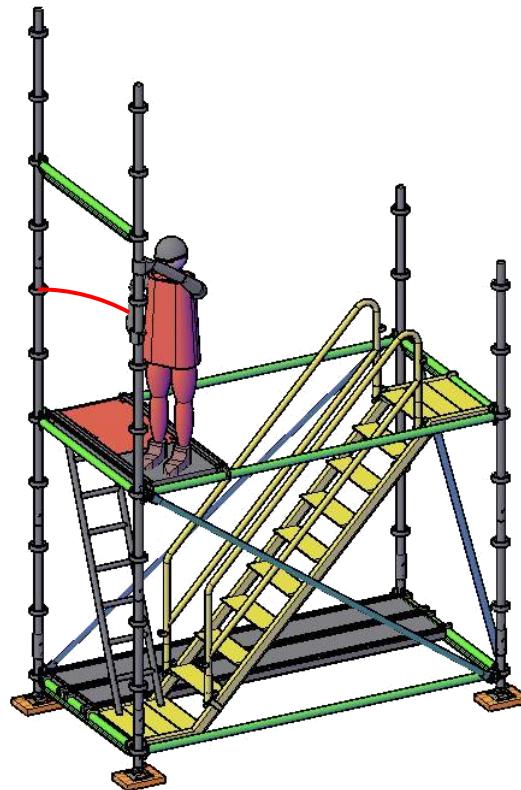
**4**



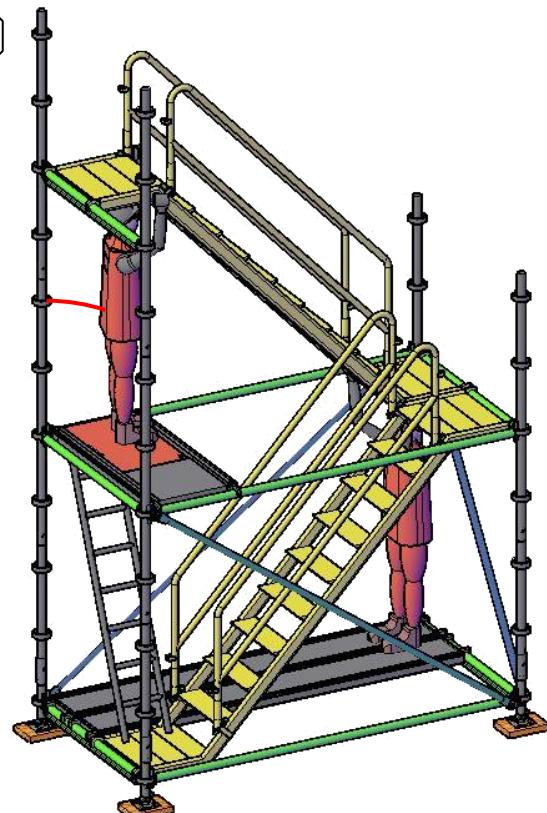
- Pose de la première volée d'escalier sur les lisses renforcées.
- Mise en place des garde-corps pour limon.
- Fixation des diagonales.
- Vérification de l'aplomb de l'ensemble.
- Pose des deux 1/2 planchers acier de 2,93 m.

- Pose d'un plancher à trappe provisoire et de son échelle d'accès pour faciliter le montage.
- A l'aide des équipements de protection individuelle (E.P.I.) s'accrocher au droit de la rosace du poteau. Le reste des opérations de montage s'effectue à l'aide des E.P.I.

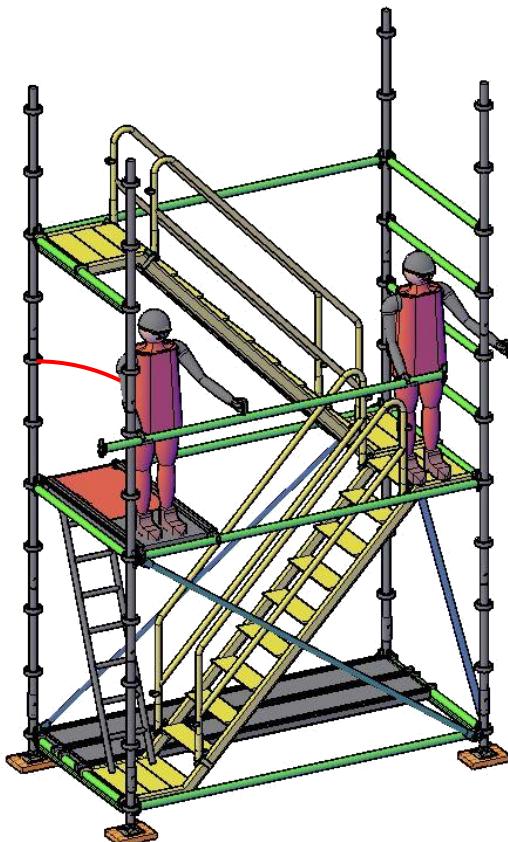
5



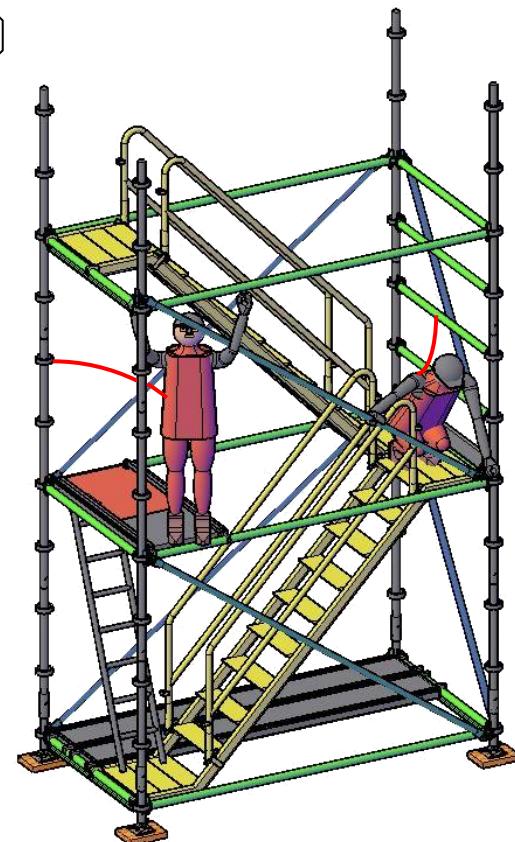
6



7

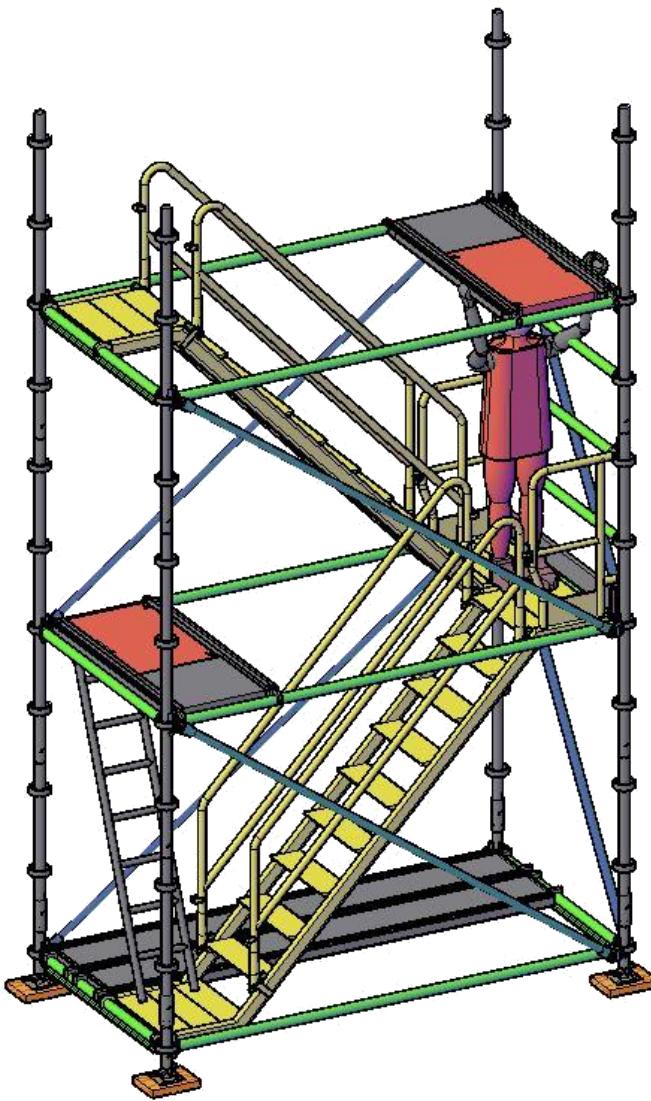


8



- Mise en place des lisses hautes et des trois lisses du garde-corps palier.

- Fixation des diagonales.  
- Emboîtement de la plinthe sur les clavettes.

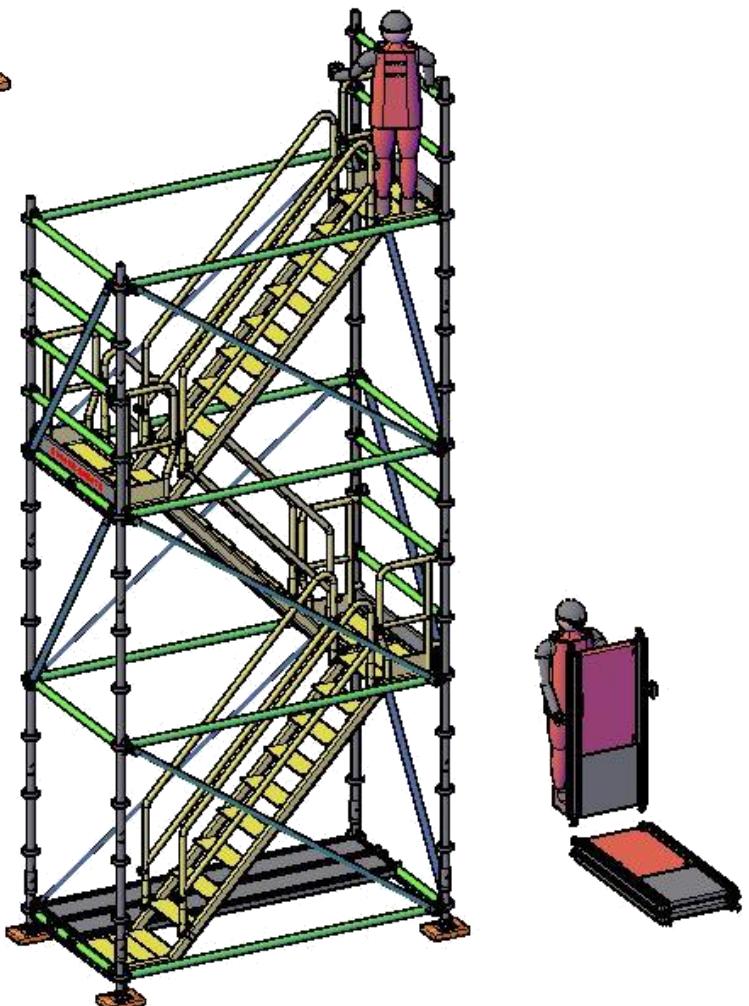


9

- Fixation des garde-corps des limons de l'escalier.
- Clavetage des garde-corps palier d'escalier.
- Mise en place d'un nouveau plancher à trappe provisoire et de son échelle d'accès.
- Répéter les opérations n° 4 à n° 9 autant de fois que nécessaire pour atteindre la hauteur désirée.
- Il faut récupérer le plancher à trappe provisoire le plus bas à chaque nouveau niveau.
- Finir le montage de l'escalier par l'étape n°10

10

- Emboîter les deux poteaux de 1,00 m au dernier palier de l'escalier.
- Mettre les lisses du garde-corps palier.
- Emboîter la plinthe sur les clavettes.
- Fixer le garde-corps palier d'escalier.
- Démonter les deux planchers à trappe provisoires.



**Démontage :** Avant de procéder au démontage, il faut vérifier les amarrages et les remettre en place s'ils avaient été démontés. Le démontage s'effectue dans l'ordre inverse à celui du montage.

## 32. Levage des échafaudages.

### 32.1. Les accessoires de levage pour prise à la grue.

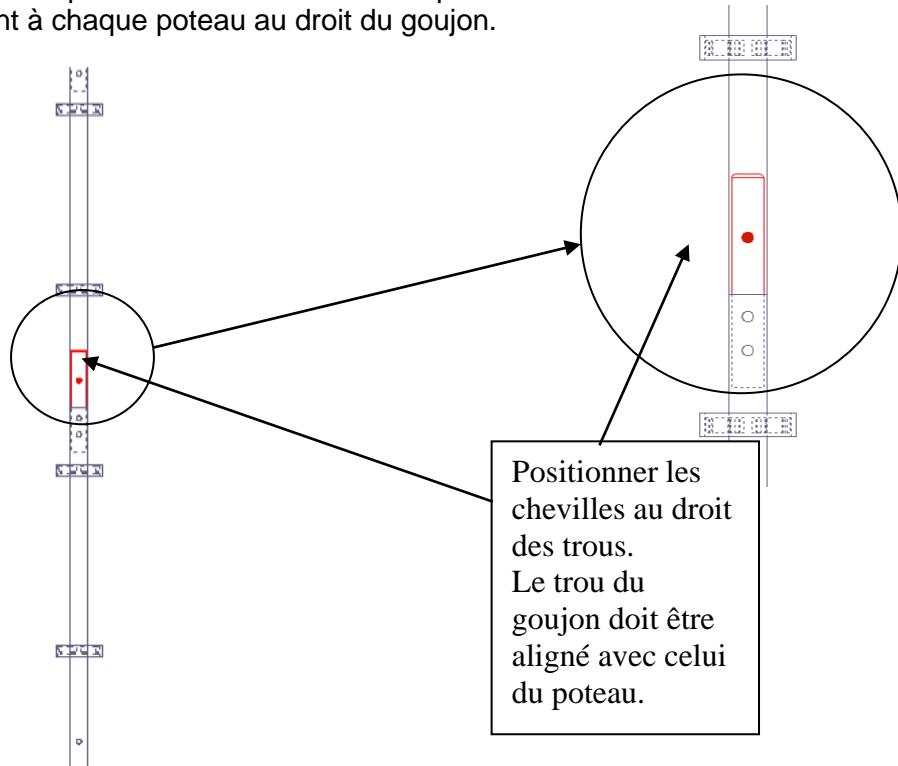
Les échafaudages MULTI D disposent de 3 éléments de verrouillage qui permettent de rendre la structure entièrement monobloc lors des opérations de levage :

- La cheville de sécurité ou boulon 12 x 70 (avec écrou frein)
- L'embase soudée ou la bride pour vérin Multi D
- Les anneaux de levage

Avant d'effectuer un déplacement de la structure par levage, il faut s'assurer que les chevilles de fixation, ainsi que les embases soudées (ou brides vérin) soient bien mise en place comme décrit ci-dessous.

### 32.2. La cheville de fixation ou boulon 12 x 70

Les chevilles de fixation permettent de liaisonner les poteaux entre eux. Elles se positionnent à chaque poteau au droit du goujon.



#### 32.2.1. Mise en œuvre :

##### Cheville de sécurité ou boulon :

1



Introduire l'axe de la cheville de sécurité dans le trou du poteau MD se trouvant au dessus du plancher. Rabattre le capot de la cheville afin qu'il vienne coiffer le tube du poteau et empêcher l'axe de ressortir du trou.

2



Introduire la vis dans le trou du poteau MD se trouvant au dessus du plancher. Serrer à l'aide de l'écrou pour verrouiller le poteau.

### 32.3. L'embase soudée

Les embases soudées permettent aux pieds de l'échafaudage de rester solidaires à celui-ci lors d'une opération de levage.

Poids : 5.6 kg  
Référence Hussor Erecta : 1599



### 32.4. La bride pour vérin Multi D

Les brides pour vérin Multi D permettent aux pieds de l'échafaudage de rester solidaires à celui-ci lors d'une opération de levage. Elles sont utilisées uniquement lorsque l'échafaudage ne dispose pas d'embases soudées.

Poids : 0,7 kg  
Référence Hussor Erecta : 1951

#### 32.4.1. Mise en place :



#### Les points de levage

Les dimensions de l'échafaudage limitent les opérations de levage (la limite est signalée par notre bureau d'étude lors de la commande de l'échafaudage en fonction de son utilisation). Avant toute opération de levage, il faut vérifier la capacité de levage de la grue en fonction de l'objet à lever.

Le poids des éléments d'échafaudage est donné dans notre documentation. En cas de doute nous consulter.

L'échafaudage ne doit jamais être levé par les lisses ou garde-corps mais par les éléments de levage spécifiques HUSSOR ERECTA.

Le levage est une opération qui demande beaucoup d'attention. Les points d'attachments doivent être placés en fonction de la longueur des élingues (ou chaînes).

Les quatre points d'accrochages doivent se trouver au même niveau. Les sangles, élingues ou crochets doivent se positionner comme ci-dessous.

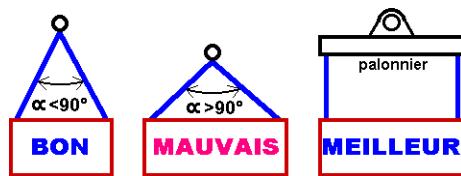
#### Anneaux de levage MD 800kg :

Référence HE : 1893  
Poids : 3,2 kg

N° de rapport d'essai APAVE : 0808649



Angle  $< 90^\circ$



#### Manilles de levage :



Référence HE : 4972 + 5419  
Poids : 0.9 kg  
CMU : 2000kg

#### Mise en place sur rosace MD



## NOTES DE CALCULS

Décret n° 2004-924 du 1<sup>er</sup> septembre 2004  
Article R.233-13-32

« Lorsque la note de calcul n'est pas disponible ou que les configurations structurelles envisagées ne sont pas prévues par la notice technique du fabricant, un calcul de résistance et de stabilité doit être réalisé par une personne compétente. »

*Recommandation R408 de la CNAMTS*

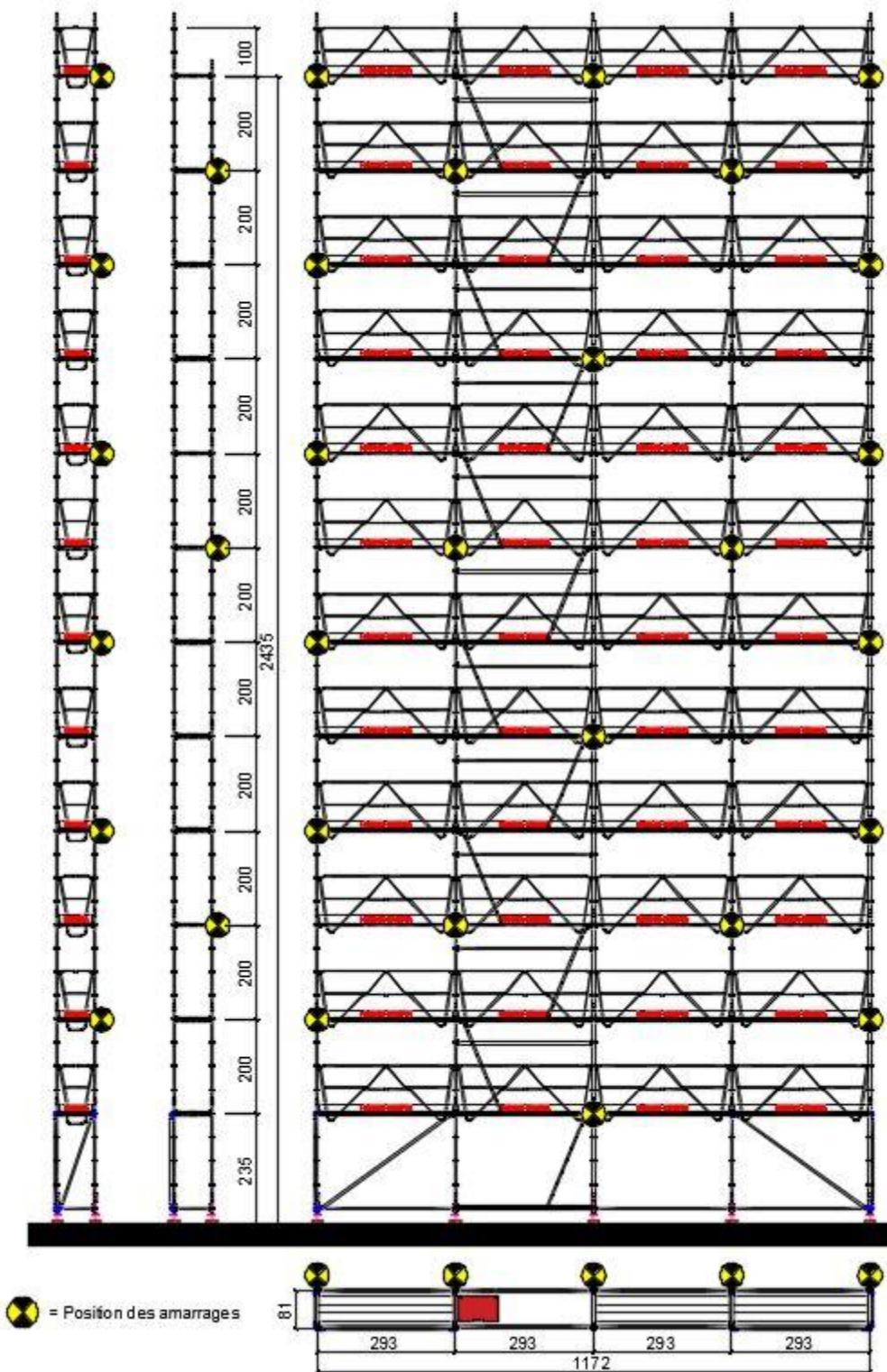
« Dans le cas des échafaudages de hauteur inférieure ou égale à 24 mètres, il y a lieu d'établir un plan et de justifier, par une note de calculs, les dispositions prises si celles-ci ne sont pas décrites par le constructeur. »

« Pour les échafaudages de hauteur supérieure à 24 mètres, il y a lieu d'établir un plan et de justifier toutes les dispositions de stabilité et de résistance par une note de calculs. »

« Quelle que soit la hauteur, à défaut d'indications spécifiques du fabricant, une note de calculs justificative de toutes les dispositions de résistance et de stabilité doit être produite, notamment si :

- L'échafaudage est recouvert de bâches, de filets, de panneaux de publicité, etc.
- Les valeurs de charge de vent sont supérieures à celles des règles en vigueur (cf. « Neiges et vents », Eurocodes...);
- Des accessoires sont utilisés tels que potences, treuils, etc. »

### 33. CAS 1 : ECHAFAUDAGE DE FACADE NON BÂCHE



Echafaudage de classe 4 – Non bâché – Pas de garde-corps intérieur – Pas de console intérieure et/ou extérieure – Bâtiment fermé – Zone 2 – site normal.

Amarres : 22 u

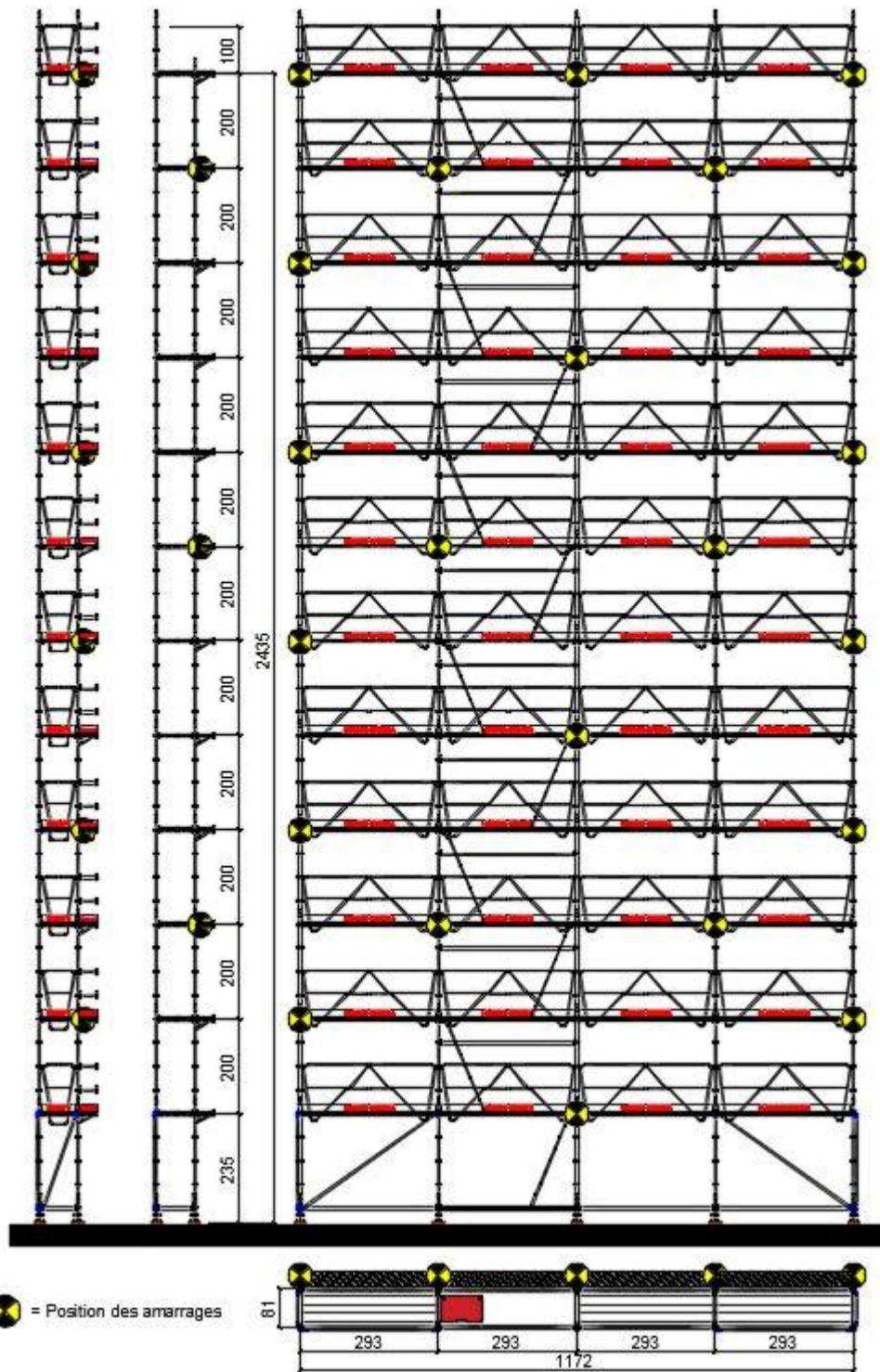
Charge à reprendre pour un amarrage : 111daN

Descente de charge :

Poids propre poteau rue : 712daN  
 Poids propre poteau façade : 525 daN

Charge d'exploitation rue : 527daN  
 Charge d'exploitation façade : 527daN

## 34. CAS 2 : ECHAFAUDAGE DE FACADE NON BÂCHE EQUIPÉ DE CONSOLES



**Echafaudage de classe 4 – Non bâché – Pas de garde-corps intérieur – consoles de 0.45m côté façade – Bâtiment fermé – Zone 2 – site normal.**

## Amarrages : 22 u

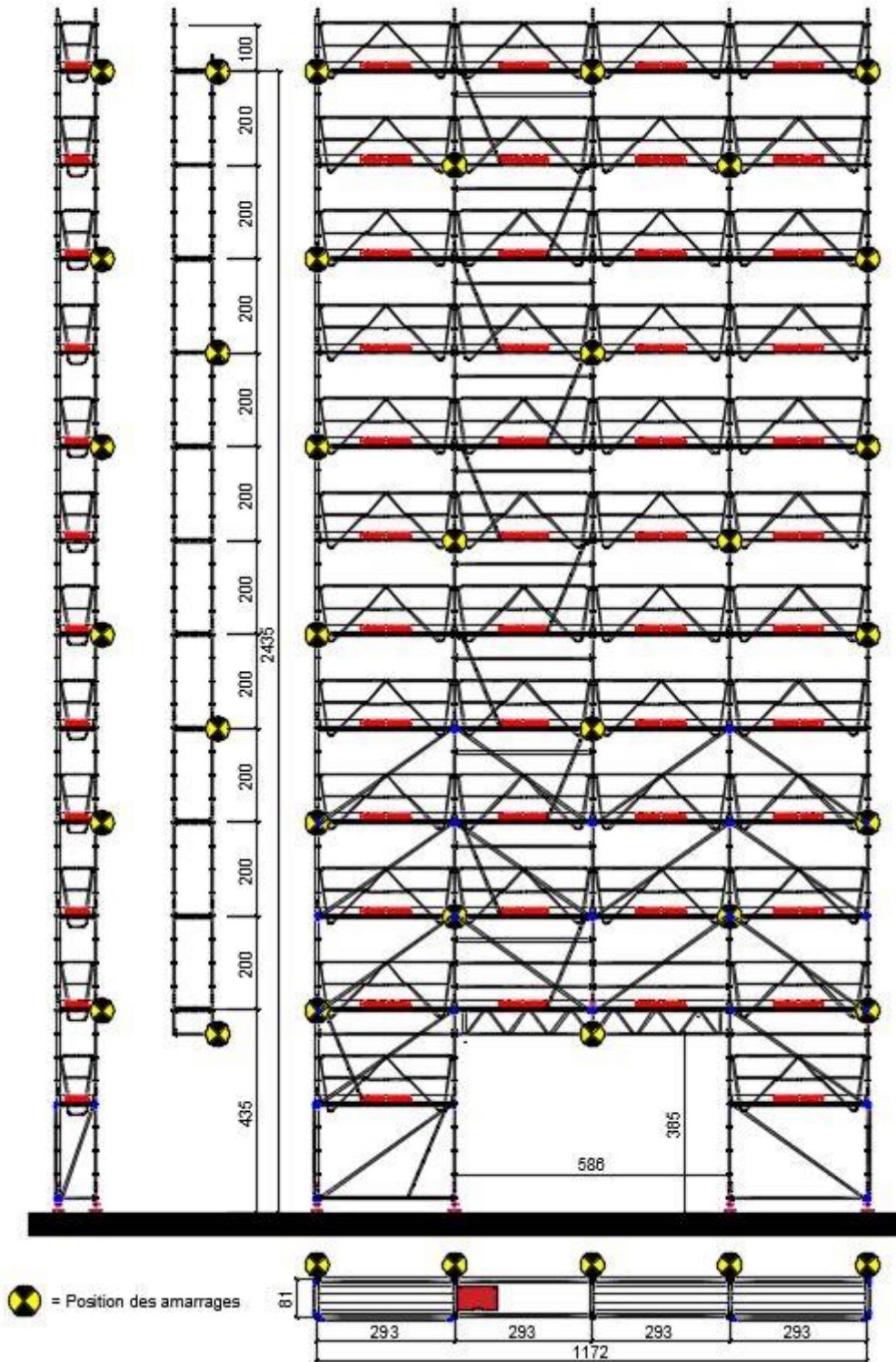
## Charge à reprendre pour un amarrage : 111daN

## Descente de charge :

**Poids propre poteau rue : 712daN**  
**Poids propre poteau façade : 847 daN**

**Charge d'exploitation rue : 527daN**  
**Charge d'exploitation façade : 1055daN**

### 35. CAS 3 : ECHAFAUDAGE DE FAÇADE NON BÂCHE AVEC FRANCHISSEMENT



Echafaudage de classe 4 – Non bâché – Pas de garde-corps intérieur – Pas de console intérieure et/ou extérieure – Bâtiment fermé – Zone 2 – site normal - Franchissement. Poutre treillis avec laçage 117cm.

Ammarrages : 22 u

Charge à reprendre pour un amarrage : 111daN

Descente de charge :

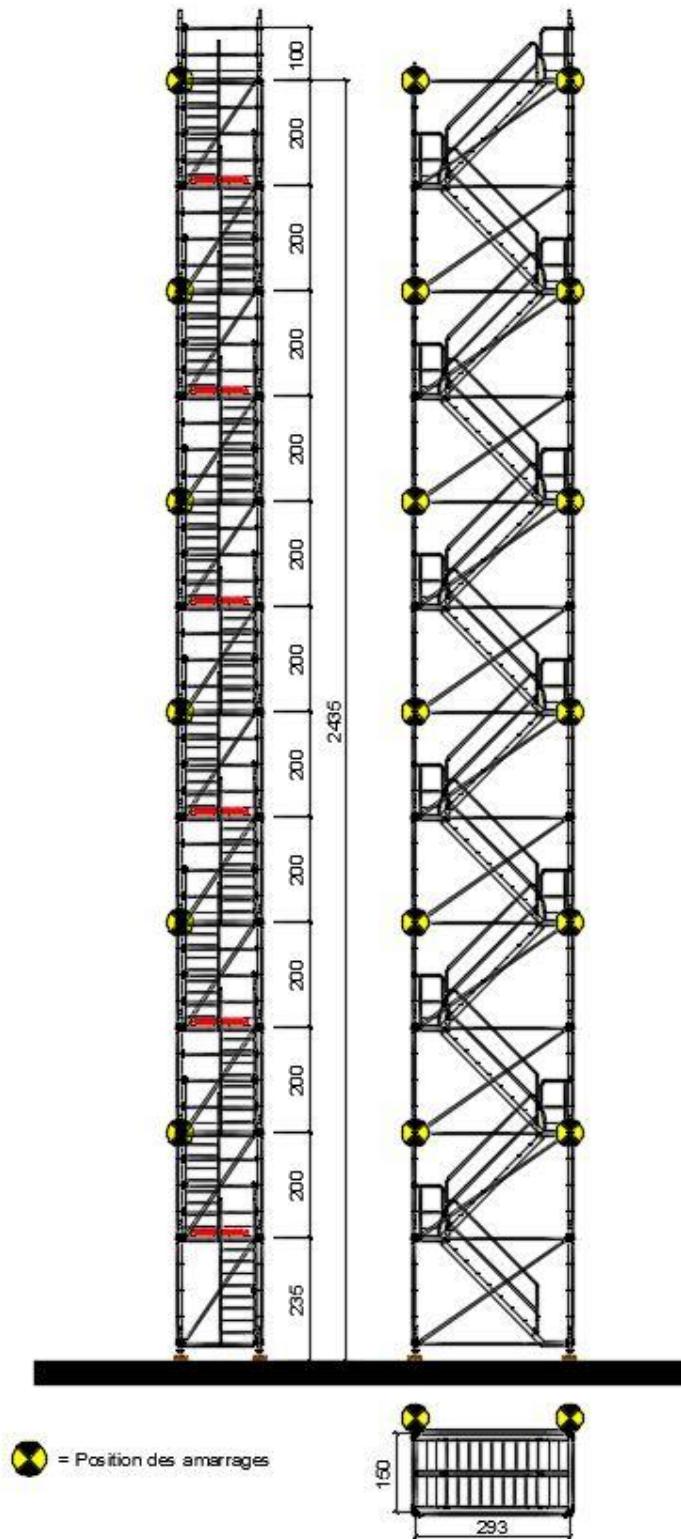
Poids propre poteau rue : 1105daN

Poids propre poteau façade : 802daN

Charge d'exploitation rue : 791daN

Charge d'exploitation façade : 791daN

## 36. CAS 4 : ESCALIER ALU (section 1,50 m x 2,93 m)



Escalier de chantier de classe 3 – Non bâché – Bâtiment fermé – Zone 2 – site normal.

Amarres : 12 u

Charge à reprendre pour un amarrage : 33daN

Descente de charge :

Poids propre poteau rue : 600daN

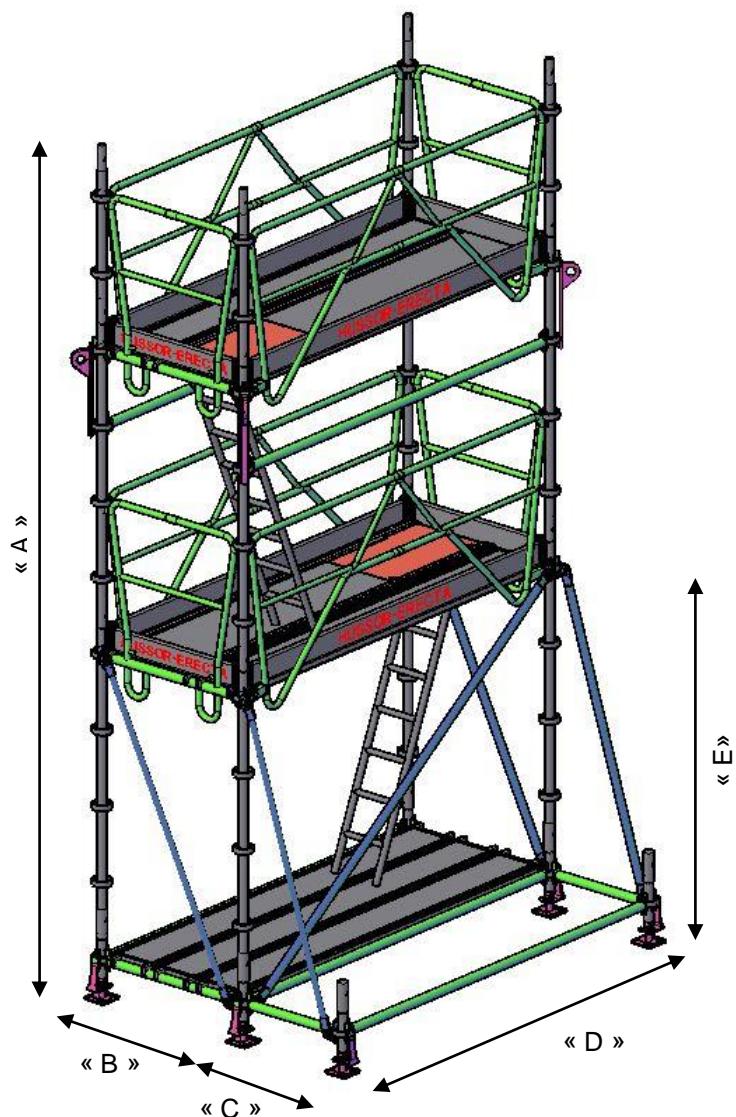
Poids propre poteau façade : 594daN

Charge d'exploitation rue : 1143daN

Charge d'exploitation façade : 1143daN

## 37. CAS 5 : ECHAFAUDAGES DE FERRAILLAGE

Les échafaudages de ferraillage sont conçus pour travailler contre une banche de coffrage ou contre un mur. Leur stabilité est assurée par des jambes de force sur l'arrière de l'échafaudage. Ils peuvent être en largeur 1.15m ou 0.81m pour les valeurs les plus courantes. Ils sont en lisses ou garde-corps MDS.



« A » = Hauteur totale de l'échafaudage  
 « B » = Largeur de travail  
 « C » = Largeur du stabilisateur  
 « D » = Longueur de l'échafaudage  
 « E » = Hauteur du stabilisateur

Longueur « D »	Choix de la hauteur « A » et largeur « B »									
	A = 3.00m		A = 5.00m		A = 7.00m		A = 9.00m		A = 11.00m	
B= 0.80m	B= 1.15m	B= 0.80m	B= 1.15m	B= 0.80m	B= 1.15m	B= 0.80m	B= 1.15m	B= 0.80m	B= 1.15m	B= 0.80m
Pour D = 2.93m	C= 0m	0m	1.15m	0.80m	1.50m	1.50m	2.52m	2.52m	2.93m	2.93m
	E= 0m	0m	2.00m	2.00m	4.00m	4.00m	6.00m	6.00m	8.00m	8.00m
Pour D = 4.43m	C= 0m	0m	1.15m	0.80m	1.50m	1.50m	2.52m	2.52m	2.93m	2.93m
	E= 0m	0m	2.00m	2.00m	4.00m	4.00m	6.00m	6.00m	8.00m	8.00m
Pour D = 5.86m	C= 0m	0m	1.15m	0.80m	1.50m	1.50m	2.52m	2.52m	2.93m	2.93m
	E= 0m	0m	2.00m	2.00m	4.00m	4.00m	6.00m	6.00m	8.00m	8.00m
Pour D = 7.36m	C= 0m	0m	1.15m	0.80m	1.50m	1.50m	2.52m	2.52m	2.93m	2.93m
	E= 0m	0m	2.00m	2.00m	4.00m	4.00m	6.00m	6.00m	8.00m	8.00m
Pour D = 8.79m	C= 0m	0m	1.15m	0.80m	1.50m	1.50m	2.52m	2.52m	2.93m	2.93m
	E= 0m	0m	2.00m	2.00m	4.00m	4.00m	6.00m	6.00m	8.00m	8.00m

Les valeurs indiquées dans le tableau sont pour un vent normal de 112km/h pour un site exposé. Les échafaudages sont face à un mur ou un panneau de coffrage (ct=0.325 et PV=0.25).

## 38. Ratio de poids pour le système Multi D

- Ratio de poids au m<sup>2</sup> de structure Multi D en configuration échafaudage droit équipé de garde-corps composés de lisses. Les planchers sont porteurs dans le sens de la longueur de la maille.

Longueur maille	2.93m	2.52m	2.00m	1.50m	1.15m	0.80m
Largeur travail						
0.80m	21.0	21.9	24.2	27.4	30.5	38.3
1.15m	25.2	26.4	28.8	32.4	35.6	44.4
1.50m	30.1	31.7	34.4	38.7	42.4	53.0
2.00m	33.0	36.8	41.8	45.8	47.3	64.0
2.52m	42.8	44.5	48.3	53.7	57.2	72.2
2.93m	47.3	49.9	53.3	59.4	63.4	78.4
PV si garde-corps intérieur	4.0	4.1	4.2	4.3	4.6	4.8

\*\*Les poids sont en kg/m<sup>2</sup> de structure.

- Ratio de poids au m<sup>2</sup> de structure Multi D en configuration échafaudage droit équipé de garde-corps sécurité (MDS). Les planchers sont porteurs dans le sens de la longueur de la maille.

Longueur maille	2.93m	2.52m	2.00m	1.50m	1.15m	0.80m
Largeur travail						
0.80m	17.3	19.0	21.5	24.2	26.7	34.2
1.15m	21.6	23.5	26.1	29.3	31.8	40.3
1.50m	26.5	28.8	31.8	35.6	38.6	48.9
2.00m	29.4	33.8	39.2	42.7	43.5	59.9
2.52m	39.1	41.6	45.6	50.6	53.4	68.1
2.93m	43.7	47.0	50.6	56.3	59.6	74.3
PV si garde-corps intérieur	1.8	0.8	0.8	0.8	0.9	1.0

\*\*Les poids sont en kg/m<sup>2</sup> de structure.

- Ratio de poids au ml de structure Multi D pour un escalier aluminium de chantier de section 1.50m x 2.93m : 100kg/ml  
(Exemple, tour escalier hauteur 10m + 1m de garde-corps : 11 x 100 = 1100kg)

### 39. Fiche de renseignement type pour un échafaudage

(Entourer vos choix)

Type d'échafaudage :  Fixe  Roulant  Autre (préciser) :

Longueur de l'échafaudage : m

Largeur de travail :  81cm  115cm  150cm  200cm  252cm  293cm

Hauteur souhaitée du dernier niveau de plancher : m

Protection couvreur :  OUI  NON

Nature du sol :

Echafaudage contre un bâtiment :  OUI  NON (Joindre des photos du bâtiment)

Amarrage possible :  OUI  NON Si oui, type de support (pierre, béton etc.) :

Echafaudage recouvert de filet ou de bâche :  Filet  Bâche

Classe de charge souhaitée des planchers de travail :  200kg/m2  300kg/m2  450kg/m2  600kg/m2

Type d'accès :  Plancher trappe  Escalier de chantier

Type de garde-corps :  Lisses  MDS Garde-corps intérieur coté façade :  OUI  NON

Recette à matériaux :  OUI  NON Dimensions : Charge :

Garde-corps basculant sur recette à matériaux :  OUI  NON

PLAN (S)	
Vue de dessus	Vue en coupe

## 40. Fiche de renseignement type pour un escalier de chantier

(Entourer vos choix)

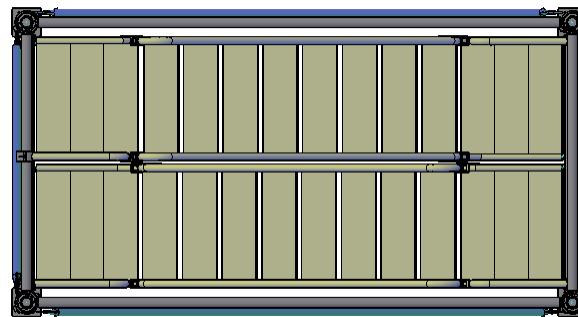
Hauteur des différents niveaux à desservir (hauteur par rapport au sol) :

Sur le plan ci-dessous, Indiquer :

Le coter par lequel il faut entrer dans la tour escalier :

La ou les sorties :

Position du bâtiment :



Amarrage possible :

OUI

NON

Si oui, type de support (pierre, béton etc.) :

Echafaudage recouvert de filet ou de bâche :

Filet

Bâche

Nature du sol :

Observations complémentaires :

## 41. Aide-mémoire pour la vérification d'un échafaudage fixe

<b>Examen d'adéquation</b>		OUI	NON	SO
En fonction des travaux à effectuer, du cahier des charges, de l'expression des besoins :	Géométrie et implantation de l'échafaudage appropriées (ou conforme) ?			
	Echafaudage adapté aux charges d'exploitation prévues ?			
	Accès et aménagements appropriés (ou conformes) ?			
Au vu des documents contractuels : PPSPS, plan de prévention, autorisations, ... Echafaudage conforme ?				
<b>Examen de montage et d'installation</b>				
<b>Implantation</b>				
Conformité au plan ?				
Respect du libre accès aux entrées d'immeubles, vannes, regards, coffrets, équipements ?				
<b>Appuis</b>				
Sol ou support suffisamment résistant pour reprendre la descente de charge ?				
Ensemble semelles + cales adaptés et conformes ?				
Sur support en pente, règles d'appuis observées ?				
<b>Conception</b>				
Respect de la règle de non-mixité dans le matériel mis en œuvre ?				
Hauteur libres des montants conformes partout à celles indiquées dans la notice ?				
Transmission des efforts assurée en cas de discontinuité des montants ?				
Appuis particuliers : consoles, poutres, portiques, ... résistants ?				
<b>Aménagements</b>				
Aménagements en place : filets, bâches, sapines, pare-gravois, goulottes, ... Correctement installés ?				
<b>Stabilité</b>				
Contreventements : en place et installés conformément au plan ou à la notice.	Contreventements longitudinaux ?			
	Contreventements transversaux ?			
	Contreventements horizontaux ?			
Ancrages	Contreventements longitudinaux ?			
	Contreventements transversaux ?			
	Contreventements horizontaux ?			
Amarrages	Nombre suffisant (notice, note de calcul...) ?			
	Répartition satisfaisante (notice, note de calcul...) ?			
	Qualité de répartition satisfaisante ?			
Auto stabilité	Règles de stabilité respectées (notice, note de calcul ...) ?			
<b>Planchers</b>				
Présence et lisibilité du marquage ?				
Continuité et bonne jonction des planchers ?				
Verrouillage effectué ?				
Compléments en planche :	Justifiés ?			
	Conformes ? (Portée maxi)			

<b>Garde-corps</b>				
Conformes côtés extérieurs ?				
En fonction de la distance, de la hauteur, de la résistance du support : présence côté intérieur ?				
<b>Accès</b>				
Présence des accès aux planchers de travail ?				
Accès par escaliers : garde-corps rampant extérieur (et intérieur si nécessaire) ?				
Accès par plancher à trappe et échelle	Trappes auto rabattables ?			
	Lisse supplémentaire côté vide ?			
Accès par échelle extérieure : présence de portillon ?				
Accès par escalier de chantier : conformité de montage ?				
<b>Protections</b>				
Les protections sont en place et efficaces :	Vis-à-vis du risque électrique ?			
	Vis-à-vis du risque induit par la circulation des piétons :			
	Vis-à-vis du risque induit par la circulation des véhicules et engins ?			
	Vis-à-vis du risque de chute d'objets ?			
<b>Affichages</b>				
Présence du panneau en pied d'échafaudage avec indication des charges d'exploitation ?				
Présence du panneau spécifique du site ?				
Etat général (examen de l'état de conservation)				
Absence de déformation permanente des éléments constitutifs ?				
Absence de corrosion excessive des éléments constitutifs ?				
Absence de jeu décelable dans les liaisons des constituants ?				
Bonnes fixation et continuité des filets ou des bâches ?				
<b>Observations complémentaires</b>				

## 42. Panneau d'affichage

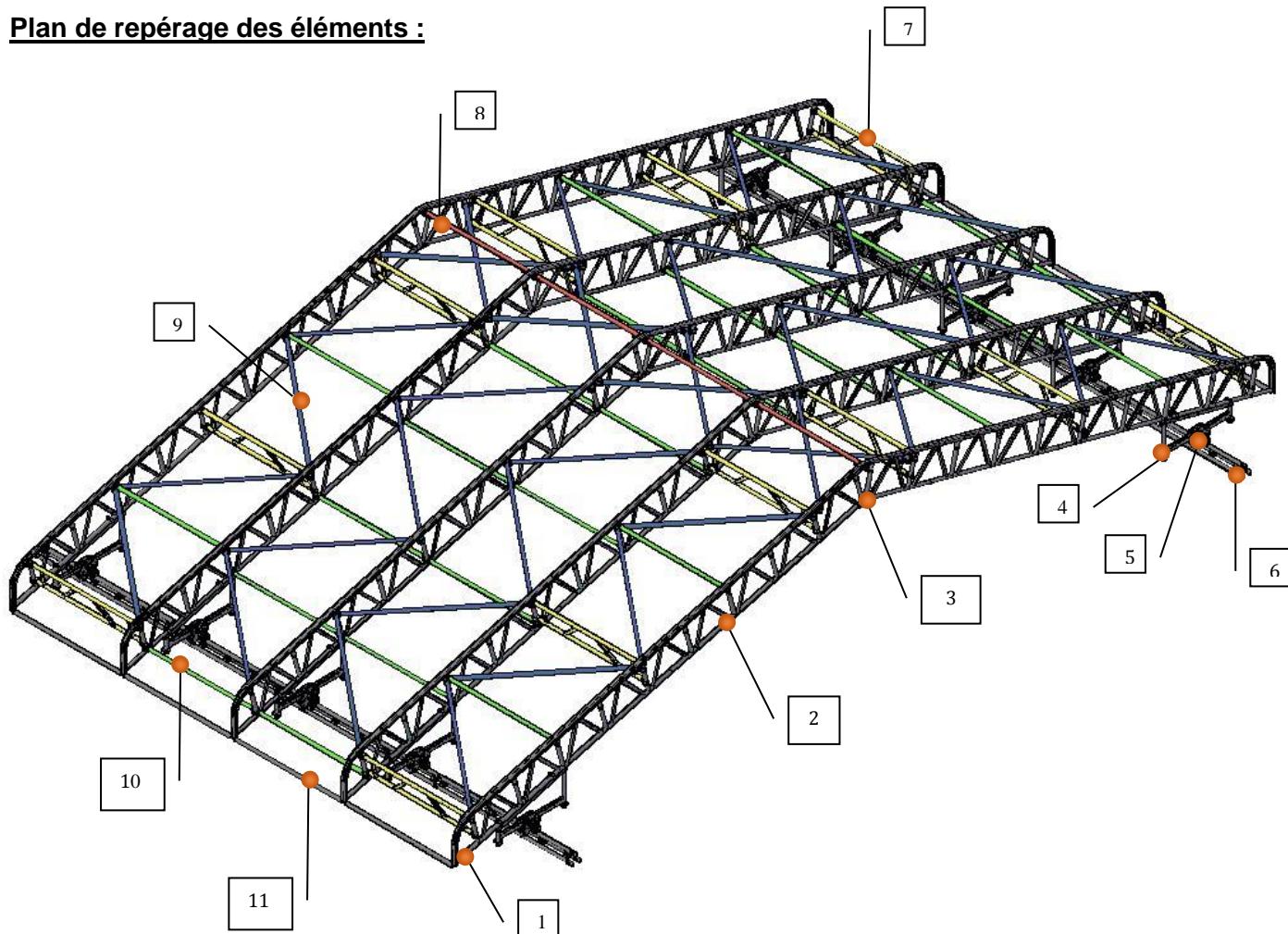
CHANTIER		LOCALISATION		UTILISATEURS	
				ACCÈS UNIQUEMENT AUTORISÉ AUX UTILISATEURS DÉCLARÉS	
<b>CONSTRUCTEUR</b> 		Téléphone 03 89 47 57 37			
<b>ECHAFAUDAGE CONFORME</b>					
<b>MODIFICATION INTERDITE</b>					
<b>Classe de l'échafaudage (norme EN 12811-1)</b>				KG/M2	
<b>CHARGE ADMISSIBLE</b>					
Nb de planchers chargés		OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>			
Recouvert					
Nb d'amarrages					
<b>RECEPTION FAITE</b>					
<b>DEMANDEUR</b>					
<b>SOCIETE</b>					
<b>NOM</b>					
Date		Visa			
<b>SOCIETE</b>					
<b>NOM</b>					
Téléphone					

## 43. Couverture provisoire aluminium (complément du système Multi-Directionnel) :

Les échafaudages Multi-Directionnel peuvent servir à accueillir une couverture provisoire. Cette couverture provisoire est mise en œuvre dans le cadre de travaux spécifiques tel que des confinement d'ouvrage ou des réfections de toitures.

L'utilisation de ce type de structure nécessite une étude précise par des personnes compétentes. Un plan et une note de calculs doivent être établis.

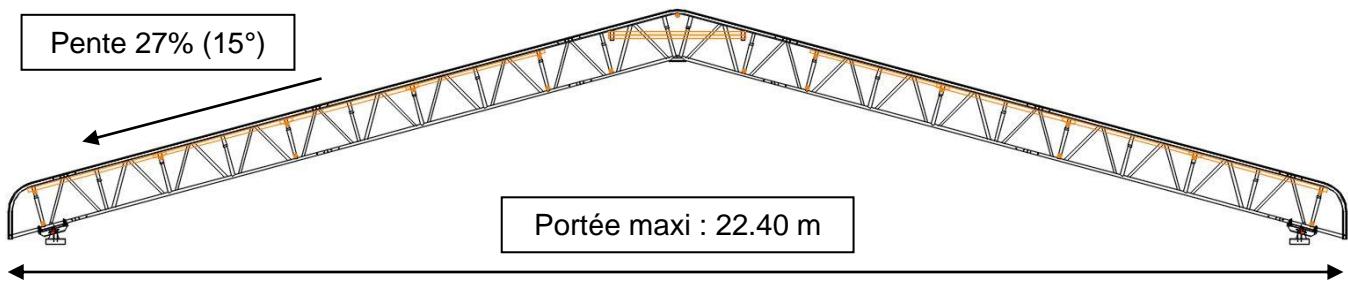
### Plan de repérage des éléments :



Repère	Désignations	Longueurs	Poids	Références
1	Poutre terminale en aluminium HT 700	1.00 m 2.00 m	7.0 kg 12.5 kg	6121 6119
2	Poutre en aluminium HT 700	3.00 m	18.5 kg	6122
		4.00 m	24.5 kg	6123
		2 x 1.5 m	22.0 kg	6120
		-	20.0 kg	6117
4	Support poutre terminale	-	18.0 kg	6118
5	Chariot 300 x 300 pour couverture mobile	3.00 m	35.5 kg	6116
6	Poutre triangulaire support de parapluie mobile	2.50 m 2.00 m	8.7 kg 7.5 kg	6124 6134
7	Double lisse en aluminium	2.50 m 2.00 m	3.0 kg 2.5 kg	6127 6140
8	Courant de faite en aluminium	2 x 2.50 m 2 x 2.00 m	4.5 kg 4.0 kg	6126 6136
9	Diagonale alu hauteur 2.00 m	2.50 m 2.00 m	3.7 kg 3.2 kg	6125 6135
10	Courant en aluminium	2.50 m 2.00 m	3.0 kg 2.0 kg	6128 6137
11	Courant de départ bâche	2.50 m 2.00 m	2.0 kg	6128

## 43.1. Limites d'utilisation :

### Portée admissible :



### Caractéristiques :

- La structure de la couverture est réalisée en alliage d'aluminium selon EN 755-2 :

Aluminium selon EN 755-2	
Tension de rupture	$S_r = 270 \text{ MPa}$
Tension de déformation	$S_s = 225 \text{ MPa}$

- Caractéristiques mécaniques et tensions admissibles pour l'acier des goujons de connexion

Acier pour goujons et goupilles	
Tension de rupture	$S_r > 500 \text{ MPa}$
Tension de déformation	$S_s = 330 \text{ MPa}$

- Sections des éléments

### Poutre en aluminium :

Lisse supérieure : tube à géométrie particulière pour « porte bâche »	
Aire de la section	$A_r = 1003 \text{ mm}^2$
Moment d'inertie	$I_{xx} = 4.63 \times 10^5 \text{ mm}^4$ $I_{yy} = 3.54 \times 10^5 \text{ mm}^4$
Longueur libre d'inflexion	$L_c = 2000 \text{ mm}$
Modules de résistance	$W_x = 1.551 \times 10^4 \text{ mm}^3$ $W_y = 1.162 \times 10^4 \text{ mm}^3$
Rayons de giration	$R_x = 21.50 \text{ mm}$ $R_y = 18.78 \text{ mm}$
Lisse inférieure : tube Ø48 x 4 mm	
Aire de la section	$A_r = 557 \text{ mm}^2$
Moment d'inertie	$I_x = 1.37 \times 10^4 \text{ mm}^4$ $I_y = 1.37 \times 10^4 \text{ mm}^4$
Longueur libre d'inflexion	$L_c = 2000 \text{ mm}$
Modules de résistance	$W_x = 5701 \text{ mm}^3$ $W_y = 5701 \text{ mm}^3$
Rayons de giration	$R = 15.73 \text{ mm}$
Montant : tube Ø48 x 4 mm	
Aire de la section	$A_r = 557 \text{ mm}^2$
Moment d'inertie	$I_x = 1.37 \times 10^4 \text{ mm}^4$ $I_y = 1.37 \times 10^4 \text{ mm}^4$
Longueur libre d'inflexion	$L_c = 679 \text{ mm}$
Modules de résistance	$W_x = 5701 \text{ mm}^3$ $W_y = 5701 \text{ mm}^3$
Rayons de giration	$R = 15.73 \text{ mm}$

Traverse de renforcement : tube 40 x 15 x 2.5 mm	
Aire de la section	$Ar = 246 \text{ mm}^2$
Moment d'inertie	$I_x = 4.29 \times 10^4 \text{ mm}^4$ $I_y = 8.16 \times 10^4 \text{ mm}^4$
Longueur libre d'inflexion	$L_c = 582 \text{ mm}$
Modules de résistance	$W_x = 2150 \text{ mm}^3$ $W_y = 1090 \text{ mm}^3$
Rayons de giration	$R_x = 13.2 \text{ mm}$ $R_y = 5.75 \text{ mm}$

Double lisse en aluminium lg 2.50 m:

Lisse supérieure et inférieure : tube Ø48 x 3 mm	
Aire de la section	$Ar = 413.6 \text{ mm}^2$
Moment d'inertie	$I_x = 1.07 \times 10^5 \text{ mm}^4$ $I_y = 1.07 \times 10^5 \text{ mm}^4$
Longueur libre d'inflexion	$L_c = 2500 \text{ mm}$
Modules de résistance	$W_x = 4.43 \times 10^3 \text{ mm}^3$ $W_y = 4.43 \times 10^3 \text{ mm}^3$
Rayons de giration	$R = 16.08 \text{ mm}$
Montant : tube 40 x 15 x 2.5 mm	
Aire de la section	$Ar = 246 \text{ mm}^2$
Moment d'inertie	$I_x = 4.29 \times 10^4 \text{ mm}^4$ $I_y = 8.16 \times 10^4 \text{ mm}^4$
Longueur libre d'inflexion	$L_c = 460 \text{ mm}$
Modules de résistance	$W_x = 2150 \text{ mm}^3$ $W_y = 1090 \text{ mm}^3$
Rayons de giration	$R_x = 13.2 \text{ mm}$ $R_y = 5.75 \text{ mm}$
Traverse de renforcement : tube 40 x 15 x 2.5 mm	
Aire de la section	$Ar = 246 \text{ mm}^2$
Moment d'inertie	$I_x = 4.29 \times 10^4 \text{ mm}^4$ $I_y = 8.16 \times 10^4 \text{ mm}^4$
Longueur libre d'inflexion	$L_c = 582 \text{ mm}$
Modules de résistance	$W_x = 2150 \text{ mm}^3$ $W_y = 1090 \text{ mm}^3$
Rayons de giration	$R_x = 13.2 \text{ mm}$ $R_y = 5.75 \text{ mm}$

Double lisse en aluminium lg 2.00 m:

Lisse supérieure et inférieure : tube Ø48 x 3 mm	
Aire de la section	$Ar = 413.6 \text{ mm}^2$
Moment d'inertie	$I_x = 1.07 \times 10^5 \text{ mm}^4$ $I_y = 1.07 \times 10^5 \text{ mm}^4$
Longueur libre d'inflexion	$L_c = 2000 \text{ mm}$
Modules de résistance	$W_x = 4.43 \times 10^3 \text{ mm}^3$ $W_y = 4.43 \times 10^3 \text{ mm}^3$
Rayons de giration	$R = 16.08 \text{ mm}$
Montant : tube 40 x 15 x 2.5 mm	
Aire de la section	$Ar = 246 \text{ mm}^2$
Moment d'inertie	$I_x = 4.29 \times 10^4 \text{ mm}^4$ $I_y = 8.16 \times 10^4 \text{ mm}^4$
Longueur libre d'inflexion	$L_c = 460 \text{ mm}$
Modules de résistance	$W_x = 2150 \text{ mm}^3$ $W_y = 1090 \text{ mm}^3$
Rayons de giration	$R_x = 13.2 \text{ mm}$ $R_y = 5.75 \text{ mm}$

## Traverse de renforcement : tube 40 x 15 x 2.5 mm

Aire de la section	$Ar = 246 \text{ mm}^2$
Moment d'inertie	$I_x = 4.29 \times 10^4 \text{ mm}^4$ $I_y = 8.16 \times 10^4 \text{ mm}^4$
Longueur libre d'inflexion	$L_c = 582 \text{ mm}$
Modules de résistance	$W_x = 2150 \text{ mm}^3$ $W_y = 1090 \text{ mm}^3$
Rayons de giration	$R_x = 13.2 \text{ mm}$ $R_y = 5.75 \text{ mm}$

Diagonale lg 2.50 x 2.00 m:

## Lisse supérieure et inférieure : tube Ø48 x 3 mm

Aire de la section	$Ar = 413.6 \text{ mm}^2$
Moment d'inertie	$I_x = 1.07 \times 10^5 \text{ mm}^4$ $I_y = 1.07 \times 10^5 \text{ mm}^4$
Longueur libre d'inflexion	$L_c = 2692 \text{ mm}$
Modules de résistance	$W_x = 4431 \text{ mm}^3$ $W_y = 4431 \text{ mm}^3$
Rayons de giration	$R = 16.08 \text{ mm}$

Diagonale lg 2.00 x 2.00 m:

## Lisse supérieure et inférieure : tube Ø48 x 3 mm

Aire de la section	$Ar = 413.6 \text{ mm}^2$
Moment d'inertie	$I_x = 1.07 \times 10^5 \text{ mm}^4$ $I_y = 1.07 \times 10^5 \text{ mm}^4$
Longueur libre d'inflexion	$L_c = 2236 \text{ mm}$
Modules de résistance	$W_x = 4431 \text{ mm}^3$ $W_y = 4431 \text{ mm}^3$
Rayons de giration	$R = 16.08 \text{ mm}$

Courant en aluminium lg 2.50 m:

## Lisse supérieure et inférieure : tube Ø48 x 3 mm

Aire de la section	$Ar = 413.6 \text{ mm}^2$
Moment d'inertie	$I_x = 1.07 \times 10^5 \text{ mm}^4$ $I_y = 1.07 \times 10^5 \text{ mm}^4$
Longueur libre d'inflexion	$L_c = 2500 \text{ mm}$
Modules de résistance	$W_x = 4431 \text{ mm}^3$ $W_y = 4431 \text{ mm}^3$
Rayons de giration	$R = 16.08 \text{ mm}$

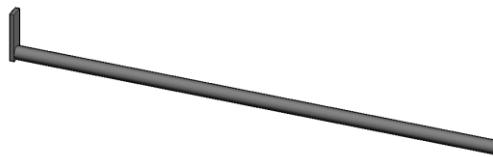
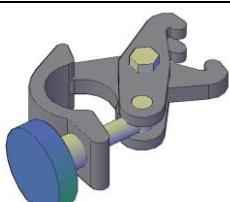
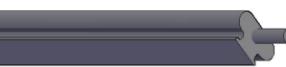
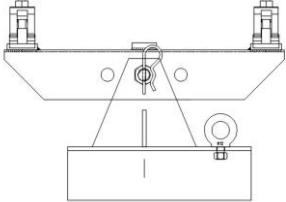
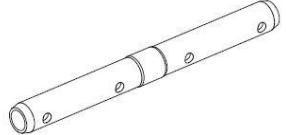
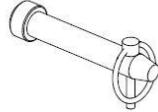
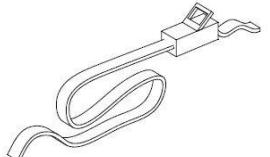
Courant en aluminium lg 2.00 m:

## Lisse supérieure et inférieure : tube Ø48 x 3 mm

Aire de la section	$Ar = 413.6 \text{ mm}^2$
Moment d'inertie	$I_x = 1.07 \times 10^5 \text{ mm}^4$ $I_y = 1.07 \times 10^5 \text{ mm}^4$
Longueur libre d'inflexion	$L_c = 2000 \text{ mm}$
Modules de résistance	$W_x = 4431 \text{ mm}^3$ $W_y = 4431 \text{ mm}^3$
Rayons de giration	$R = 16.08 \text{ mm}$

## 43.2. Pièces pour parapluie

Image	Désignation	Poids	Référence
	Poutre terminale en aluminium HT 760	8.51 kg	6121
	Poutre en aluminium HT 760 Lg 2.00 m Lg 3.00 m Lg 4.00 m	14.4 kg 21.6 kg 28.8 kg	6119 6122 6123
	Poutre de faite en aluminium HT 760	25.5 kg	6120
	Support poutre terminale	22.0 kg	6117
	Chariot 300 x 300 pour couverture mobile	18.2 kg	6118
	Poutre triangulaire support de parapluie mobile. Lg 3.00 m	37.9 kg	6116
	Double lisse en aluminium Lg 2.50 m Lg 2.00 m	8.7 kg 7.5 kg	6124 6134
	Courant de faitage en aluminium Lg 2.50 m Lg 2.00 m	3.0 kg 2.5 kg	6127 6140

	Diagonale alu hauteur 2.00 m Maille 2.50 x 2.00 m Maille 2.00 x 2.00 m	4.5 kg 4.0 kg	6126 6136
	Courant en aluminium Lg 2.50 m Lg 2.00 m	3.7 kg 3.2 kg	6125 6135
	Courant de départ bâche Lg 2.50m Lg 2.00m	3.00 2.50	6128 6137
	Tube tension bâche Lg 2.50 m Lg 2.00 m	2.8 kg 2.2 kg	6129 6138
	Collier à tenaille	1.06 kg	6148
	Rail alu pour bâche	3kg/ml	6150.lg
	Support oscillant pour profil 68-200	17.0 kg	6143
	Goujon pour poutre aluminium	2.05 kg	6163
	Goupille axe	0.1 kg	6161
	Tendeur pour bâche	0.3 kg	6133

## 44. Système de suspension des échafaudage Multi D

Les échafaudages Multi-Directionnel peuvent être suspendus à des ouvrages par l'intermédiaire de suspentes spécifiques. Cette configuration particulière doit faire l'objet d'une étude précise par notre bureau d'étude.

Les éléments utilisés pour réaliser les suspentes ont été développé par notre bureau d'étude et validé par des essais ou certifié par le fabricant.

Les suspentes se composent d'éléments de fixation pour ouvrage acier ou béton (étriers ou platines), d'élingues chaines et d'éléments porteur de la structure Multi Directionnel. L'ensemble compose la suspente. La charge admissible de la suspente est celle de l'élément ayant la plus petite CMU.

- Exemple d'utilisation :



- Les élingues :

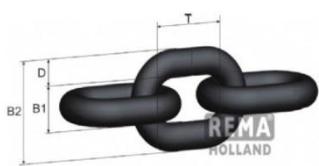


Longueur totale de la suspente chaîne (tendeur complètement ouvert).



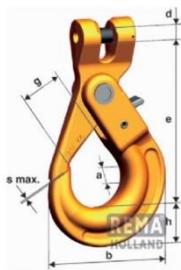
- Les éléments qui composent les élingues :

Les éléments pour suspentes CMU 4000 kg existent également en CMU 2000kg :

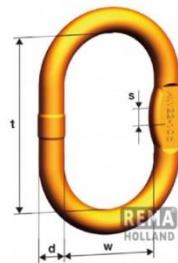


**Chaîne acier**

Diam 10 – Grade 10  
CMU 4000 kg  
Coef sécu 4



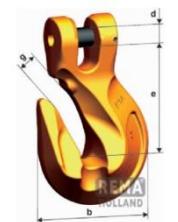
**Crochet auto à chape**  
Grade 10  
CMU 4000 kg  
Coef sécu 4



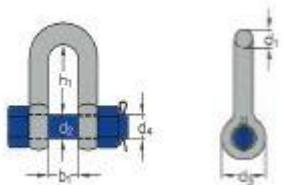
**Anneau simple**  
Diam 18 – Grade 10  
CMU 4000 kg  
Coef sécu 4



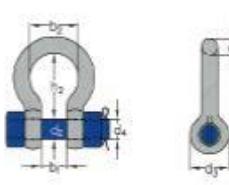
**Maille d'accouplement**  
Grade 10  
CMU 4000 kg  
Coef sécu 4



**Crochet de raccourcissement**  
Grade 10 - CMU 4000 kg  
Coef sécu 4



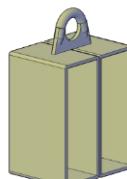
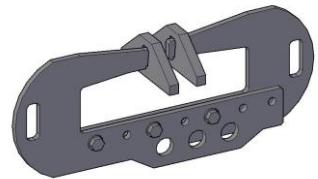
**Manille droite**  
CMU 4000 kg  
Coef sécu 4



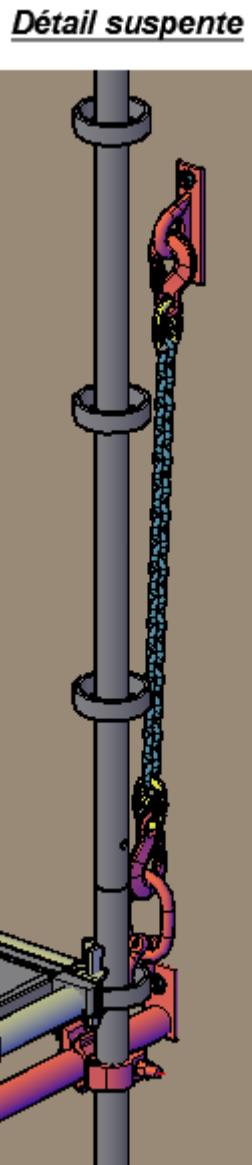
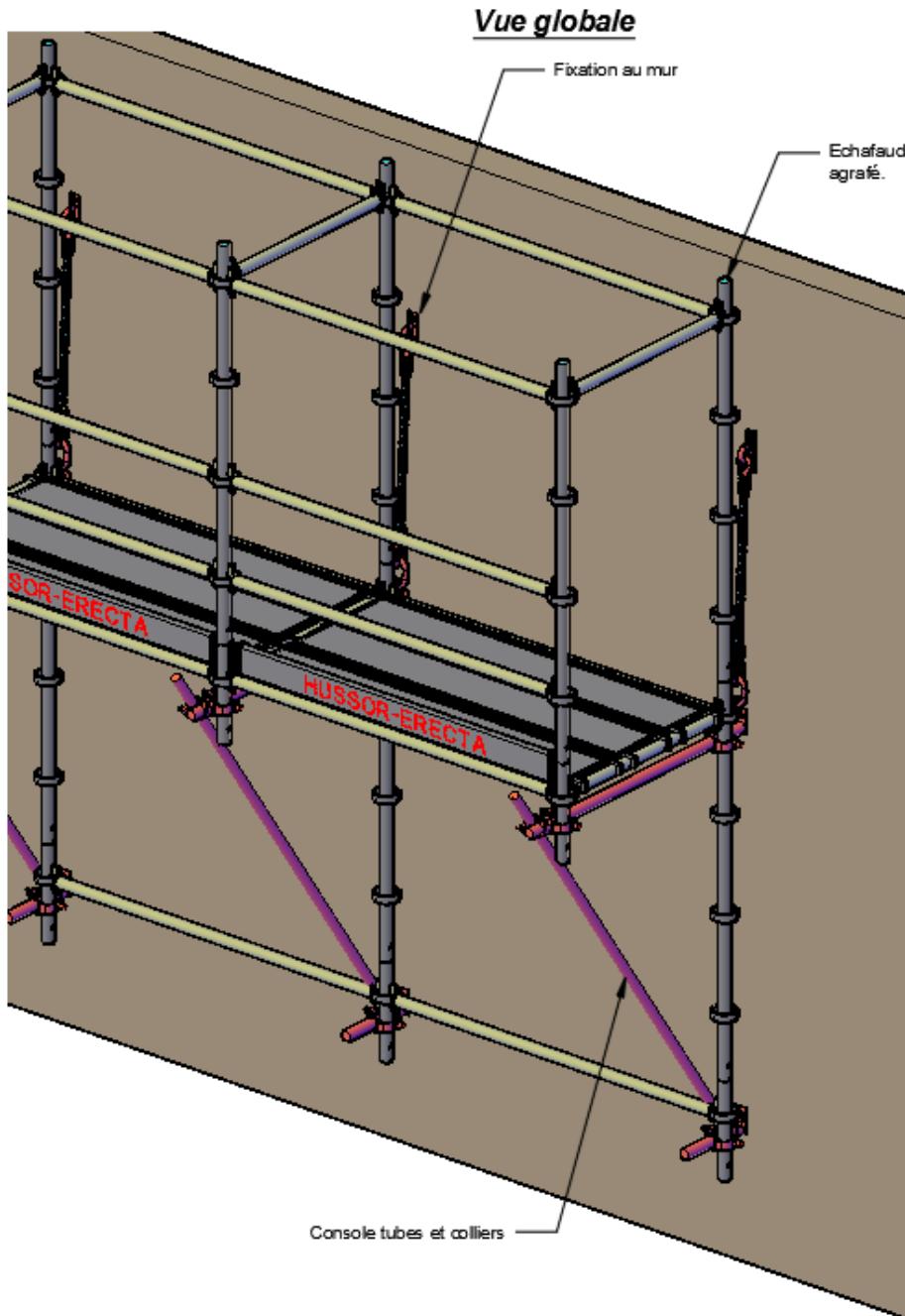
**Manille lyre**  
CMU 4000 kg  
Coef sécu 4

- Les éléments qui composent les suspentes :**

Images	Désignations	Poids	Références
	Etrier 12mm + 3 boulons HM16 et écrou frein CMU 2100 kg Coef sécu 4	Pièce A 5.6 kg  Pièce B 5.7 kg	4962A  4962B
	Rallonge 12mm pour étrier CMU 2100 kg Coef sécu 4	4.24 kg	4962C
	Centreur étrier 12mm CMU 2100 kg Coef sécu 4	1.76 kg	4985
	Platine support de chaîne CMU 2300 kg Coef sécu 4	1 kg	4961

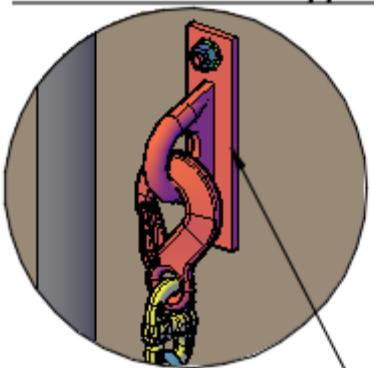
	Coulisseau chaine 1 poutre CMU 5500 kg Coef sécu 4	4.9 kg	4966
	Coulisseau chaine 2 poutres CMU 5750 kg Coef sécu 4	7.8 kg	4967
	<u>Griffe pour profilé</u>  -Ouverture 75 à 230mm CMU 2000kg -Ouverture 80 à 320mm CMU 3000kg - Ouverture 203 à 457mm CMU 6000kg	6.0 kg 9,0 kg 18.8 kg	4986 4978 5417
	Etrier 15mm CMU 4000 kg  Pièce A Pièce B Pièce d'appuis	6.6 kg 8.7 kg 1.6 kg	5400A 5400B 5401
	Elingue chaine 80 CMU 2000 kg Lg 2.00m Lg 3.00m Lg 4.00m Lg 6.00m	5.0 kg 6.4 kg 7.9 kg 11.0 kg	5410/80.2000 5410/80.3000 5410/80.4000 5410/80.6000
	Elingue chaine 100 CMU 4000 kg Lg 2.00m Lg 3.00m Lg 4.00m Lg 6.00m	7.7 kg 10.2 kg 12.45 kg 17.4 kg	5410/100.2000 5410/100.3000 5410/100.4000 5410/100.6000
	Poulie ouvrante CMU 8T Poulie ouvrante CMU 4T	14.6 kg 3.0 kg	5405 5402
	Tendeur chaine CMU 2000 kg Tendeur chaine CMU 4680 kg	1.85 kg 6.3 kg	4963 5412

- Principe de montage d'un échafaudage suspendu à un mur



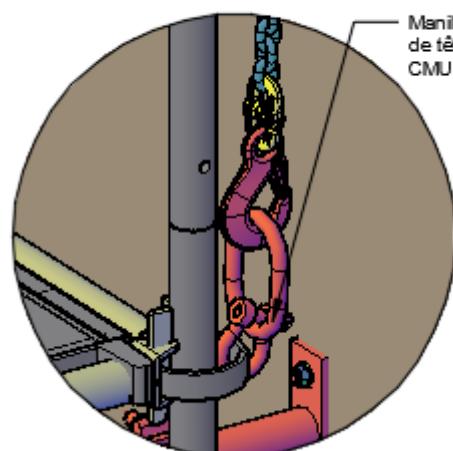
Le type de cheville est à adapter en fonction des efforts à reprendre.

Détail fixation au support



Platine support de chaîne  
ref : 4961  
CMU : 2300 daN

Détail fixation à l'échafaudage



Manille + anneau de tête.  
CMU : 2000 daN





## Nos sites

### MAITRISER SON DEVELOPPEMENT

Hussor Erecta dirige ses efforts vers de nouveaux produits plus sûrs, plus légers et plus faciles à mettre en œuvre. Etudes, mise au point de prototypes ainsi que les essais aboutissent à des matériaux de plus en plus performants. Afin de proposer à ses clients une même chaîne de qualité de produits et de services, la société implante progressivement des agences dans l'hexagone.



**ECHAFAUDAGE**

**ÉTAIEMENT**

**VENTE**

**LOCATION**

**MONTAGE**



Qualifications (OPQCB)  
 1413 Echafaudages fixes (technicité supérieure)  
 1433 Tribunes et podiums (technicité supérieure)  
 1443 Étalements (technicité supérieure)



Membre du syndicat  
 français de l'échafaudage,  
 du coffrage et de rétalement



**HUSSOR ERECTA**

**SIÈGE :** ZI de Hachimette - 336, La Croix d'Orbey - BP 19 - 68650 LAPOUTROIE (France) - Tél. 03 89 47 57 37 - Fax 03 89 47 57 08 - lapoutroie@hussor-erecta.fr



Latitude : 48.144223 Longitude : 7.182961

**AGENCE NORD :** 59113 SECLIN (France) - Tél. 03 20 90 96 90 - Fax 03 20 32 54 29 - seclin@hussor-erecta.fr



Latitude : 50.5667416 Longitude : 3.032967299999957

**AGENCE NORMANDIE :** 76170 LILLEBONNE (France) - Tél. 02 35 39 03 10 - Fax 02 35 38 26 23 - lillebonne@hussor-erecta.fr



Latitude : 49.477205 Longitude : 0.532193

**AGENCE ILE DE FRANCE (LMB) :** 95300 Ennery - Tél. 01 34 25 96 46 - Fax 01 30 30 53 45 - lmb@hussor-erecta.fr



Latitude : 49.068554 Longitude : 2.114084